

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE

N° 64 — Année 1968

L'activité de la Société :

Assemblée Générale du 29 avril 1968 :
Causerie de M. Louis RAIBAUD « Le Comté de Nice ».
Aline VAGNON. — Sortie d'été, Châteaux et vieux villages de la Drôme.
Joseph GARON. — Visites au chantier de fouilles de Saint-Romain-en-Gal.

Etudes et textes :

Pierre FRECON. — Un Maire de Vienne au XVIII^e siècle : Fornand de la Rebatière.
Charles JAILLET. — Quand le Dauphin de France Louis II s'occupait d'urbanisme à Vienne...
Joseph GARON. — Du nouveau sur la maison de la Table-Ronde.
Pierre FRECON. — A travers les revues... Archéologia.

Liste des nouveaux sociétaires 1968.

Illustrations : Clichés de Jean PERRIOLAT et G. PIVARD

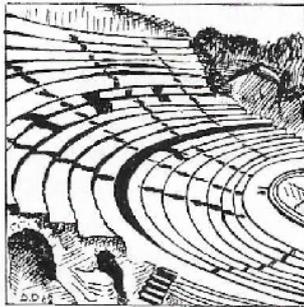
VIENNE
IMPRIMERIE TERNET-MARTIN

14, quai Jean-Jaurès

— 1969 —

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE

N° 64 — Année 1968



V I E N N E
IMPRIMERIE TERNET-MARTIN
14, quai Jean-Jaurès
— 1969 —

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AMIS DE VIENNE

L'Assemblée Générale de la Société pour l'année 1967 a eu lieu le 29 Avril 1968 dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce.

Le Président Pierre Frécon déclare l'Assemblée ouverte et passe la parole au Secrétaire, pour l'exposé des événements de l'année écoulée.

EXPOSE DE M. JOSEPH GARON

J'ai tout d'abord à vous présenter les excuses et les regrets de M. le Sous-Préfet retenu par d'autres obligations et de M. Mattei adjoint au Maire ;

notre ancien Président Charles Jaillet et Mme Charles Jaillet adressent au Président des « Amis de Vienne » l'assurance de leurs sentiments bien cordiaux, ne pouvant être présents étant donné la distance qui sépare Versailles de Vienne ;

M. Cottaz, membre du Conseil ;

M. Louis Blanc, notre fidèle sociétaire du Péage-de-Roussillon est retenu aussi par des obligations antérieures ;

enfin M. le Chanoine Marchand, retenu au Conseil Presbytéral du Diocèse de Grenoble, envoie ses meilleurs vœux aux « Amis de Vienne » pour le travail qu'ils accomplissent en vue de perpétuer la mise en valeur des monuments de notre ville.

En cette année 1968 nous avons repris nos bonnes habitudes d'antan. Grâce à la diligence de notre imprimeur notre Bulletin a pu sortir dès le premier trimestre et si notre Assemblée Générale n'est avancée que d'un mois sur les deux années précédentes, c'est que nous avons préféré attendre le retour des vacances de Pâques pour vous convier.

Le Bulletin vous l'avez tous reçu, ou presque tous, et nous espérons que vous aurez trouvé un intérêt à sa lecture. Cette année encore, il nous a valu de nombreux témoignages de satisfaction de nos sociétaires lointains.

Les sociétés correspondantes de notre groupement le signalent à l'attention de leurs lecteurs. Ainsi la Société des « Ecrivains Normands » son Président d'Honneur M. René Herval, auteur de très nombreux ouvrages historiques et littéraires, nous écrit notamment : « Votre publication est depuis longtemps au premier rang des Bulletins de ce genre et pour ma part je prends à le lire un plaisir toujours vif ». Vous connaissez les très belles revues de l'Association des « Vieilles Maisons Françaises », dans celle du 1er janvier nous pouvons lire : « De très intéressants clichés illustrent de façon frappante la revue des « Amis de Vienne » consacrée à une ville pleine d'intérêt historique et architectural ».

Il nous faut donc maintenir la présentation de notre revue, papier de qualité, belles reproductions photographiques. Dans ce but, nous avons dû généraliser une majoration de cotisations, que beaucoup de nos adhérents nous avaient spontanément offerte l'an dernier. En effet depuis plusieurs années nos frais d'impression étaient restés les mêmes; cette situation ne pouvait se prolonger étant donné les augmentations de prix des fournitures, des charges et des salaires. Depuis longtemps les Sociétés similaires avaient relevé le tarif de leur cotisation annuelle, bien que la plupart bénéficie de publicité. Il reste bien entendu que pour les jeunes adhérents, étudiants ou moins de 21 ans, nous appliquerons un tarif de faveur afin de leur permettre de se joindre à nous et d'assurer la relève.

Nous ne reviendrons pas sur nos sorties, celle d'été en Forez et celle d'automne à Lyon, dont vous aurez pu lire la narration détaillée dans le Bulletin. De la première je vous dirai seulement que notre visite à la « Dianà » a suscité un regain d'intérêt à Montbrison, à la fois sur Vienne et sur les « Amis de Vienne ». Le Bibliothécaire s'est ému de constater que la collection de notre revue présentait des lacunes regrettables, car il ne pouvait satisfaire toutes les demandes.

Nous avons pu y remédier, mais hélas en partie seulement, certains de nos bulletins ne figurant dans nos archives qu'à l'état d'unique exemplaire.

L'intéressant article de M. Gutton sur « Mantaille et le Roi Boson » nous a permis de nouer des relations avec « l'Académie du Var » et les « Amis du Vieux Toulon » auxquels nous avons du adresser plusieurs numéros de notre dernier Bulletin.

Il est bon de rappeler l'événement Viennois le plus sensationnel de l'année écoulée : ce fut certainement cette visite nocturne de notre ville par les 600 congressistes de l'E.G.D.F., réunis en juin à Lyon, auxquels s'étaient jointes de nombreuses personnalités Lyonnaises et Dauphinoises. M. Lasjaunias, Directeur de l'E.D.F. de la région de Vienne, et ses services avaient réalisé des éclairages vraiment sensationnels et de nos monuments. Notre Primatiale resplendissait de mille feux et paraissait flotter dans le ciel de juin comme un navire de rêve. La visite de l'édifice, commentée par M. le Chanoine Marchand, eut un tel succès qu'elle dut être renouvelée les jours suivants, avec le même concours de foule. Encadrés par les jeunes guides du Syn-

dicat d'Initiative, les nombreux visiteurs eurent la satisfaction d'admirer le temple d'Auguste, les Portiques et le Théâtre Romain, mis en valeur par des éclairages variés et d'entendre les commentaires autorisés de M. Marcel le Glay, directeur des Antiquités de la région. De la terrasse du stade nautique, la vue était saisissante de notre ville illuminée avec au dernier plan, la Bâtie se détachant sur un fond de verdure. Cet événement a eu de nombreuses relations de presse et notamment le journal d'information du Gaz de France, dans son numéro de janvier 1968, publiait un article sur Vienne la romaine, ville d'art, avec des reproductions photographiques des monuments illuminés.

Il faut souhaiter que dans un avenir prochain notre ville puisse, pendant la saison des vacances, bénéficier d'une présentation aussi spectaculaire pour le plus grand bénéfice de l'art et du Tourisme local.

Vous apprendrez que le Commissariat Général au Tourisme édite, depuis 1967, une revue mensuelle fort intéressante : « Visages de France » dans laquelle sont relatés chaque mois les manifestations artistiques et culturelles : Festivals, Expositions, Concours, Représentations Théâtrales. Dans chaque numéro, avec les projets d'aménagements du Territoire et des réalisations effectuées, on trouve la description d'une région, d'une ville ou d'un site. Vienne a été la vedette du numéro de janvier 1968, grâce aux renseignements et documents fournis par le syndicat d'Initiative et les « Amis de Vienne ». Les nouvelles découvertes y sont longuement expliquées, fouilles de l'Odéon, du Théâtre de Cybèle, découvertes de la place Saint-Pierre et du chantier de Saint-Romain-en-Gal, ce chantier unique en France par son ampleur et les détails des constructions inédites qu'il a révélés et que vous aurez bientôt l'occasion de visiter.

En octobre, alors que le site n'était pas encore ce qu'il est devenu, une délégation de la section du Rhône et de l'Isère de la société des « Vieilles Maisons Françaises » en a effectué une visite rapide et fait une apparition dans notre ville. Ce voyage décidé à la dernière minute ne nous a pas permis d'être présents pour les recevoir. Nous espérons qu'un voyage organisé par le groupe parisien nous permettra un jour d'accueillir cette association dynamique et efficace, et de lui faire connaître toutes les richesses artistiques de notre cité.

Cette révélation de la Vienne Romaine de la rive droite, suscite un intérêt accru pour notre ville, intérêt qui se traduit par de nombreuses demandes de renseignements et de possibilités de visites. Nous avons pu constater, d'autre part, pour les vacances de Pâques une fréquence peu habituelle de séjours ; en plus des visiteurs qui s'arrêtent au passage pour voir le Temple ou le Théâtre, d'autres ont pris le temps de voir et de bien voir notre ville et ses environs, ce que nous avons toujours souhaité.

Ces visiteurs intéressés par le passé de notre ville n'auront plus l'occasion de manifester leur étonnement devant l'état d'abandon dans lequel était laissé l'ancien jardin de l'Hôpital devenu terrain de fouilles.

Les « Amis de Vienne » se réjouissent de voir se réaliser bientôt

l'aménagement du Jardin Archéologique prévu depuis tant d'années ! Le plan de la partie centrale du terrain, c'est-à-dire l'emplacement du Théâtre des Mystères de Cybèle, est achevé et la mise en route ne devrait pas tarder de cet espace vert au cœur de la ville, qui sera apprécié de tous.

Dans la partie sud, les vestiges du Temple de Cybèle ont pris un tout autre aspect, les murs ont été relevés et consolidés. La dernière campagne de fouilles aura lieu en juillet dans la partie du terrain proche de la rue Victor-Hugo. Nous aurons donc le plaisir d'accueillir cette année encore un groupe de jeunes chercheurs bénévoles et dévoués, sous la direction de M. André Pelletier fervent ami de Vienne, agrégé d'Histoire et maître assistant à la Faculté des Lettres de Lyon. Comme vous l'avez sans doute appris, M. Pelletier vient de soutenir brillamment une Thèse de Doctorat du troisième cycle. Le jury lui a décerné la mention « Très Bien » pour cet important travail sur « la Vienne Gallo-Romaine du II^e siècle jusqu'à la Conquête Burgonde », qui contribuera à faire mieux connaître notre cité. Les « Amis de Vienne » lui sont reconnaissants d'avoir ainsi œuvré doublement en faveur de leur ville et je suis persuadé d'être votre interprète en lui renouvelant publiquement, à l'occasion de notre réunion annuelle, nos très chaleureuses félicitations.

Nous avons été heureux de recevoir les deux directeurs des travaux de fouilles, M. Serge Tourenne et M. Pelletier, lors de la réception des jeunes étrangers des Echanges Internationaux. Cette amicale réception dans le Cloître de Saint-André-le-Bas, devenue traditionnelle, a eu lieu en juillet. Les différents groupes ont pu aussi prendre contact et leurs dirigeants profiter de quelques instants d'amicale détente.

En terminant nous adresserons nos sentiments de vive sympathie aux familles des sociétaires décédés depuis mai 1967 :

M. Albert Galland, Avocat Conseil, était une personnalité marquante de notre ville et notre sociétaire depuis de très longues années.

M. Peyaud était le fidèle habitué de nos réunions et de nos sorties et s'intéressait à notre action.

Je ne dois pas manquer de remercier les sociétaires dont la propagande agissante a valu de nouvelles adhésions. Pour l'année 1968-69 nous avons déjà une liste qui débute et grâce aux mêmes dévouements, nous souhaitons que d'autres suivent leur exemple afin que le rayonnement de notre action en faveur de Vienne continue et se développe sans interruption.

ALLOCATION DU PRESIDENT PIERRE FRECON

Aux remerciements que nous devons à notre Secrétaire Joseph Garon je dois ajouter ceux que mérite notre nouveau membre du Conseil Jean Perriolat, pour les belles photographies dont s'orne notre Bulletin. Tous nos membres nous ont complimentés sur leur documentation et l'art avec lequel elles sont présentées et honorent notre publication annuelle.

Quelques mots sur les sorties en commun prévues pour la saison d'été. Après les régions de Montbrison, du Bugey et du Beaujolais que nous avons parcourues successivement, nous avons pensé à revenir plus au sud et nos regards se sont posés sur la Vallée du Rhône, dans la région de Montélimar. Il y a là plusieurs châteaux et églises dignes d'attention et grâce à l'auto-route le déplacement pourra se faire facilement en une journée. Elle est fixée au dimanche 23 juin. Nous verrons les châteaux de La Laupie, de Puygiron et le vieux village de Châteauneuf-de-Mazenc. Les châtelains que nous avons pressentis nous ont promis un accueil des plus sympathiques. Des indications vous seront données en temps voulu. Bien que les pouvoirs publics aient tenu à laisser l'arrondissement dans l'Isère, comme faisant partie du Dauphiné, nous n'oublierons pas qu'en allant dans la Drôme nous serons tout de même en terre Dauphinoise:

Avant la fin du printemps nous demanderons à M. Turrenc, directeur des Fouilles de la rive droite, de nous conduire à travers les intéressantes trouvailles qui attirent journellement les touristes. Si le nombre de sociétaires était trop élevé nous formerions un deuxième groupe qui serait guidé le lendemain.

A propos des mosaïques, on sait que Grenoble avait demandé lors des jeux olympiques que dans l'atrium du Palais soit exposée la plus belle mosaïque des jeux du stade trouvée lors de l'édification de la maison nouvelle place Saint-Pierre. Nous signalons qu'il serait bon que le nécessaire fût fait pour que cette pièce unique réintègre notre cité, et qu'à la longue elle ne soit pas revendiquée ou convoitée à nos dépens.

Concernant Saint-Maurice : une loi très récente de restauration de monuments à laquelle est affecté un crédit total de près de 2 millions de N.F. s'appliquera notamment à notre Primatiale parmi la centaine de monuments importants visés. Souhaitons que le travail comprenne un nettoyage des trois portails dont les sculptures, par suite des dépôts de toute sorte dont le temps les a recouvertes, perdent beaucoup à l'examen.

Je me suis inquiété auprès de M. le Chanoine Marchand du sort des tapisseries anciennes qui avaient, lorsque furent entrepris les travaux de remise en état des murs de la Cathédrale, été entreposées à la cure de la paroisse de Saint-Maurice. Il m'a montré les pièces emballées toujours à l'endroit où elles avaient été placées et il ne demande qu'à ce qu'elles réintègrent la nef. Il a eu depuis l'occasion d'en parler à Monsieur l'Inspecteur des Monuments Historiques Girard qui a promis de venir examiner une présentation plus favorable qu'auparavant.

Vous avez entendu le rapport de notre trésorier et avez constaté par son exposé et le rapport moral de l'activité de notre Société qu'elle se porte bien. Pourquoi faut-il, en pensant à l'avenir, qu'une nuance de regret vienne modérer notre optimisme ? La vie pour se renouveler appelle une réserve de jeunesse. Où sont parmi nous les jeunes ? Nous sommes heureux certes de les voir peupler les campagnes de fouilles, animer de leur entrain des tâches souvent dures, toujours ingrates. Que deviennent-ils après l'été ? Nous aimerions alors les voir venir à

nous, nous faire part de leurs recherches, nous interroger. Nous ne demandons qu'à les diriger, leur inculquer l'amour des trésors que notre rôle est de protéger en évitant leur dispersion, leur fuite, leur perte. Vous qui avez des garçons et des filles, ou qui connaissez ceux et celles de vos amis, nous vous prions de les amener à développer en eux ce souci. Dans nos sorties nous apprenons à admirer d'une certaine façon les monuments, à découvrir leur explication, nous nous efforçons pour ainsi dire de les lire. Que de joies, ils amasseront pour toute leur existence ! C'est cela la culture, ce mot dont on fait un si excessif abus. On a dit que la culture c'est ce qui reste quand on a tout oublié. Eh oui, c'est ce raffinement intime, quelque chose qui vient de l'âme, qui attire d'instinct vers les chefs-d'œuvres anciens et nous fait découvrir de même la beauté dans les réalisations modernes lorsqu'elles justifient notre élan. Je sais qu'il y a parmi les jeunes des esprits curieux qui ne demanderaient qu'à collaborer à nos efforts.

Je n'en veux pour preuve que nos fidèles jeunes amis qui ont accepté de remplir, avec toutes les qualités requises, l'office de guide dans les principaux monuments. Voilà une bonne école : le Président Maurice Faure avait coutume de rappeler qu'il n'avait jamais tant appris qu'avec les questions que lui posaient les visiteurs. Que d'autres viennent grossir leur rang. On aura besoin d'eux.

Ce sera notre joie de sentir leurs goûts se dessiner et rejoindre les travaux qui furent toujours les nôtres.

Je vais maintenant donner la parole à notre conférencier, M. Louis Raibaud, qui va nous emmener dans le beau pays de Nice sa ville natale dont il va pour vous évoquer l'histoire.

LE COMTÉ DE NICE

Mesdames,

Messieurs,

Le hasard heureux qui m'a fait naître à Nice et qui a voulu que j'y passasse mon adolescence me vaut ce soir le plaisir de me trouver parmi vous pour vous entretenir pendant quelques instants de cette ville et de ce beau terroir que beaucoup de vous connaissent certainement et où vous avez dû passer sous un ciel habituellement indulgent des moments agréables.

Anatole France a dit : « Les villes sont des livres, de beaux livres d'images où l'on voit nos aïeux et le long et patient labeur des générations qui nous ont précédés ».

Je ne vous retracerai pas par le menu l'histoire de Nice, ce serait long et fastidieux, mais je me propose, si vous le voulez bien, de vous emmener avec l'Histoire à travers cette ville. Je voudrais, ce soir, vous entraîner un peu au-delà de la très belle mais trop classique « Promenade des Anglais », et vous faire connaître ce pays sous un jour un peu différent de celui que l'on voit dans l'éblouissement du soleil et les fêtes de son carnaval.

C'est un pays curieux, assez incertain comme tous les pays qui sont une « marche ». Passé le majestueux Var, ce n'est plus la France provençale, c'est presque l'Italie et ce n'est pas tout à fait elle comme l'atteste le parler niçois. Si vos pas de promeneurs vous amènent à gravir le coteau de Cimiez, vous y trouverez une petite église et un monastère tout imprégné de douceur franciscaine parmi les cyprès et les oliviers. C'est à Cimiez que s'était fixée la capitale d'une peuplade de « Ligures Védantiens » depuis le début du X^e siècle av. J.-C.

Le savant historien Camille Jullian voit en ces peuplades que les grecs, les premiers, nomment « Ligures » la première vague de l'invasion indo-européenne. Celle qui nous intéresse avait son territoire du Var au Cap-d'Ail, en somme le vrai « pays » de Nice. Leur port se situait non pas là où se trouve l'actuel port de Nice dit « Lympia » qui restera longtemps une plage déserte, mais au pied même de l'éminence du Château, sous la protection d'un « castellara », ceinturé de gros blocs, à la plage dite de nos jours « des Ponchettes ». Le nom même de la cité a donné lieu à une controverse : Nissa ou Nikhaïa. Les uns avec Camille Jullian tiennent pour Nikhaïa - souvenir d'une victoire (Niké), victoire des grecs marseillais sur les étrusques ? - d'autres, voient dans Nissa la racine « is » que l'on trouve souvent dans l'onomastique des rivières avec sa signification de « Point d'eau », de source, et tout ce qui touche à l'eau fluente. La question reste entière.

Un spirituel érudit, Dom Antonio de Beatis, qui visite Nice en 1517 a suggéré dans une boutade que Nizza était ainsi appelée parce qu'étant sur les confins de l'Italie et de la France, elle n'est « ni de çà, ni de là », voilà pourquoi l'aigle de son écu est figuré avec une patte en l'air qu'il ne sait où poser.

Nice fut bien entendu comprise dans l'extension romaine avec Cimiez comme capitale ; vous pourrez y voir encore des arènes exigües, des vestiges de thermes et d'aqueducs, dégagés par de récentes fouilles.

La « Viennoise Gauloise » régit Nice et Monaco, puis vint la domination des barbares wisigoths. Mais dès le début, Nice présentera les caractéristiques de son histoire ; elle accueille les comptoirs étrangers et se révèle terre de passage sur son littoral. Le « pays niçois » fait prévoir quelle sera sa destinée : il flottera.

Dans la période particulièrement troublée des temps barbares, un fait domine : la minime importance de Nice qui n'est que le centre d'un petit Comté Evêché sans histoires. Nice est tirillée entre des maîtres d'Occident et d'Orient, ce qui n'a pas dû amener de changements notables, car la différence de langue était alors bien moins accusée que de nos jours entre l'Italie et la Provence ; c'était un bas latin variant peu.

Du point de vue artistique, l'Art Roman, qui partout brille d'un vif éclat n'a rien laissé comme vestiges dans le pays niçois. Dans les documents qui dissipent un peu la nuit du Haut Moyen-Age apparaissent des noms que portent encore actuellement des quartiers de la ville : La Buffa, Carabacel, Le Mont Bosone ou Boson qui est devenu le Mont Boron.

La ville elle-même longtemps rassemblée sous le roc du Château se

répand sur son versant occidental et atteint l'Ause St-Lambert (les Ponchettes) qui est toujours son port, jusqu'à l'actuel marché aux poissons et où aujourd'hui se trouvent dans les petites maisons à un étage les restaurants où il fait bon déguster au soleil de succulentes bouillabaisse.

Environ les années 1180, Nice passe sous la domination des Princes Catalans, au château on édifie un donjon ; il y en a toujours l'indication quand vous montez par les belles et ombreuses allées qui partent de la place Garibaldi, mais de donjon point. Pour vous consoler de ne l'y pas trouver, vous aurez de l'endroit, la plus admirable des vues sur la ville, ses toits et ses clochers, la mer et à vos pieds Nice et le grouillement de la vieille cité et sa cathédrale Sainte-Réparate, qui alors n'est encore qu'un simple prieuré, et le scintillement de ville nouvelle.

La domination angevine suit, avec Charles d'Anjou, troublée par les coups de mains, de Gênes toujours puissante voisine et des Grimaldi : François Grimaldi qui s'empare de la place de Monaco, déguisé en moine : « Monaco », Charles Grimaldi, un Raynier déjà, le premier... Ces Grimaldi d'alors sont un peu brigands, beaucoup corsaires, mais ils s'assagiront et seront toujours plus ou moins mêlés à l'histoire du Comté de Nice.

Enfin en 1388, Nice passe sous la juridiction des Princes de Savoie avec le Comte Amédée VII : les niçois ont momentanément trouvé un prince fort (ce qu'ils souhaitaient depuis longtemps). Ils vont essayer d'avoir un peu de calme, un peu de bien-être, en faisant du commerce par le Col de Tende avec l'Europe Centrale et en s'efforçant de se créer une place entre les ports prospères de Gênes et de Marseille.

Pendant ce premier siècle de domination savoyarde, Nice se distingue par une vie monastique considérable : on y trouve un ordre franciscain mineur ; la douceur du climat devait bien répondre à la règle franciscaine ! et un frère fait élever devant le couvent (dans la rue appelée aujourd'hui Croix de Marbre) une croix (de marbre) qui est peut-être la seule représentation sculpturale du Christ ailé, et qui s'y trouve toujours, le couvent disparu.

Les confréries se développent, on en compte quatre, celle des Pénitents Blancs ou du Gonfalon, celle des Bleus ou du St-Sépulcre, celle des Rouges ou du Saint-Suaire et enfin celle des noirs. Toutes ces confréries existent encore. Lors de certaines fêtes religieuses locales, j'ai vu souvent leur cortège défiler dans les rues du Vieux Nice avec leurs pénitents en surplis, cierges à la main, précédés de lanternes et de grandes croix processionnaires. Si vous vous trouvez à Nice durant la semaine sainte, vous pourrez visiter leurs curieuses chapelles : celle des Rouges, Cours Saleya, au bout du marché aux fleurs, avec la représentation d'une scène de la Passion aux personnages primitifs, en bois sculpté, grandeur nature ; celle des Bleus au premier étage d'une maison de la place Garibaldi. Aux reposoirs du jeudi Saint, ces vieilles chapelles regorgent des fleurs les plus belles et brasillent de cierges. C'est un spectacle éblouissant !

La confrérie des Pénitents noirs est réservée aux membres de la

noblesse niçoise. Ils accompagnaient les condamnés à mort au supplice, revêtus de leur sombre cagoule. Le condamné était transporté dans une charrette trainée par des mules, mais si le long du parcours une femme se présentait pour l'épouser, le condamné était gracié. On raconte qu'un condamné ayant regardé la femme qui voulait l'épouser ordonna aux mules d'avancer parce que celle-ci avait le nez retroussé, il préférait la mort à ce qu'il jugeait être le signe d'un mauvais caractère : *Nas revertega, Avança mula !*

Les pénitents s'occupent toujours des œuvres des prisons, leur chapelle voisine de celle des Rouges, qui s'appelle « La Miséricorde » construite au XVIII^e n'est ouverte que le dimanche matin, c'est un bijou d'ors et de peintures. La messe y est servie par un pénitent noir, mais sans cagoule.

Le langage parlé à Nice à cette époque n'est ni le provençal d'Arles, ni le parler de Gênes, mais c'est un parler issu comme le provençal du bas-latin. L'art est très pauvre. Il n'a fleuri dans ce pays que par les rétables et les fresques. Ces dernières sont brossées violemment comme à la hâte, elles ornent les chapelles rurales en avant de certains villages niçois, tous construits de façon très compacte au-dessus des vallées. Ils cachent à deux pas des lavandes de modestes musés inconnus (ou peu connus plutôt des touristes) qui suffisaient à une population montagnarde, reliée naguère encore aux centres urbains par de pauvres chemins muletiers. Les gens du « pays nissart », il y a quatre ou cinq siècles, se sont offerts ces humbles et grandioses chefs-d'œuvre au prix de lourds sacrifices. A ces villages les peintres y montaient à pied ou à dos de mulet avec tout leur attirail et y restaient hébergés (non pas fastueusement) tout le temps qu'il fallait pour habiller les murs, enluminer et dorer les rétables. Les villages étaient beaucoup plus peuplés qu'aujourd'hui ; les habitants n'avaient une vie ni confortable, ni aisée, mais les ressources étaient quand même suffisantes pour que les églises et les confréries pussent passer commande d'œuvres artistiques importantes.

Ces œuvres ne sont pas les simples élaborations d'une technique de formes et de couleurs, elles ne naissent pas des caprices ou des calculs d'un individu désireux de s'exprimer, mais relèvent d'une tradition, d'une sensibilité collective et des besoins spirituels généraux. Ces peintures à la détrempe content en couleurs vives des épisodes de la vie du Christ ou de la Vierge ou célèbrent, pour la plupart, des Saints protecteurs et d'abord St Sébastien, parce qu'il évitait la peste et comme St Roch, patron d'Antibes, protégeait de toutes les épidémies, si nombreuses, si redoutables à cette époque. Il y avait aussi les thèmes bibliques, mais la caractéristique de la plupart de ces peintures est l'absolue naïveté de ces artistes qui travaillaient par équipes (compères, compères) sous la direction de « Magitri », ces derniers se réservant le bâti et les figures, les autres exécutant les membres, certaines étoffes et les accessoires.

Mais les rétables et les prédelles sont d'un art infiniment supérieur à celui des fresques. Les rétables sont tous peints sur bois et conçus pour se trouver dressés au-dessus de l'autel et sous ce panneau une

longue bande horizontale posant sur la table d'autel : la prédelle. Ces rétables sont des images christiques, mariales ou sanctorales, alors que les fresques sont des histoires. Certaines de ces peintures sont signées Bréa et Canavesio, deux noms qui dominent : Bréa pour les rétables, Canavesio pour les peintures murales. Louis Bréa est de Nice, il est l'auteur de la célèbre « Pieta » que vous verrez dans l'église du monastère de Cimiez et qui est datée de 1475 et d'autres œuvres à Monaco, à Grasse, à Biot et Canavesio, qui était prêtre, couvrit de peintures à fresque dans les dernières années du XV^e la chapelle de N.-D. des Fontaines, sur la commune de La Brigue, on s'y rend par l'admirable route qui va de Nice au col de Tende. Si vous allez lui rendre visite, je gage que vous ne serez déçus ni par la promenade, ni par l'œuvre du peintre, car Canavesio c'est bien le plus puissant et le plus original des fresquistes de l'époque, aimant les mises en scène grouillantes comme chez certains turbulents flamands, alors que chez Bréa c'est la paix et la contemplation.

Il faut, délaissant la rumeur de la côte, visiter ces petites chapelles musées qui se cachent dans des vallées fraîches ou sur des plateaux lumineux : à Roubion, Venauson, à Roure, à Coaraze, au Bar sur Loup. Vous vous trouverez parmi des gens simples et avenants qui sourient parce qu'on vient de découvrir dans l'arrière pays ce qu'ils connaissent eux depuis toujours.

En 1536, Charles Quint traverse Nice avec 90.000 hommes et passe ceint de lauriers le Pont vieux, sur le Paillon. Ce pont que j'ai passé bien des fois dans mon enfance pour aller en classe, était justement situé en face du Lycée ; je l'ai vu disparaître avec la couverture du Paillon, ce torrent presque toujours à sec, mais sujet à des fureurs soudaines, puisqu'un cavalier au galop descendait jadis sur ses bords pour avertir les laveuses « les bugadières » de se sauver devant le flot, en criant : « Paillon vient ! Paillon vient ! ». En 1580, Charles Emmanuel de Savoie qui commence un long règne de 50 ans va fortifier Nice qui redeviendra paradoxalement une ville de guerre.

Nice s'entoure de murailles percées de portes. La Porte Marine, à son emplacement actuel (quai des Etats-Unis), la Porte Fausse, la Porte Pairolière vers Turin. Le Palais Ducal précédé d'un jardin apparaît à l'emplacement actuel de la Préfecture. Le port Lympia lui est toujours une plage déserte, mais le port des Ponchettes est peuplé de galères arborant l'étendard marqué de la Croix de Savoie.

En 1605, amenés à Nice par un niçois de Rome, les Jésuites édifient au cœur de la cité l'église du Gesù, église curieuse, bien dans le style italien, surchargée d'ors et de peintures. En 1612, un événement considérable se produit à Nice, il est établi un port Franc : outre la libre entrée des marchandises, Nice offre un droit d'asile aux gens de mer et marchands d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur religion (sauf pour les faux monnayeurs, les assassins et les voleurs de grand chemin).

Au carrefour niçois vont commencer à se croiser toutes les races. Cette infiltration continuera au cours des XVIII^e et XIX^e siècles et les Consuls de France ne cesseront de signaler la mauvaise qualité des éléments qui viennent augmenter la population locale. De fait la phy-

sionomie de la ville a changé : Vauban nous dit : « la ville est fort peuplée pour son étendue » ; de 250 feux en 1400, la ville compte maintenant 966 maisons, toutes de quatre et cinq étages, y compris treize couvents. 11.572 personnes y habitent, les nobles sont nombreux, mais le commerce est languissant.

Pour raison de stratégie cette période est marquée par la volonté constante de la France de s'emparer du Comté de Nice : les Français se sont acharnés à détruire son château, à raser ses fortifications, à renverser son beffroi, celui que vous voyez encore se dresser place du Palais a été reconstruit en 1717 (avec la cloche Sta-Maria-Madaleina). Mais déjà son « climat » va attirer l'attention sur Nice : l'Angleterre qui veut détruire la flotte française impose au roi de Sardaigne l'attaque du Comté de Nice pour envahir la Provence et prendre Toulon ; mais au cours de cette campagne les hivers furent printaniers ; quantité d'officiers britanniques en vantant à leur retour le climat exceptionnel de ce pays précipiteront l'éclosion de Nice station d'hiver : le duc d'York y séjourne en 1764, il y a son hôtel sur la place du Palais et le prince de Brunswick et le duc de Gloucester suivent son exemple. Le journaliste anglais Tobie Smolett (il a sa rue à Nice) y vient hiverner et il écrit des lettres sur ce pays dont voici quelques extraits :

« Quand je suis sur le rempart et que je regarde autour de moi j'ai de la peine à croire que je ne suis pas ensorcelé. La petite étendue de pays que je vois est cultivée comme un jardin. De fait, la plaine n'offre à la vue que des jardins pleins d'arbres verdoyants chargés d'oranges, de limons, de citrons, de bergamotes, qui font un tableau délicieux. Si vous examinez de plus près, vous trouverez des plantations de petits pois prêts à être récoltés, de toutes sortes de salades, de légumes excellents, des massifs de roses, d'œillets, d'anémones, de renoncules en fleurs. Les collines sont couvertes jusqu'à leur sommet d'oliviers toujours verts et ces collines elles-mêmes sont dominées par des montagnes lointaines couvertes de neige. Pour ce qui est de la religion, note-t-il, je puis affirmer qu'ici la superstition règne sous les plus sombres couleurs de l'ignorance et du préjugé ».

Nice abonde en noblesse. Parmi celle-ci trois ou quatre familles sont vraiment respectables, les autres sont de nouvelles gens issus de la bourgeoisie, qui ont mis de côté quelque argent par des occupations variées et qui ont acheté leurs titres de noblesse. L'un descend d'un avocat, l'autre d'un apothicaire, le troisième d'un marchand de vin au détail, un quatrième d'un marchand d'anchois ! Comment vit-elle cette noblesse, sous les yeux de ce journaliste ?

En été vers 8 ou 9 heures, on peut voir une partie de la noblesse réunie dans un endroit qu'on appelle « Le Parc », en réalité c'est une espèce de rue bordée d'un côté par des maisons très insignifiantes, de l'autre par le rempart qui cache la vue de la mer. On peut y contempler des nobles étendus par paires sur des billots de bois comme autant de phoques sur des rochers, chaque dame ayant son sigisbée auprès d'elle. Le mari et le sigisbée vivent côte à côte comme deux frères

pendant que l'épouse et la maîtresse s'embrassent avec les marques de la plus chaude affection.

Il y a loin de la petite ville d'alors à la Cosmopolis d'aujourd'hui : le loyer des meublés est cher, les bons cuisiniers font défaut, tout le bas peuple est voleur et mendiant, ses qualités sont d'être serviable, de ne pas boire et ne pas brigander. Smolett fait encore cette curieuse observation : « Au milieu des Français le Nissard se pique d'être provençal, mais à Florence ou à Rome il réclame l'honneur d'être natif de l'Italie ».

Le souci d'attirer la clientèle d'hiver est-il déjà entré dans l'esprit des Niçois ? On pourrait le croire en voyant le marquis de Maccarani solliciter de Victor Amédée de Savoie la transformation en théâtre de leur immeuble en bordure de mer. Le théâtre de fait, ouvre en 1778, c'est l'Opéra. Un cercle se crée où sont autorisés quelques jeux et où les journaux étrangers sont mis en lecture et plus de cent mille familles étrangères hivernent à Nice en 1787.

La Révolution française passe sur Nice réunie à la France pour former le département des Alpes-Maritimes, mais sans désordres sanglants. L'Empire lui apporte un reflet de gloire avec Masséna dont les descendants édifieront la magnifique villa Masséna, sur la promenade des Anglais, villa devenue musée, avec ses salons du rez-de-chaussée rutilants de l'acajou chargé de bronze, pleins de souvenirs de l'Empire et au premier étage des souvenirs de cette histoire dont je vous entretiens ce soir.

La ville compte à cette époque 20.000 habitants, mais le Préfet d'alors déplore l'absence de toute société savante : les libraires ne vendent que des livres de prières et des livres d'école, les entreprises industrielles sont médiocres : 9 filatures de soie, 71 moulins à huile et quelques tanneries. Pourtant la réputation de Nice ville climatique reprend en 1802 : quinze familles anglaises hivernent ; un médiocre théâtre, quelques fêtes de banlieue où l'on mange sur l'herbe, notamment à Cimiez, sont les seules distractions offertes à cette époque aux hivernants. Malgré la présence d'illustres personnages, comme la belle Pauline Borghèse durant l'hiver 1807-1808, la reine d'Etrurie en 1809, le Pape Pie VII en 1814, Nice n'est pas encore une ville bien attirante. Jugez-en : « A l'exception d'un petit nombre, une malpropreté extrême rend l'habitation insupportable, une odeur nauséabonde commence à saisir dès l'escalier, l'obscurité causée par le peu de largeur des rues est encore augmentée par la saleté des vitres extérieurement couvertes de poussière et garnies en dedans par la fumée et les ordures des mouches ! »

Quant aux Niçois lui-même, les changements de nationalité successifs accusent son particularisme : Italien, puis Français, Italien bientôt encore il finit par se différencier de ses voisins de droite et de gauche : la nation des Alpes-Maritimes, dit l'historien Fodéré, a un type à elle qui la fait se distinguer des Provençaux, des Piémontais et des Liguriens.

En 1814, le Traité de Paris rétablit les Etats Sardes et le Comté de

Nice en dépend. Bien que l'italien soit redevenu d'emploi officiel exclusif, la langue française diplomatique est de plus en plus usitée à Nice du fait qu'Anglais, Russes et Français y viennent hiverner. En 1834, Hector Berlioz séjourne et y écrit l'Ouverture du Roi Lear : il revenait de Rome déchiré par le chagrin d'un fol amour, mais ses courses dans les bois, ses bains de mer et de soleil le rappelèrent sinon au bonheur, du moins à une certaine joie de vivre.

Il écrit :

« Je suis à Nice, j'en respire l'air tiède et embaumé, voilà la vie et
« la joie qui accourent à tire d'ailes et la musique qui m'embrasse et
« l'avenir qui me sourit, et je suis à Nice à errer dans les bois d'oran-
« gers, à me plonger dans la mer. Je vis seul, j'écris l'ouverture du
« Roi Lear, je chante, je crois en Dieu. Convalescence ! c'est ainsi que
« j'ai passé à Nice les plus beaux jours de ma vie ».

Le 28 mars 1839, à l'occasion d'une représentation de la Damnation de Faust à l'Opéra municipal, il déclarait :

« Je n'ai rien vu de plus beau que cette colline inspirée ; ni Capri,
« ni la radieuse baie de Salamine ne peuvent lui être comparée. J'ai
« trouvé ma ville : c'est Nice et le sortilège de toutes ses couleurs et
« son harmonie font entendre au fond de mon cœur le chant intime
« de la résignation ».

En 1835, on commence à édifier les maisons à arcades de l'actuelle place Masséna, qui doivent obligatoirement, même de nos jours être crépies d'une teinte rose avec des volets verts. Enfin le « Chemin des Anglais », « Lou Camin dès Inglès », humble ancêtre de cette splendide « Promenade » se prolonge. Pour les niçois de la Restauration en effet, il n'existait que quelques pistes le long du rivage, sur quelques centaines de mètres. Les terrains étaient d'étiques pâtures très desséchées, avec quelques jardins potagers où on venait jouer aux boules et déguster le « Pan bagnat ».

En 1821, le gouvernement Sarde dressa un projet d'assainissement qui n'eut pas de suite et ce furent les hivernants britanniques du faubourg de la Croix de Marbre qui en 1822 donnèrent cet ouvrage de premier nivellement à des chômeurs niçois et à des paysans ; ce petit sentier avait à peine deux mètres de large, mais cette piste fut jugée si agréable que les édiles niçois la prolongèrent en 1844 ; la Promenade des Anglais mérite bien son nom, les travaux de cette voie, d'après une correspondance échangée entre le Cardinal de Turin et le Consul du St-Siège à Nice, seraient dus aux Méthodistes et Bibliens anglais résidant à Nice pour leur apostolat. L'Eglise, par la voie de son consul, signalait et se plaignait que la construction des chemins semblait être le moyen favori des ministres protestants, pour s'attirer la reconnaissance du peuple niçois et faire des adeptes en donnant du travail.

Que ce soit par bienfaisance ou par méthode d'apostolat, Nice doit à l'initiative des résidents anglais la naissance de sa plus belle voie de passage si justement réputée.

Les Russes, eux, arrivent en nombre en 1857 avec la mère du Tsar

Alexandre II ; un barevitch y est décédé et à sa mémoire les Russes ont édifié une splendide cathédrale.

Le pays est désormais mondialement connu et comme de nos jours, il y règne une atmosphère presque constante de fêtes et de jeux. En 1859, un journal de Nice « l'Avenir », dans une singulière prescience prône Nice non seulement station d'hiver, mais station d'été, sous prétexte que la grande Duchesse Hélène de Russie est venue deux ans de suite prendre des bains de mer ! Mais nombreux sont les niçois qui aspirent, une fois de plus, à changer de maîtres !

La France se fait de plus en plus attirante et ce ne sera pas sans provoquer dans les foyers de douloureuses oppositions. L'écrivain Alphonse Karr écrit :

« Nizza di Mare ou Nice ? Est-elle française ? est-elle italienne ? Elle n'en sait rien et personne n'en sait peut-être plus qu'elle. C'est l'époque où la boutade de Dom Béatis trouve sa plus parfaite application ! Ni de-çà, ni de-là, ces pauvres diables de Nicois noyés dans leur véritable nationalité à travers les souvenirs contradictoires de leur histoire, les habitudes prises et les influences de la France voisine. »

Enfin, le 24 juin 1860, le traité de cession de Nice à la France est signé. Lorsque le drapeau français fut hissé à la Préfecture, un silence glacial figeat la foule, puis loyalement, franchement les niçois se soumirent : les mécontents, en nombre passèrent les Alpes, mais les familles continuèrent des relations affectueuses et amicales.

Toujours plus nombreux sont les hôtes de marque de ce qu'on va nommer « La Riviera de Nice », la Côte de Nice, puis enfin « La Côte d'Azur » que baptisera Stephen Liégeard. Ce sont des écrivains : A. Theuriet, Maupassant, Jean Lorrain, Marie Bashkirsteff, des musiciens : Meyerber, Halévy, Paganini y est mort en 1840, comme le dit une inscription apposée en italien sur sa maison, dans un style italianissime. « Depuis ce jour du 27 mai 1840 où l'âme de Nicolo Paganini s'est réunie aux sources de l'éternelle harmonie, l'arc puissant des notes magiques est gisant, mais dans l'air suave de Nice en vit encore la suprême douceur. » La vie à Nice à cette époque est une vie heureuse, un peu engourdie dans ses traditions. Il en subsiste encore quelques-unes mais la plupart ont disparu avec la guerre.

Le Carnaval d'alors était loin d'être le défilé tintamaresque qu'il est aujourd'hui : le vrai carnaval niçois consiste à faire sauter un mannequin dans une couverture et les niçois se bombardaient non pas avec de petits papiers colorés, ou du plâtre, mais avec des « confetti », c'est-à-dire des bonbons et des fruits confits entortillés dans du papier de couleur.

La première mention des réjouissances carnavalesques remonte à l'an 1324, date où Charles II, comte angevin de Provence vient à Nice pour connaître cet atmosphère de fête. Les Comtes, puis ducs savoyards ne manquèrent point à leur tour de les célébrer. Nice avait donc un Carnaval de très grande renommée et qui restait typiquement nissart.

Au mois de mai, et j'ai bien connu cela dans mon quartier du Port où je suis né, une couronne de fleurs ou de feuillage était pendue au milieu de la rue et tous les soirs du mois, la jeunesse dansait et faisait des rondes en chantant niçois. Une autre coutume, des plus charmantes, hélas disparue depuis peu d'années voulait qu'après les fêtes du Carnaval, le premier dimanche, jeunes gens et jeunes filles qui avaient au cours des fêtes égratigné un peu les promesses de fidélité, montassent de grand matin au monastère de Cimiez, à pied, précédés de guitares, de mandolines et des bannières des confréries, pour entendre la messe dite par Padre du couvent et pour se reprocher mutuellement leurs infidélités du Carnaval. Ils se racontaient leurs péchés au cours d'une longue confession et se pardonnaient avec quelques baisers. C'était le festin des reproches.

Un peu plus tard, c'était le festin des Cougourdons, à Cimiez toujours, l'on vendait et où l'on vend encore des courges sèches, vernies, peintes ou gravées, que chacun s'attachait avec des rubans. Enfin à Nice même des représentations se donnaient au théâtre italien, puis à l'opéra, notre opéra avec sa vaste et magnifique scène sa salle à trois étages de loges, sans balcon, dans le style de la Scala de Milan.

Maintenant Nice est devenue cette grande et belle cité qui s'embellit chaque année davantage avec ses deux industries Hôtelière et Florale. Mais il faut noter que, comme bien des choses le caractère de la ville a changé au lendemain de la Grande Guerre et davantage encore après la deuxième. Tout passe, tout change, et nous-mêmes !

Mais Nice a perdu son grand cachet d'élégance avec la disparition de ce monde dont il ne reste plus que des vestiges : la société du XIX^e siècle qui s'est achevée le 2 août 1914. A Cimiez les hôtels qui recevaient cette société se sont fermés, les parcs des princières demeures se sont lotis. Nice s'est démocratisée : plus de saison d'hiver, réservée à quelques privilégiés de la fortune ; des séjours « à la sauvette » : à Noël, au Carnaval, à Pâques. En revanche une saison d'été franchement populaire. Il ne faut rien regretter, mais il fut un temps où les femmes s'habillaient en toilettes blanches, même et surtout pour n'aller que sur « La Promenade ». Aujourd'hui tout est au tourisme dans une tenue de touriste.

Je serais mal venu Mesdames, Messieurs, de parler devant vous de la cuisine niçoise, mais je ne voudrais pas terminer cette trop longue causerie sans vous dire un mot de quelques plats niçois : Oh ! nous sommes loin du raffinement de la cuisine de votre région. Nice n'a jamais été une capitale de la gastronomie, mais quelques mets locaux ne sont pas sans saveur

Vous connaissez les raviolis, « Li Raiöla », en niçois, c'est un plat qui n'est pas italien comme les gnocchis, mais niçois. Il y a aussi l'omelette au frai de poisson, le Nouna qu'on appelle aussi à Nice « La Poutina » ; il y a les délicieuses panisses : tranches de farine de pois-chiches pétries et frites à l'huile et enfin la Pissaladiera tout à fait différente de la Pizza : c'est une épaisse pâte de pain pétrie à l'huile d'olive garnie seulement d'oignons cuits et d'anchois. Les Niçois

de Paris, eux, se sont groupés sous le vocable d'une salade locale qu'on appelle « Le Mesclun ».

Je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, pour terminer de savourer au soleil de Nice en buvant un bon vin du Côteau de Bellet (qui est la Côte-Rôtie niçoise) un « Panbagna », un bon morceau de pain trempé dans de la bonne huile d'olive de Nice, frotté d'anchois, garni d'oignons et de tomates, avec les petits fruits noirs et luisants des oliviers niçois. Ces Frères oliviers qui, comme l'a dit le poète Gabriel d'Annunzio font de sainteté, pâles et souriants tous nos coteaux.

Monsieur Perriolat, dont nous connaissons tous le grand talent de photographe, va nous présenter maintenant quelques diapositives qui évoqueront la lumière de ce beau pays.

Louis RAIBAUD.

SORTIE D'ÉTÉ DANS LA DROME

La sortie d'été de la Société, reportée en septembre en raison des événements de mai-juin, a lieu le dimanche 15 septembre. La matinée est marquée par un orage d'une rare violence, mais, qui songe à se plaindre, chacun, sans regret, goûte pleinement l'agrément d'un voyage riche d'enseignements et minutieusement ordonné par M. Garon,

Le but de cette sortie est la visite de châteaux et vieux villages de la Drôme, plus précisément de la région de Montélimar.

Au départ de Vienne, la vallée du Rhône, « fille d'un fleuve chargé d'histoire », est dans la brume qui dissimule à nos regards le paysage toujours si beau qui a inspiré tant de poètes et de peintres !

A La Coucourde a lieu le rassemblement du car et des nombreuses voitures particulières. Le temps s'est éclairci ; nous traversons cette vallée du Roubion si fertile : ici, la végétation se teinte déjà des couleurs de l'automne, là, c'est le vert sombre des sapins et des cyprès.

Nous laissons Sauzet, vieux village, accroché au flanc d'une colline, si typique avec ses vieilles pierres, ses rues tortueuses et sa vieille église. Bientôt la route s'élève en lacets et nous apercevons un château et un village moyennageux, en ruines : c'est le château et le village de La Laupie dont l'histoire mérite d'être contée : situé sur une « butte » qui, sans doute, lui donna son nom, « Lapia » en grec, ce site est habité depuis fort longtemps puisque les archéologues ont trouvé des vestiges de civilisation grecque, des monnaies romaines, après avoir daté approximativement une « poterie » de la période néolithique. Le château, édifié au Moyen-Age, est fréquenté par de nombreux seigneurs, Louis XI y aurait séjourné lors d'une partie de chasse dans les forêts voisines. Puis les guerres, l'érosion ruinèrent peu à peu ces constructions, les paysans s'installent dans la plaine abandonnant leurs vieilles demeures. En 1944, les bombardements achèvent le désastre. Déchu de sa grandeur passée, le château s'endort sous un fouillis de ronces.

En 1965, un sauveur apparaît en la personne de M. Pierre Armand qui en quête d'une résidence secondaire et aimant les vieilles pierres et le calme, entreprend, après maintes démarches difficiles, de ressusciter le château et de redonner une âme à ces vieilles pierres. Au bout de trois ans le résultat est prodigieux. Grâce aux plans retrouvés le château est restauré tel qu'il était avec sa façade principale Renaissance, tandis que le reste de l'édifice et l'intérieur ont gardé leur

caractère féodal : murs épais, salles voûtées, escalier à vis, de larges dalles de l'époque, plafonds avec grosses poutres apparentes. Dans la salle d'accueil, des torchères nous éclairent, dans un coin un énorme soufflet de forge retient l'attention des visiteurs ainsi qu'une halberde très suggestive. Une monumentale cheminée, où brûlent des troncs d'arbres, complète le décor si typiquement du Moyen-Age et achève le dépaysement : seigneurs et châtelaines sont assis près de cette cheminée et écoutent les troubadours chantant les « Mystères de la chrétienté », les « Contes de Merlin » ou les « Amours de Pétrarque et Laure ». Le tonnerre gronde, les éclairs sillonnent le ciel, une pluie torrentielle s'abat, rien ne peut troubler l'attention passionnée des « Amis de Vienne » à l'écoute de M. Armand, l'enchanteur de ces lieux.

Dans cette belle salle un buffet copieusement composé avait été préparé par Madame P. Armand et ses filles avec leur gentillesse dont elles furent chaudement remerciées.

Mais une surprise nous attend ; au premier étage, une porte s'ouvre sur un jardin suspendu : arbres, verdure, pelouse. Quel havre de fraîcheur doit être ce refuge durant les jours brûlants d'été ou les nuits étouffantes ! Un petit sentier moussu, couvert de lierre, romantique à souhait, conduit à un chemin de ronde d'où l'on peut découvrir, grâce à une éclaircie providentielle, le magnifique panorama s'étendant du Ventoux au Mézenc. Le seigneur féodal était déjà sensible aux beautés de la nature !...

Près du château, une maison, ancienne bergerie, a été restaurée, les propriétaires nous en font aimablement les honneurs : salles basses voûtées, petites ouvertures, dallage de l'époque.

En achetant le château et les maisons de ce vieux village, M. Armand a pris l'engagement de protéger ce site, d'ailleurs classé, contre le bruit, les autos, la publicité et contre l'envahissement d'un artisanat abusif, seules quelques échopes seront autorisées (fer forgé en particulier) et le confort moderne est soigneusement dissimulé.

Après ces visites si étonnantes, nous parcourons ces petites ruelles pavées, à la recherche d'autres vestiges du passé !... Comme l'histoire a laissé une forte empreinte dans ce haut lieu et quelle impression de quiétude et de vie simple s'empare de chacun et le ravit !

La pluie calmée, nous nous dirigeons vers l'Hôtel de La Bégude-de-Mazenc, située dans une charmante vallée arrosée par le Jabron. Nous sommes accueillis par Madame et Monsieur André Chautard, président du S.I. qui sera notre guide pour la visite de l'après-midi après avoir aimablement offert l'apéritif aux congressistes. Un excellent menu est servi dans une grande salle à larges baies, comme tout est accueillant et quel plaisir nous avons à bavarder avec des amis retrouvés. Au dessert, comme le veut la tradition, M^e Frécon, président, dans une allocution toute de sensibilité exprime sa satisfaction pour la visite si enrichissante du matin et félicite encore M. Armand de la lourde tâche entreprise et des réalisations déjà obtenues.

Il est déjà tard, bien vite nous partons pour la visite au bourg féodal « Châteauneuf-de-Mazenc », dont les « ruines sont chargées d'histoire

et de poésie ». Au Moyen-Age cette éminence était fortifiée et les vestiges de l'enceinte sont encore très imposants. La promenade au sommet de la Butte nous fait découvrir un admirable panorama sur la plaine du Roubion, dans le fond : Marsanne, patrie du Président Loubet. Caché dans la verdure une pittoresque petite chapelle attire notre attention avec ses trois absides très caractéristiques.

Nous nous attardons à la visite du vieux village ; la restauration de ces vieilles demeures a été entreprise grâce au dynamisme d'une association d'artistes, d'importants résultats témoignent de l'efficacité de leurs efforts. Une exposition d'objets d'art (fer forgé, céramique) a lieu chaque année dans une belle demeure ancienne ; nous cheminons par les ruelles tortueuses, les voûtes, les arcades, nous découvrons ici, une porte romane avec deux colonnes, plus loin, les vestiges de l'Ancien Tribunal et dressé dans le ciel, un vieux beffroi qui participa si longtemps à la vie du village.

La journée se termine par la visite du château médiéval de Puygiron, propriété du comte de Pontcharra. De loin, nous découvrons la masse imposante de cette demeure avec son donjon carré et ses tours d'angle ; construits sur une hauteur, tous les châteaux féodaux ont une vocation militaire, c'est le « Castrum romain, ils font le guet dans la plaine, défendent l'approche d'un défilé, ou barrent le passage d'un fleuve ». Puygiron, « Podium Giraudis », répond à sa vocation durant tout le Moyen-Age, mais par ordre de Richelieu, il perdit son caractère militaire. Il subit alors quelques transformations : plus de créneaux, ni mâchicoulis, ni douves, mais fut doté d'une belle façade Renaissance avec de magnifiques sculptures taillées dans les pierres dures de la région riche en carrières.

De 1445 à 1685, le fief appartient à plusieurs nobles familles : Valpergue — Béranger — Vesc.

Vers 1685 le château passe dans la famille de Banne qui le garde jusqu'à la Révolution. Durant cette période troublée il est vendu comme « biens nationaux » et subit de regrettables mutilations. Depuis le XIX^e siècle il est la propriété des comtes de Pontcharra et a été en partie restauré. L'intérieur est de style moyennageux, des portraits de famille ornent de belles salles du XIII^e siècle et les belles sculptures du mobilier donnent à l'ensemble un caractère noble et sévère.

Nous quittons à regret cette belle résidence qui fut si accueillante, après un goûter offert par le comte et la comtesse de Pontcharra avec leur charmante courtoisie. Dehors, tout s'embrume sous la douce lumière du soir, une petite brise rappelle que l'automne est proche et que le crépuscule tombera vite et c'est, enchantés de cette sortie, que les « Amis de Vienne » regagnent leurs demeures, heureux de cette journée passée dans ces sites si riches en souvenirs historiques et artistiques.

Aline VAGNON.

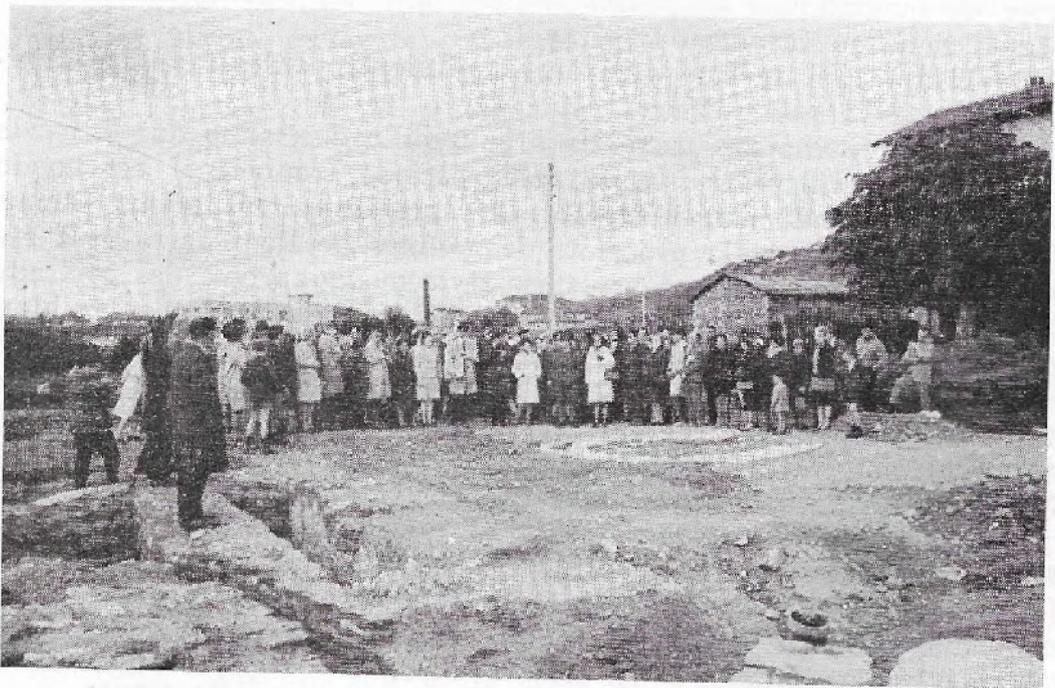


Fig. 1 et 2 — Les Amis de Vienne visitent les fouilles
de Saint-Romain-en-Gal

VISITES DES AMIS DE VIENNE

au chantier de fouilles de St-Romain-en-Gal

Notre société avait coutume d'organiser chaque année des visites de monuments de notre ville ou encore de ses vieux quartiers permettant d'évoquer « in situ » des événements marquants de son passé. Cette année les « Amis de Vienne » devaient naturellement diriger leurs pas vers cet important quartier urbain de la Vienne gallo-romaine de la rive droite. A part quelques rares initiés, la plupart d'entre eux ignoraient l'importance de cette découverte. Trois visites eurent lieu au début de mai, dirigées par M. Serge Tourrenc, directeur des fouilles, qui malgré ses absorbantes activités avait bien voulu en assurer le commentaire (fig. 1 et 2).

Et c'est ainsi que nous avons pu voir une Vienne insoupçonnée avec « ses rues aux larges dalles, ses nombreux égouts, ses adductions d'eau en conduits de plomb et aussi toutes sortes de procédés ingénieux employés par les romains pour lutter contre l'humidité du sol, dans une zone basse exposée aux crues du Rhône (1). Les vestiges actuellement dégagés s'ordonnent autour de trois grandes rues dallées et d'une artère secondaire (f.3). Les trois voies dessinent un triangle dont la pointe est tournée vers le nord pour former un important carrefour qui n'a pu encore être dégagé, car il se trouve en dehors de la limite des fouilles. Cependant de l'autre côté à la base du triangle, le carrefour des rues sud et ouest a été mis au jour. Il offre un bel exemple du souci d'urbanisme des Romains et de leur goût pour les perspectives monumentales. En effet, la voie ouest se termine au sud contre un mur plein : une abside semi-circulaire disposée dans l'axe de la voie orne ce mur et déborde sur le carrefour. Nous sommes vraisemblablement en présence d'une nymphée, fontaine monumentale décorée de colonnes et de statues d'où l'eau jaillissait en cascades ».

Les visiteurs ont été intéressés par les vestiges des habitations qui s'échelonnent à l'ouest de la grande rue tendant du sud au nord du chantier. La première maison a conservé l'emplacement du perron d'entrée sur l'atrium au centre duquel se trouve un bassin circulaire

(1) Pour la description du site, nous citons de larges extraits du beau texte de MM. Marcel Le Glay et Serge Tourrenc, publié dans le n° 26 de la revue « Archéologia », janvier-février 1969.



Fig. 3 — La grande voie Nord-Sud

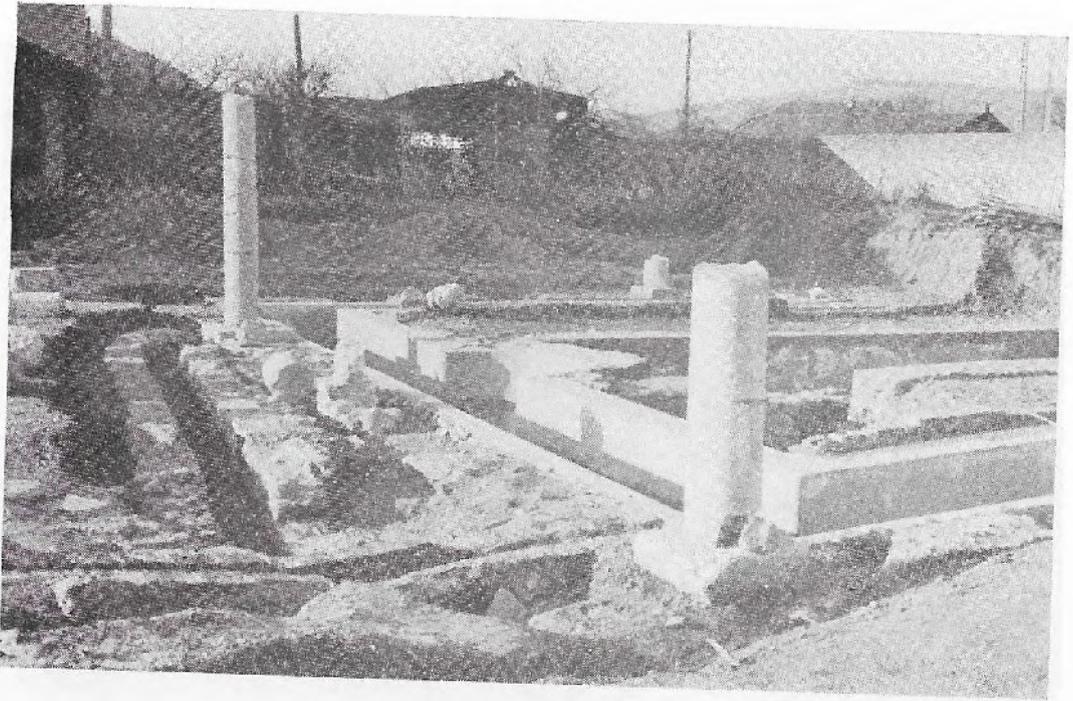


Fig. 4 — Bassin en forme de U

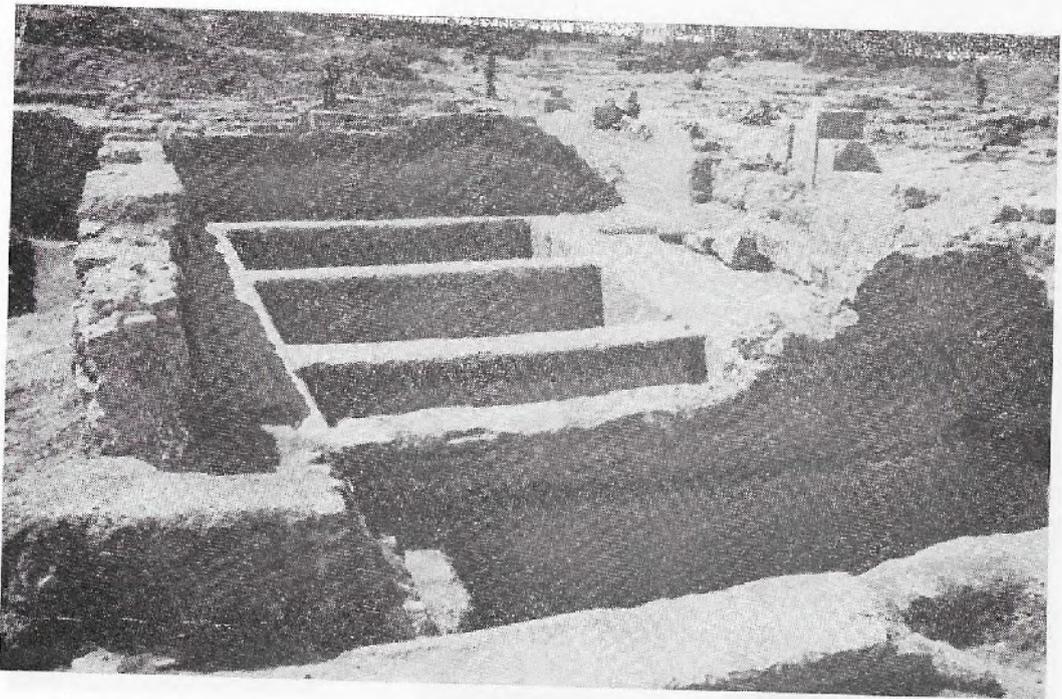


Fig. 5 — Les grands bassins d'un complexe artisanal

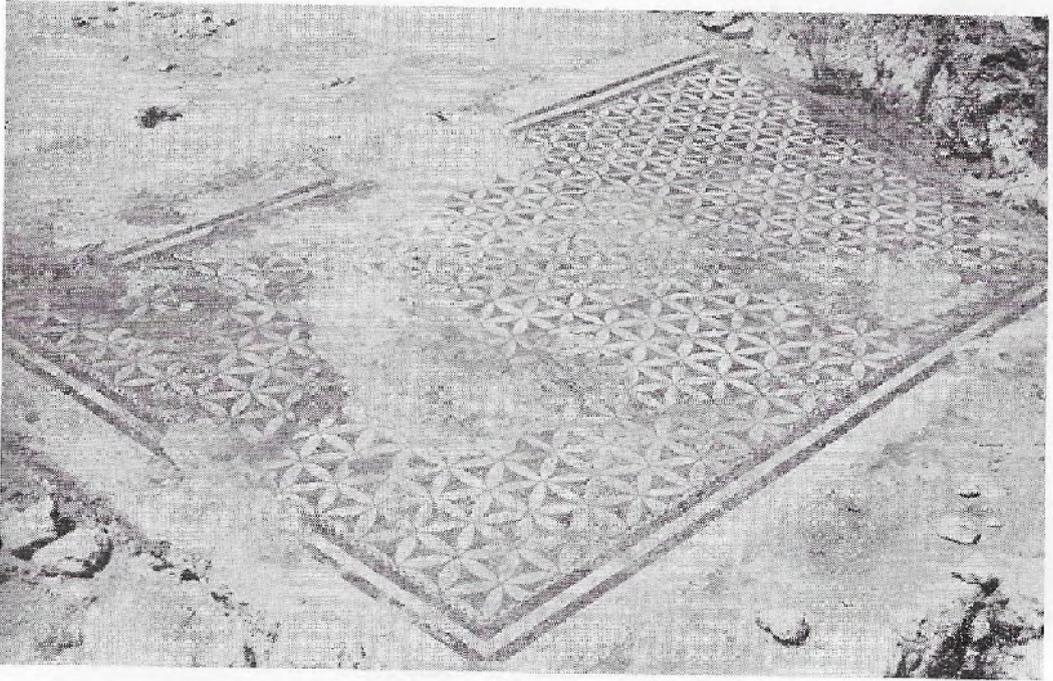


Fig. 6 — Mosaïque à rosaces



Fig. 7 — Mosaïque aux poissons et crustacés

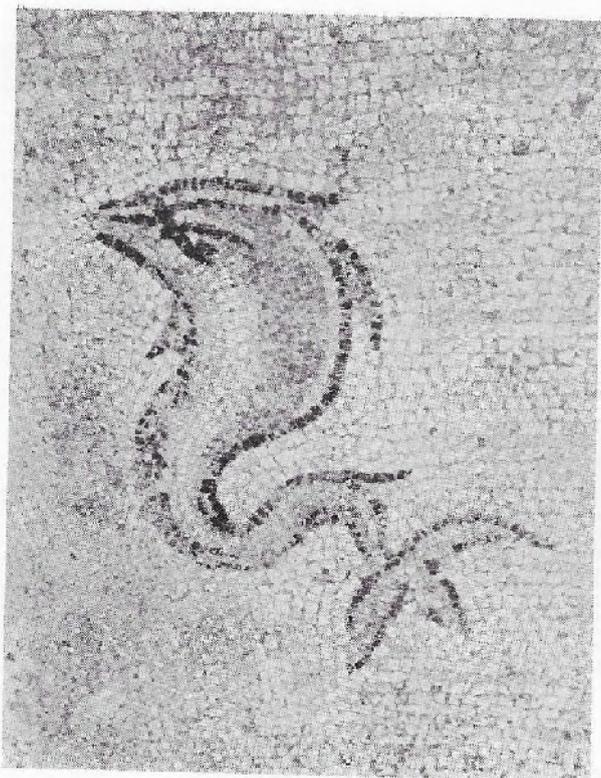


Fig. 8 — Un dauphin
(détail de la mosaïque
précédente)

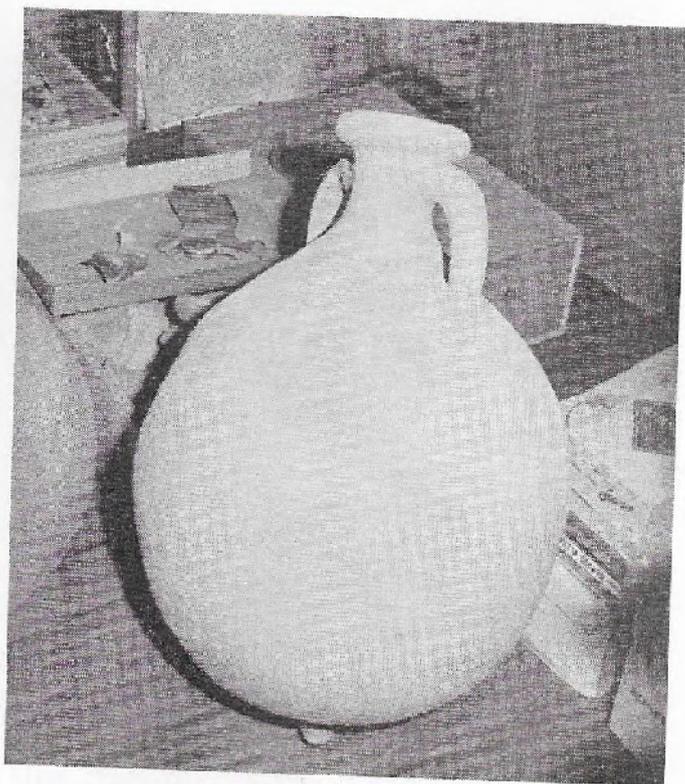


Fig. 9
Une amphore

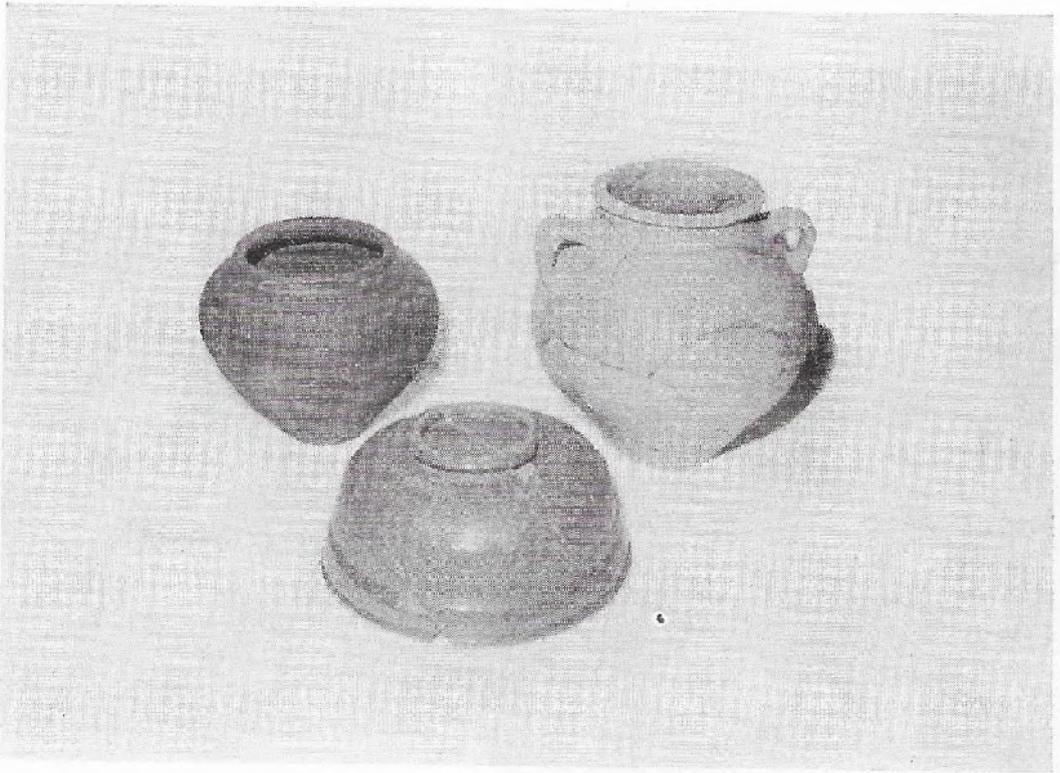


Fig. 10 — Vases et poteries sigillées

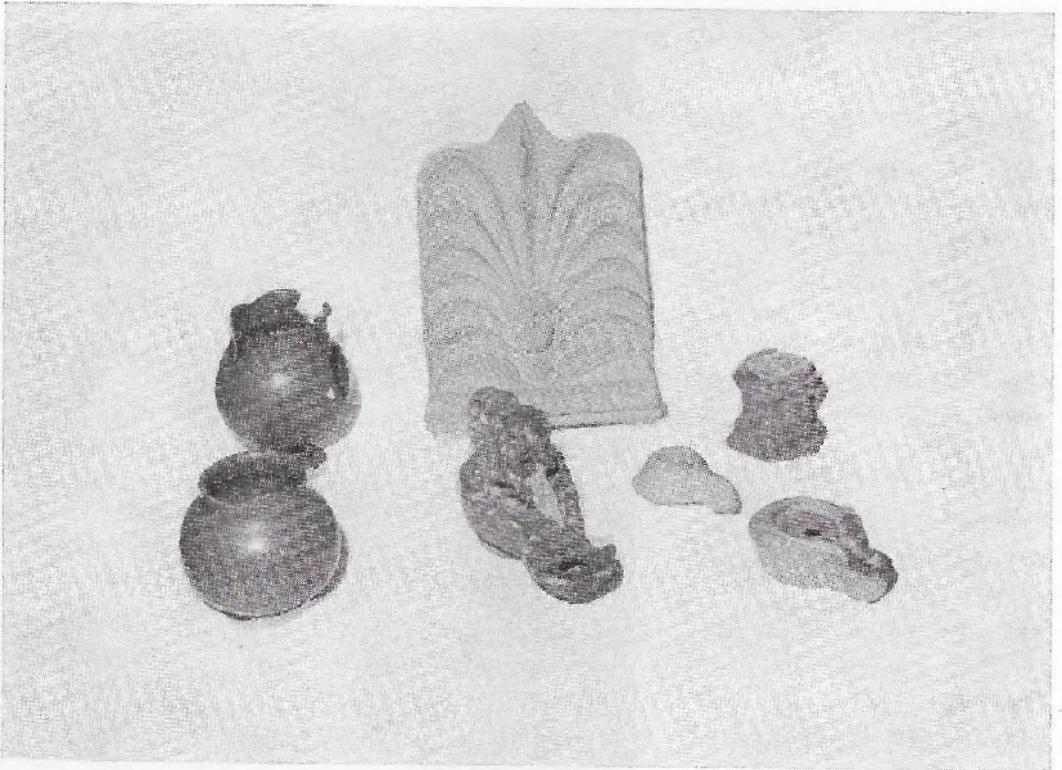


Fig. 11 — Lampes en bronze et terre-cuite antéfixes

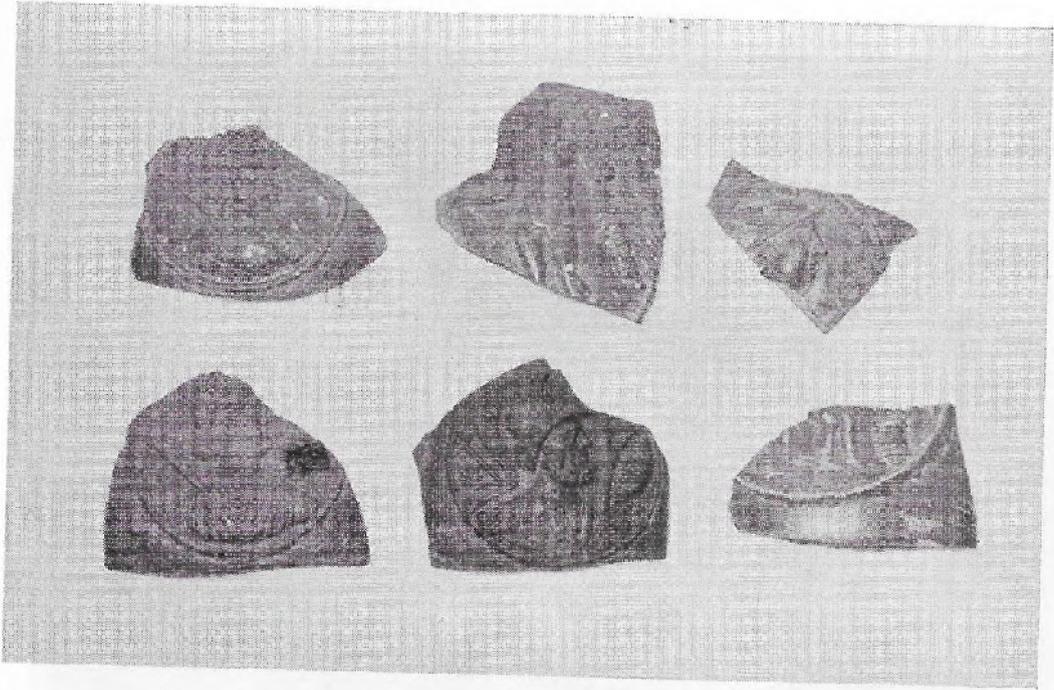


Fig. 12 — Beaux tessons de poterie sigillée

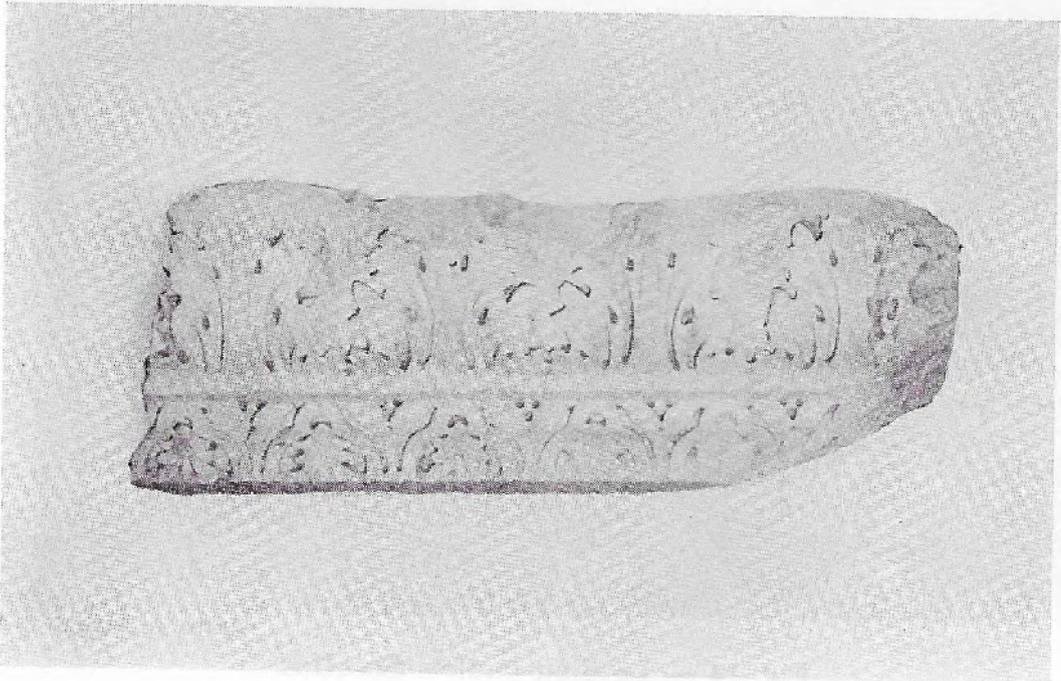


Fig. 13 — Une frise décorative



PHOTO G. PIVARD

Fig. 14 — Le dieu gaulois Sucellus

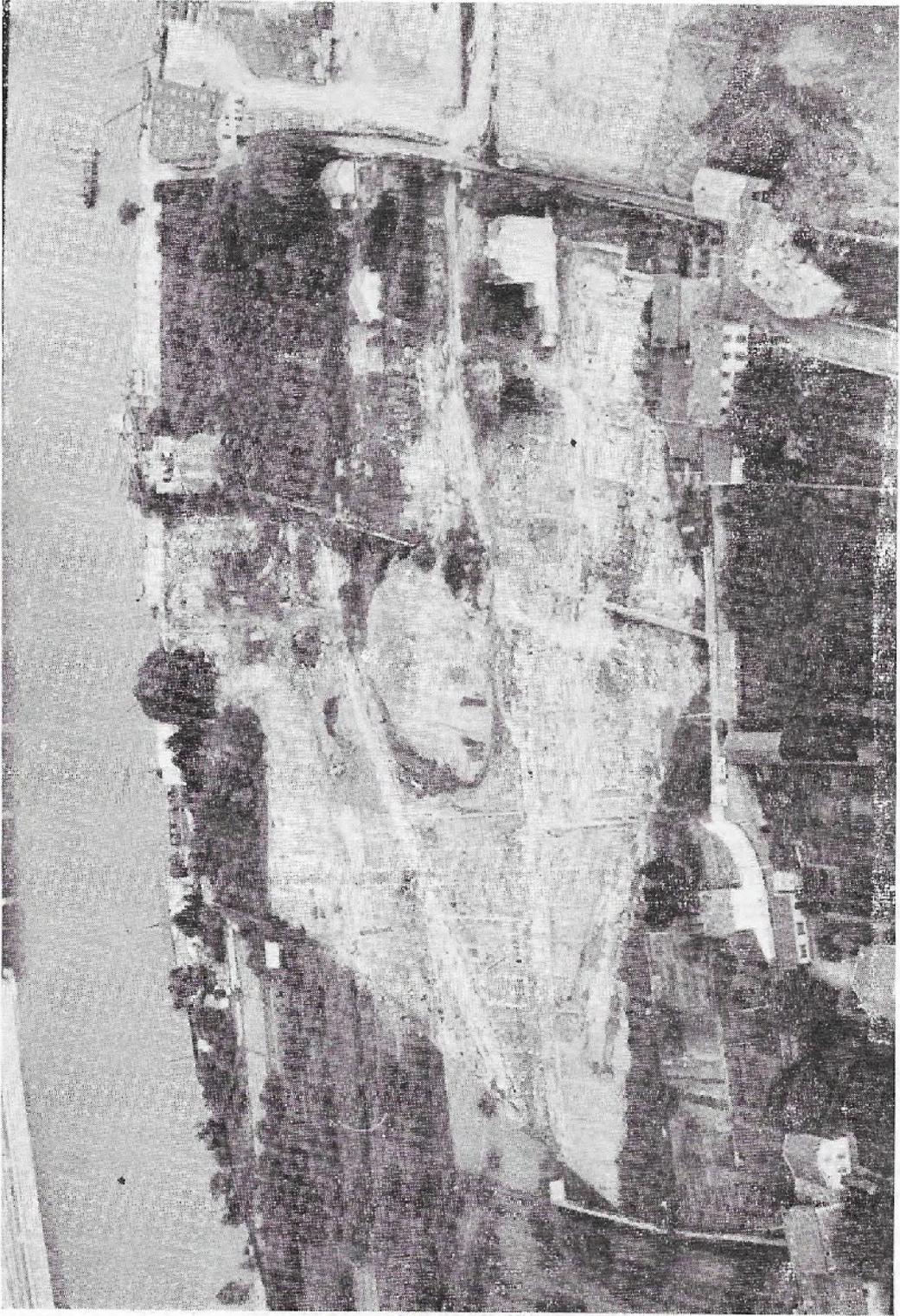


Fig. 15 — Vue aérienne du chantier des fouilles

entouré d'une très belle mosaïque en noir et blanc : elle présente aux angles une tête magnifique du dieu Océan.

Les autres habitations qui font suite sont précédées de péristyles à colonnes entourant un bassin en forme de «U» au centre duquel s'élevait un jardin ; les pièces d'habitation ouvraient sur ce péristyle. M. Tourrenc nous apprend que cette construction de bassin est tout-à-fait inédite et n'avait jamais été révélée auparavant. Les autres vestiges des grandes maisons sont similaires : leur pavage était constitué de mosaïques de factures diverses dont certaines avec des motifs figurés polychromes ou des rosaces (fig. 4 et 5). A l'extrémité du chantier une autre mosaïque dégagée seulement en partie nous montre des poissons et des crustacés (fig. 6 et 7).

Tout près de là s'élevaient des Thermes avec leur agencement habituel, frigidarium, tépidarium et hypocauste. Ils étaient précédés d'une cour d'entrée avec portiques.

Sur le côté est de la rue nord-sud, ce sont des constructions absolument originales qui nous sont révélées. Une grande halle couverte s'élevait à cet emplacement avec ateliers, magasins où l'on vendait des produits fabriqués sur place.

Notre cicérone nous montre cinq grands bassins admirablement conservés dans le secteur voisin et nous explique qu'ils avaient dû faire partie d'un atelier de lavage de laines ou bien de traitement de peaux brutes (f.8). Nous voyons également tout près de là, de grandes constructions en cours de dégagement qui révéleront sans doute de vastes entrepôts de marchandises. En fin de visite nous pourrons examiner les bassins d'un vivier et admirer l'ingéniosité de leur agencement, par exemple ces jarres qui ne laissent voir que leur goulot et qui servaient de nids aux poissons.

Les « Amis de Vienne » furent enchantés de leurs visites. Chaque fois leur guide fut assailli de questions. Tous souhaitèrent la réalisation promise d'un musée qui soit digne des importantes collections gallo-romaines de Vienne que les découvertes de la rive droite vont encore enrichir.

En effet, bien que les fouilles soient encore loin d'être terminées, un important matériel est en cours de classement et de restauration : jarres et amphores, poteries sigillées, poteries noires et grises de fabrication locale, monnaies, fibules, vases, antéfixes, lampes en bronze ou en terre cuite, etc... Nous en reproduisons quelques exemplaires grâce à l'amabilité de M. Tourrenc qui nous a autorisés à en tirer quelques clichés (fig. 9, 10, 11, 12, 13).

Parmi les sculptures, la stèle au dieu Gaulois Sucellus est particulièrement intéressante pour nous Viennois, car jusqu'à présent ce dieu Gaulois de la vie et de la mort a été surtout découvert ici, figuré en statuette de bronze. Cette présentation unique jusqu'à ce jour en notre ville, en relief de pierre, est totalement différentes, moins solennelle que celle des bronzes (f.14). Elle est de facture plus réaliste et en quelque sorte plus particulièrement gauloise : le dieu est vêtu d'une tunique

courte (2), il porte le maillet sur son épaule et tient dans sa main droite une « olla », sorte de marmite gauloise, c'est-à-dire ses attributs habituels. Cette « olla » nous rappelle une découverte faite par notre regretté vice-président Henri Fruton, d'un marbre trouvé tout près de la place Saint-Sévère où s'éleva jadis le Temple des Cent Dieux.

Il s'agit de cet important fragment en marbre que son propriétaire supposait être un ancien bénitier de l'église St-Sévère disparue. La présence sous cette coupe d'une main droite comme support, avait fait émettre à notre ami l'hypothèse que cet objet pouvait être une « olla » (3), seul vestige actuel d'une grande statue de marbre du dieu Sucellus. Henri Fruton souhaitait la découverte d'autres fragments pour permettre la reconstitution, ce qui n'est plus un vœu chimérique puisque la stèle nous apporte en tout cas la preuve que Sucellus était honoré dans Vienne la Belle.

Nous sommes assurés que la suite des fouilles nous apportera encore d'autres révélations d'ordre architectural et d'autres nombreux objets intéressants. Les « Amis de Vienne » en suivront passionnément l'évolution (fig. 15).

Joseph GARON.

(2) A rapprocher du bas-relief au Musée Lapidaire « l'ours dans le verger » où le paysan qui chasse l'animal est vêtu d'une tunique courte similaire à celle du dieu.

(3) Cf. Bulletin n° 57-58, année 1961-62, Henri Fruton, le Dieu au maillet, photo page 94 bis.

Un Maire de Vienne au XVIII^e siècle :

FORNAND DE LA REBATIÈRE

Le 13 août 1771, la ville de Vienne procédait à l'acquisition de la maison de la rue Marchande qui, après diverses adjonctions et transformations, allait constituer l'Hôtel-de-Ville tel que nous le connaissons aujourd'hui. L'acte d'achat fut signé par Joseph Pierre Marie Fornand de la Rebatière, maire.

Ce nom de Fornand, de nos jours inconnu de beaucoup, était à cette époque celui d'une famille de vieille bourgeoisie qui a laissé des souvenirs depuis le début du XVII^e siècle dans la vie de la cité. Aïeul, grand-père et père de Fornand de la Rebatière y ont tous occupé des fonctions importantes.

Pierre Fornand (qu'on orthographiait à ce moment Fournand) avait utilisé les connaissances acquises dans sa jeunesse pour se faire nommer huissier du grenier à sel de Sainte-Colombe. C'est alors qu'en 1638 il eut à remplir la fonction de premier huissier à la cour des aides du Dauphiné qui venait d'être détachée par Louis XIII du parlement de Grenoble. La cour des aides ne fonctionna à Vienne que vingt ans et fut supprimée par Louis XIV. Mais ce court délai avait suffi pour en faire le berceau d'une nouvelle noblesse viennoise, tous les magistrats en faisant partie acquérant la noblesse par l'exercice de leur charge, y compris celle de premier huissier remplie par Pierre Fornand. Celui-ci termina sa carrière comme secrétaire au Parlement de Metz où il se rendait périodiquement tout en continuant à habiter Vienne. Il mourut en 1688, ayant eu douze enfants.

Son fils Pierre naquit à Vienne en 1654 ; élevé au Collège des Jésuites de Saint-André-le-Haut, avocat à Vienne, il fut élu Consul par l'Assemblée des Notables pour les années 1698-1699. Peu soucieux de revendiquer les droits nobiliaires acquis par son père, il fit néanmoins enregistrer ses armoiries dans l'Armorial des Généralités.

Décédé en 1717, il avait élevé quatorze enfants.

Pierre-François Fornand, second de ses enfants, naquit en 1683. Après d'excellentes études à Avignon, il fut inscrit aussi comme avocat à Vienne, profession qu'il exerça avec succès.

Il songea à la noblesse acquise par son grand-père que son père avait laissé dormir et fit désormais suivre son nom du titre « d'écuyer ». En 1722, il fut désigné comme premier consul. C'est à ce titre qu'il fut chargé d'aller à Mâcon au-devant de Son Altesse Mgr le Prince Henri de la Tour d'Auvergne, promu archevêque, et qui allait être accueilli à Vienne avec les plus grands honneurs. On emprunta à Lyon, timbales, fifres, tambours, violons et hautbois, on tira le canon, fusées et illuminations furent allumés à profusion. Fornand harangua l'archevêque sur son retour dans le diocèse où il avait été vicaire dès 1697 aux côtés de Mgr de Montmorin : « Dès que votre Altesse parut dans notre ville, nous souhaitâmes de vivre sous ses lois et nous l'avons regardée comme la plus précieuse acquisition que nous pouvions faire. Elle nous était nécessaire pour réparer la perte de l'illustre et vertueux Montmorin. Dieu ne voulut pas alors accorder à nos prières... Mais enfin tous nos désirs sont remplis et nous possédons le Prince qui faisait l'objet de nos vœux ». Allusion un peu brusque à la venue de l'archevêque de Crillon, nommé à la mort de Montmorin au siège de Vienne alors qu'on attendait la désignation de la Tour d'Auvergne. Pas un mot de regret pour ce prélat, issu d'une lignée de militaires dont l'un fut l'ami d'Henri IV (« Pends-toi, brave Crillon, nous avons vaincu à Arques... »). François de Berton de Crillon resta pendant six années à Saint-Maurice, s'intéressa à la liturgie et s'éteignit à 75 ans. (A noter que dans le fastueux mausolée du sculpteur Michel-Ange Slodtz qui orne le chœur de la Cathédrale l'attitude des deux archevêques laisse croire que Henri Oswald de la Tour d'Auvergne succéda directement à Armand de Montmorin alors qu'il ne fut que son successeur médiat après un intervalle de neuf ans).

Les succès de Fornand comme avocat, ses brillantes plaidoires devant le Parlement de Grenoble lui avaient acquis de la notoriété. Il avait su augmenter sa fortune territoriale et par son second mariage avec Cécile Papet, il se trouvait allié aux meilleures familles de la région. Continuant la tradition de la lignée « familles nombreuses » il eut de ses deux mariages quinze enfants. Il mourut en 1750 ayant testé en faveur de son fils Joseph Pierre Marie qu'il avait eu de sa seconde femme.

Joseph Pierre Marie Fornand était né le 19 janvier 1720. Il fut le premier à se faire appeler Fornand de la Rebatière. La Rebatière, maison-forte sise à Salaise « peu importante comme habitation, était défendue par une enceinte de hautes murailles crénelées, avec chemins de ronde intérieurs et mâchicoulis, flanquée de cinq tourelles, deux au levant, trois au couchant ». Elle tire son nom du premier possesseur Antoine Régis Rebat, qui vivait

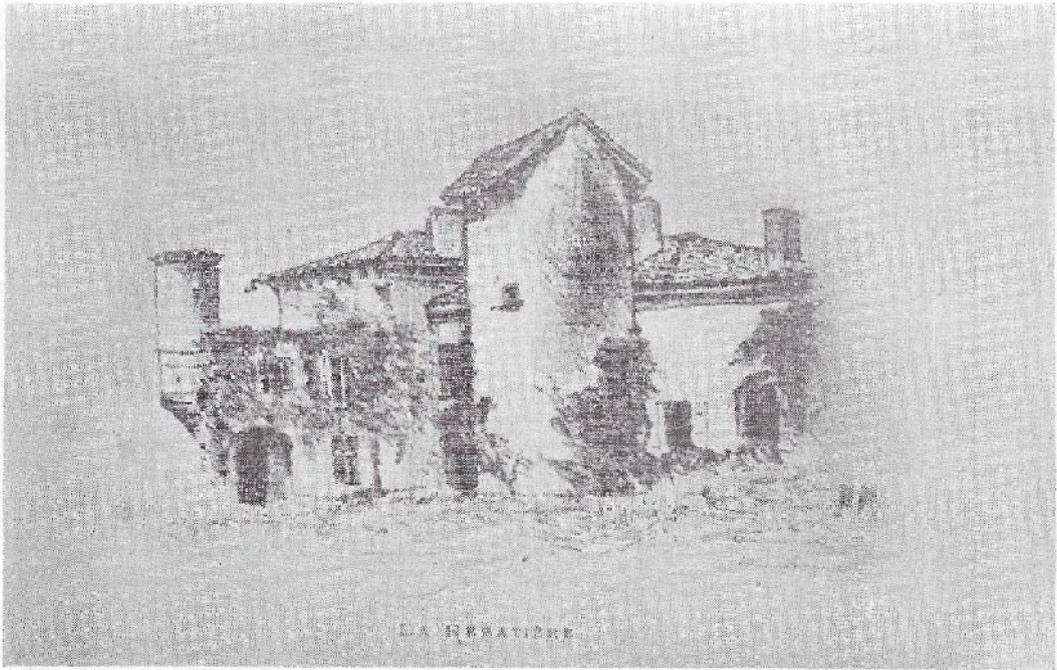


Fig. 16 — La maison forte de La Rebatière

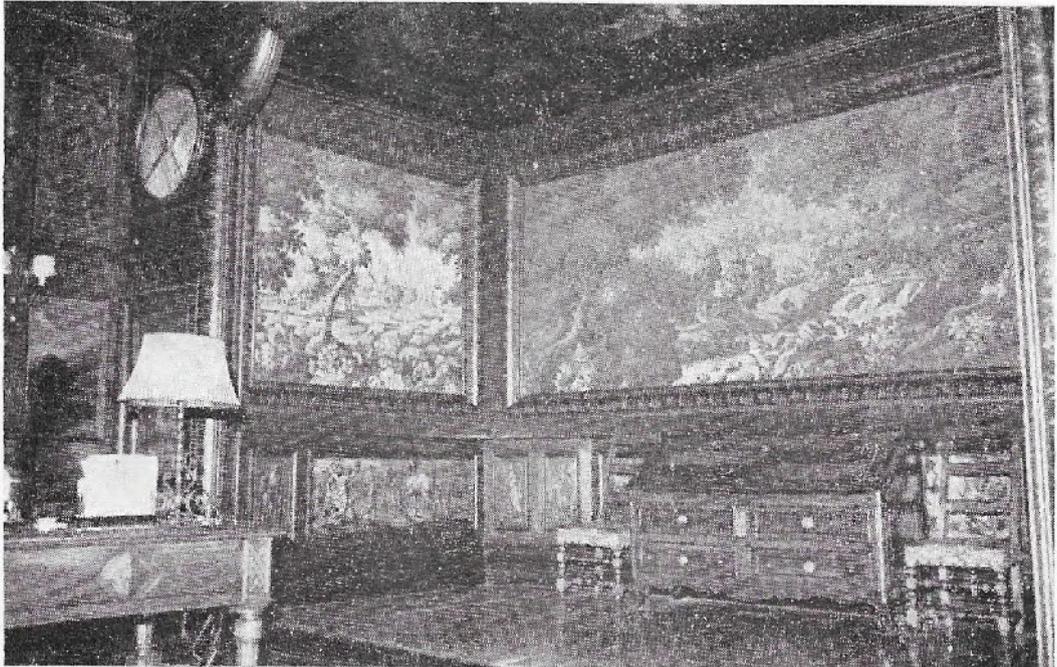


Fig. 17 — Hôtel de Ville : bureau du Maire
(ancien hôtel du marquis de Raclaès)

au XV^e siècle. De ses héritiers elle passa aux Musino de Vienne, puissante famille qui la garda jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Il est probable qu'elle avait déjà perdu son aspect de forteresse lorsqu'elle passa à ce moment aux mains de Françoise le Jeune qui épousa en première nocces Pierre Clavel, et en secondes nocces Henri Pérouse, conseiller du roi, aîné des enfants d'Henri Pérouse, procureur à Vienne (fig. 16).

Au décès de son second mari, en 1714, au château de Saint-Clair-du-Rhône, Madame Pérouse le Jeune se trouva de nouveau seule et désemparée. Retirée à la Rebatière elle eut recours à Pierre François Fornand pour administrer ses biens « et surtout pour les défendre contre les entreprises de ses ambitieux voisins, les Jésuites, propriétaires du prieuré de Salaise » dont les revenus étaient affectés au Collège qu'ils avaient à entretenir à Vienne. En reconnaissance des soins apportés par le père, Mme Pérouse, à l'occasion du mariage de Joseph Pierre Marie Fornand, avec sa parente Magdeleine Pérouse du Vivier en 1755, lui fit donation de la terre de la Rebatière. A ce mariage figurait comme témoin Mgr Pierre Annet de Pérouse, comte-évêque de Gap, porteur d'un généreux cadeau. Les Pérouse occupaient alors à Vienne les premières fonctions dans la magistrature, le clergé et l'administration du pays. On comptait une douzaine de familles de ce nom, toutes ayant de nombreux enfants et qui pour se distinguer les unes des autres ajoutaient à leur nom patronymique celui d'une terre ou un nom de fantaisie suivant un usage fort répandu. Ce brillant mariage marqua l'apogée de la maison de Fornand.

Fornand de la Rebatière ainsi richement doté et apparenté succéda à son père comme avocat du roi au baillage de Vienne où il continua les traditions de sa famille. Parfait gentilhomme, il occupa bientôt le premier rang dans la ville de Vienne.

En 1766, Louis XV voulut réformer les municipalités gérées jusque là par les Consuls. Dans les cités de plus de 4.500 habitants, le corps de ville devait être ainsi composé : un maire, quatre échevins, six conseillers, un syndic-receveur, un secrétaire-greffier. Liberté était rendue aux Notables de délibérer et de désigner leurs représentants, laissant au duc d'Orléans, gouverneur de la province, le soin de choisir le Maire entre trois candidats présentés par eux. Le choix du prince se porta sur Fornand de la Rebatière qui fut nommé maire pour trois ans. Celui-ci fournit son brevet de catholicité signé du curé de N.-D. de la Vie et prit possession de la Mairie le 8 mai 1768.

De lourds soucis l'attendaient. On projetait pour la ville qui se développait tout un programme d'embellissements et l'état des finances aurait conseillé plutôt des économies. En outre de la construction du quai du Rhône, de la Porte de Lyon au Jeu de Paume, des dépenses importantes étaient décidées pour mettre de l'ordre dans la disposition des maisons, dans l'éclairage de la ville et dans l'aménagement du cours Romestang. Mais la



Fig. 18 — Hôtel de Ville : un plafond

question la plus difficile à résoudre était la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville qui jusqu'ici n'avait pu être résolue.

Le projet préoccupait depuis longtemps ceux qui avaient la responsabilité des intérêts de la ville. La maison des Canaux (sise à l'emplacement du Théâtre actuel, sur laquelle il fut ensuite construit) ne correspond plus à l'activité de la cité. Il y a deux cents ans qu'elle sert d'Hôtel-de-Ville, depuis 1566, après que la maison de la Chaîne ait été vendue et il s'en fallait qu'elle eût été entretenue dans un état convenable. L'intérieur n'est pas décent, les archives sont placées dans un lieu humide, bref des réparations extrêmement coûteuses sont à entreprendre, si l'on doit se trouver dans l'obligation de la garder. Des pourparlers ont bien été engagés pour acheter un hôtel important rue Marchande, provenant de la succession de Claude de Portes seigneur d'Amblérieu représentée par son légataire le marquis de Rachais. Mais faute d'accord sur le prix, l'affaire a été abandonnée. Or, en 1770 une ordonnance royale oblige la ville à loger dans le même bâtiment le commandant et les cavaliers de la maréchaussée. La maison des Canaux est reconnue parfaitement apte à loger la troupe, les dépendances, cour, écurie et greniers sont suffisants et le tout est bien placé, à proximité du centre et accessible aussi par le côté opposé. Cette affectation éviterait les frais d'une nouvelle acquisition et permettrait de reprendre contact avec le marquis de Rachais. Les contacts furent aussitôt repris avec lui et aboutirent à la vente conclue en 1771, moyennant le prix de 25.000 livres. On lui acheta ensuite divers mobiliers, tapisseries, fauteuils et c'est ainsi qu'elle commença à fonctionner. Puis des adjonctions intervinrent pour l'agrandir du côté de la place avec le couvent des Augustins. Au XIX^e siècle les arcades et une nouvelle façade furent construites et un campanile donne à l'édifice un cachet monumental qu'agrémente en face la place ombragée.

Ou peut voir encore des restes de l'ancien hôtel Rachais, notamment le cabinet du Maire dont est ici reproduite la décoration bien conservée. La salle des adjoints reçut des panneaux où Schneyder, qui devait être chargé en 1780 de construire le théâtre, a laissé des peintures représentant des vues de Vienne d'une belle allure.

Fornand de la Rebatière quitta la mairie de Vienne à la fin de l'année 1771. Il avait montré dans l'exercice de ses fonctions du zèle, du savoir-faire. Tant de dévouement n'allèrent pas sans contre-partie. Absorbé par l'acharnement qu'il apportait à ses travaux, il négligea peu à peu ses propres affaires, prélevant même sur sa fortune les frais de représentation de toute nature. Alors qu'il avait transmis à ses enfants des habitudes de luxe, il vit son patrimoine diminuer et il ne put leur laisser la brillante situation pécuniaire qu'il avait connue par son mariage et par le don reçu de Mme Pérouse le Jeune.

Veuf et malade, il résigna prématurément ses fonctions d'avocat du roi et mourut en 1770 à l'âge de 59 ans. Des six enfants qu'il avait eus, aucun ne put soutenir la place qu'avait connue leurs ancêtres. Ils se virent contraints de vendre d'abord la maison de Vienne, puis la moitié du domaine de Salaise et peu à peu ce qui en restait. Aucun de leurs descendants ne purent restaurer la situation. La famille a disparu sans laisser de nos jours de représentants.

La maison-forte de la Rebatière, au contraire, a conservé l'allure originale qui la distingue des autres châteaux de la région et qui fait son charme. Blottie au milieu d'un collier de peupliers elle apparaît, après quelques blessures, peu différente de ce qu'elle devait représenter quand le Maire de Vienne en faisait avec sa courtoisie et ses belles manières les honneurs à ses hôtes. Passée au XIX^e siècle dans les mains de M. Marc Morand, elle est restée jusqu'à nos jours dans la famille de ses descendants qui maintiennent avec les mêmes qualités l'accueil traditionnel qui est la règle de la maison. Un croquis dû à Hubert Morand reflète avec justesse l'impression de calme et de grâce qui se dégage de la Rebatière.

Marc Morand a publié en 1898 une étude sur les Fornand où sont détaillées les biographies des divers représentants de cette famille. Son fils Hubert Morand à qui est dû le dessin de la Rebatière avait passé toute sa jeunesse à Vienne et à Salaise; il devait décéder, brillant rédacteur au Journal des Débats.

L'archiviste et historien Claude Faure a relaté dans *Mélanges d'Histoire de Vienne* la requête présentée à Louis XV par les maires et échevins de la ville pour l'achat de l'hôtel Rachais, et l'autorisation royale homologuant la délibération permettant l'acquisition.

Pierre FRECON

*Quand le Dauphin Louis II
s'intéressait à l'urbanisme viennois
parmi beaucoup d'autres affaires*

*A Monsieur le Chanoine Pierre CAVARD,
en reconnaissant hommage et en cordial souvenir.*

L'urbanisme : certes, si, comme pour tout ce qui est dans le monde, la chose a existé avant le mot, et, si le mot en question a commencé à n'être employé qu'au XVIII^e siècle, il n'en est pas moins certain que, dès que les hommes ont construit des villes et qu'ils les ont agrandies, aménagées, transformées, au gré des événements et selon les besoins et les goûts des époques successives, ils ont pratiqué l'urbanisme. Souvent l'ont-ils fait sans le savoir, comme « le bourgeois gentilhomme » faisait de la prose sans le savoir. On comprend donc que cela prit naissance dans la plus haute Antiquité.

L'une des intentions du présent article est de signaler, dans ce domaine, un fait de « petite histoire » ne remontant qu'à la fin du Moyen âge, exactement - ce qui n'est, quand même, pas hier - et situé dans notre chère ville de Vienne. Le dauphin Louis II gouvernait, alors, le Dauphiné, en personne.

En 1899, à Grenoble, la Société de statistique des Sciences naturelles et Arts industriels de l'Isère publiait, en deux volumes, le *Catalogue des actes du dauphin Louis II, devenu le roi de France Louis XI, relatifs à l'administration du Dauphiné*, par Emmanuel Pilot de Thorey. En 1911, paraissait un volume de suppléments recueillis par Gustave Vellein. L'ensemble forme un ouvrage de très grande valeur. Il groupe 2.259 actes.

L'acte que nous allons étudier avait échappé aux auteurs du catalogue pour la raison toute simple que l'original n'était plus à Vienne. Il avait disparu des archives de la ville, avec un grand nombre d'autres pièces importantes, par suite de détournements malhonnêtes qu'a évoqués M. le Chanoine Pierre Cavard, dans une notice que nous citerons bientôt.

Si l'original était disparu, le souvenir en était conservé dans l'*Inventaire général des titres et papiers appartenant à la ville de Vienne déposés dans les archives de son hôtel de ville, avant 1789*, énorme volume qui se trouve actuellement, avec les archives de la ville, dans les locaux de la Bibliothèque municipale. L'auteur en est Floris Peignard qui commença son travail le 16 mars 1781 et ne le termina qu'après la Révolution. Cela a été fort bien raconté par M. le Chanoine Cavard dans une excellente petite monographie intitulée *Les Archives de Vienne et le rédacteur de l'inventaire*, publié dans le « Moniteur Viennois » en octobre 1932. Le bulletin de notre Société en a rendu compte. (1)

L'*Inventaire général* indique que le document en question, quand il était dans les Archives de la ville, occupait le N° 41 de la case 1ère intitulée: « Privilèges et libertés accordés à la ville de Vienne par les Roys de France, les Empereurs, les Papes et l'Eglise de Vienne ». Quel sort lui avait-il été réservé pendant plus d'un siècle?... Il est impossible de le savoir. Toujours est-il qu'il figurait en mars 1950 au catalogue d'un marchand parisien qui, sous le nom de « *Saint-Hélion* » offrait périodiquement aux amateurs une « *collection de pièces et documents historiques* » et qu'il fut acheté par l'auteur des présentes lignes (2).

Il convient, pour donner son complet intérêt à l'événement, de le replacer dans son contexte historique.

Le dauphin Louis II était l'aîné des douze enfants du roi Charles VII et de Marie d'Anjou, dont cinq étaient morts en enfance. Charles VII était fils de Charles VI dit « le Bien-Aimé », plus tard « le Fou », et d'Isabelle de Bavière. Marie d'Anjou était fille de Louis II, roi de Sicile, duc d'Anjou, et de Yolande d'Aragon. Ces précisions généalogiques ne sont pas inutiles, car beaucoup de traits de caractère d'un homme s'expliquent par ses ascendances paternelles et maternelles.

Le dauphin était né, le 3 juillet 1423, au palais archiépiscopal de Bourges, alors que son père, âgé de vingt ans, n'était roi de France que depuis l'époque de sa conception, puisqu'il avait été proclamé le 28 octobre 1422, à Espaly, près du Puy, et couronné peu après, à Poitiers (3). La France vivait des temps particulièrement troublés, durs et sombres. Les Anglais occupaient toute la partie septentrionale du pays, jusqu'à la vallée de la Loire, et l'Aquitaine. Le livre manuscrit des *Vigiles de Charles VII* fait ressortir « comment les Angloys se mocquoient et l'appelloient le roi de Bourges. »(4). C'était, véritablement, « la pitié qui était au royaume de France » (5). Tout le monde sait le revirement de fortune qui se produisit dans les années où grandissait le dauphin, et comment, grâce à la magnifique épopée de Jeanne d'Arc et de ses compagnons d'armes, Charles VII devait prendre le surnom de Victorieux, après le sacre de Reims, le 17 juillet 1429, et l'entrée solennelle à Paris, le 11 novembre 1437. A cette

date-ci, le dauphin venait d'atteindre sa majorité légale, puisque, suivant l'ordonnance de son bisaïeul Charles V dit le Sage, d'août 1374, la majorité des rois de France était fixée à quatorze ans. (6). Depuis près d'un an et demi, il était marié (le mariage avait été célébré, le 25 juin 1436, au château de Montilz-lès-Tours) à Marguerite d'Ecosse, fille aînée de Jacques Ier Stuart, roi d'Ecosse, avec laquelle il était fiancé depuis sept ans. Ce mariage fut des plus malheureux : les époux, mariés trop jeunes, physiquement et moralement, n'eurent pas d'enfant. La dauphine Marguerite mourut le 16 août 1445. Un historien a écrit : « On prétend qu'elle fut si malheureuse qu'à l'âge de vingt six ans, déjà lasse de vivre, elle dit en mourant : « Fi de la vie ! qu'on ne m'en parle plus ». (7).

Charles VII et son fils ne s'entendirent jamais. Dans son enfance, le dauphin avait très peu vu son père, trop occupé qu'était celui-ci par les affaires de l'État et par la reconquête des territoires de son royaume. Ensuite, lorsque la vie commune avait été possible, la grande différence des tempéraments et la petite différence des âges avaient fait naître la jalousie chez le père et l'envie chez le fils. Quand deux personnes ne s'entendent pas et qu'elles en souffrent, il n'y a qu'un remède : la séparation. C'est ce que Charles et Louis firent.

Pourtant, dans les débuts, il y avait eu des tentatives de bons rapports. Pour marquer, vraisemblablement, la majorité du dauphin, dans les derniers mois de 1436 et les premiers de 1437, le roi s'était fait accompagner par son fils dans un long voyage à travers la France méridionale. Après Clermont en Auvergne, le cortège royal, fin décembre, avait séjourné plus de deux semaines à Lyon, traversé le Dauphiné, en passant par Vienne, sans y faire une longue étape, semble-t-il (7 bis), et gagné le Languedoc. Le séjour à Montpellier dura jusqu'en avril. (8)

La même année, le roi avait envoyé le dauphin enlever la place forte de Château-Landon (actuellement, en Seine-et-Marne). Là, le jeune homme avait remporté sa première victoire, qu'il fit vraiment payer bien cher aux assiégés : « il ordonna de pendre tous les Anglais survivants et de couper la tête aux traîtres français qui les avaient soutenus ». (9). Auguste Bailly, historien de Louis XI, affirme que c'est ici le seul acte de cruauté qu'il commit dans sa vie, et « qu'il voulait, plus ou moins consciemment, donner une leçon d'énergie à son père ». (10). Pour l'entrée solennelle et le séjour de trois semaines à Paris, tout s'était très bien passé.

Mais voici que, sentant son fils impatient d'exercer son énergie juvénile, Charles VII le nomme, en 1439, son lieutenant général en Languedoc - il y a quinze ans et demi -, puis, à la fin de la même année, son lieutenant général en Poitou, Aunis et Saintonge. Ici comme là, Louis fait du bon travail. (11).

L'année suivante, les rapports entre père et fils se détériorent singulièrement. La faute en est certainement au second qui a

un caractère épouvantable. On trouve, parfois, dans les textes originaux de la fin du Moyen-âge, à propos de certains princes, l'expression suivante : « notre très redouté seigneur ». Elle convenait parfaitement au dauphin Louis.

Pilot de Thorey a fort bien résumé les événements. Voici comment :

« En 1440, entraîné par les ducs d'Anjou, de Bourbon et d'Alençon, le jeune dauphin devint le chef de la révolte que ses contemporains surnommèrent *la Praguerie*, par analogie aux insurrections récentes des Hussites de Bohême (12), et parut contredire d'avance par sa conduite les idées sur l'autorité absolue du roi qu'il devait si sévèrement appliquer plus tard. Aussi, le 23 avril 1440, le roi Charles VII enjoignait aux officiers et aux sujets du Dauphiné de ne point reconnaître l'autorité du dauphin, son fils, ni celle des divers seigneurs insoumis qui l'avaient circonvenu ; mais, aussitôt après l'apaisement de cette rébellion, qui, du reste, fut facilement réprimée, Charles VII, pour donner un aliment à la soif de pouvoir et à l'activité qui dévorait son fils, et aussi pour le rompre à la connaissance de l'art de gouverner, lui abandonna l'administration effective du Dauphiné par lettres du 28 juillet suivant. Le dauphin ne laissa pas à son père le temps de revenir sur sa détermination et, dès le 2 août, il chargeait son chambellan, Jean de Gamaches et son maître d'hôtel, Gabriel de Bernes, de se rendre en Dauphiné pour en prendre possession en son nom. Cette prise de possession eut lieu solennellement, à Grenoble, le 2 août 1440, en présence des représentants des Trois Etats et des principaux fonctionnaires de la province ». (13).

Charles VII, selon le jugement de Bailly, avait une « longanimité sans bornes ». Il avait, aussi, une grande générosité : non seulement il donne le Dauphiné à ce fils de dix-sept ans, mais il ajoute une rente annuelle de dix mille livres. (14).

Toutefois, Louis ne vient pas tout de suite résider en Dauphiné. Rongeant son frein, et tout en complotant encore en secret, en 1441, il accompagne son père dans de nouveaux voyages à travers la France, et fait avec lui une sorte de pèlerinage au pays de celle à qui ils doivent tant, Jeanne d'Arc, à Domrémy et à Vaucouleurs. Puis, Charles VII le charge de guerroyer contre les Anglais. Il prend part au siège de Pontoise. L'année suivante, 1442, à la tête des troupes françaises, il emporte Saint-Sever, Tartas et Dax (dans ce qui est actuellement le département des Landes). Au mois d'août 1443, il se couvre de gloire à Dieppe, ce port de la rive normande face à l'Angleterre, en emportant de haute lutte la bastille tenue par une forte garnison anglaise. Au début de 1444, il réprime, avec une fermeté sensationnelle, la révolte de Jean IV, comte d'Armagnac, qu'il fait prisonnier à l'Isle-Jourdain (Gers). Rentré à Tours à la fin d'avril, bien vite indisposé par ce qu'il voit se passer à la cour royale, c'est-à-dire des choses qu'il considère comme futiles et inutiles et,

notamment les amours naissantes du roi, son père, envers une jeune suivante d'Isabelle de Lorraine, duchesse d'Anjou et reine de Sicile, nommée Agnès Sorel, à très peu près, de son âge à lui, dauphin, il ne songe qu'à « abandonner cette cour odieuse ». (15). C'est alors que Charles VII le désigne comme chef suprême de ceux qu'on appelait, selon le cas, les Routiers ou les Ecorcheurs, gens de guerre pillards, sans foi ni loi, redoutés, à juste titre, des populations, et que lui-même avait poursuivis et battus en Languedoc. Politique qui paraît singulière et paradoxale, à nous qui vivons cinq siècles après, mais qui avait été déjà pratiquée, quatre-vingts ans plus tôt, par le grand-père Charles V, pour les Grandes Compagnies, avec le concours de Bertrand du Guesclin. Ces troupes de mercenaires étaient indispensables pour faire la guerre, mais, dans les périodes de trêve — mot plus exact que paix —, elles étaient tout à fait nuisibles et indésirables. Aussi, convenait-il de s'en débarrasser, en les conduisant guerroyer ailleurs qu'en France. A l'exemple du fameux connétable, le dauphin Louis réussit parfaitement dans sa mission difficile. Il fait se battre et se tuer les Ecorcheurs, d'abord en Suisse, puis en Alsace. Il est lui-même blessé au genou par une flèche au siège de Dambach (Bas-Rhin). (16). Lorsque, en janvier 1445, il prend la route du retour, rappelé par le roi, qui trouvait qu'il avait outrepassé ses ordres en se livrant, là et ici, à des manœuvres diplomatiques, connu et craint, désormais, non seulement des Français mais aussi des étrangers, le dauphin Louis a bien justifié ce que, deux siècles plus tard, proclamera le héros de Corneille, à savoir qu'« aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années ».

Revenu à la cour, le dauphin trouve la situation ayant plutôt empiré à ses yeux. Le roi, en pleine maturité d'âge — il a quarante-deux ans —, est sous l'emprise de sa maîtresse (nom qui convient mieux, en la circonstance, que favorite), Agnès Sorel, qui lui a donné ou lui donnera quatre filles (17) et à qui il donnera le château de Beauté, à Nogent-sur-Seine, près de Paris, d'où le nom de « dame de Beauté » par lequel elle est souvent appelée par les historiens. Or, Agnès subit, elle-même, l'influence de Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie. Ce sont eux deux qui gouvernent la France. Louis en est jaloux, terriblement, sans qu'il en laisse paraître ouvertement. « Le roi s'amuse », alors qu'il y aurait tant à faire, estime-t-il. Les Anglais occupent encore une notable partie du pays. De plus, le dauphin n'a jamais pu admettre que, par le traité d'Arras, en 1435, qui, pourtant, avait assuré le salut de la France en détachant des Anglais le puissant duc de Bourgogne Philippe le Bon, son père ait cédé à ce dernier toutes les villes de la vallée de la Somme. Il conviendrait donc de les récupérer. Alors, Louis travaille, à sa manière, en dessous. Il intrigue ; il complote. Il lui tarde de régner, mais non pas en s'endormant sur ses lauriers, et encore moins dans la volupté, comme il le voit faire à son père. Toutefois,

il est retardé dans son action directe par la maladie et la mort de sa femme, « la gracieuse et poétique Marguerite d'Ecosse ». L'histoire a conservé l'anecdote de la dauphine baisant la bouche du vieux poète Alain Chartier, endormi sur un banc, « de laquelle étaient issus et sortis tant de bons mots et vertueuses paroles ». La dauphine expire le 16 août 1445. (18).

Alors le dauphin passe à l'action, pour bien montrer qu'il a une tout autre conception que son père sur la manière de régner, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure. D'abord, il essaye de gagner à lui la riche province de l'Agenais. Furieux de n'y pas parvenir, il veut tenter un coup de force : s'emparer de la personne du roi, après avoir fait massacrer sa garde. Il comptait sur le concours indispensable d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, mais celui-ci reste fidèle à son maître et seigneur. Charles VII apprend le complot. Il fait comparaître son fils et le confronte avec Chabannes. Puis, toujours magnanime, il ne prend pas d'autre sanction contre lui que l'ordre qu'il lui donne d'aller passer quatre mois en Dauphiné, son fief. Quatre mois : ce devait être près de dix années ! Le père et le fils ne devaient plus jamais se revoir ! (19).

Voici donc le dauphin Louis prenant la route pour le Dauphiné, accompagné d'une troupe de partisans. Le 7 janvier 1447, il est à Lyon. Le 15, il met le pied sur le sol dauphinois, à Saint-Symphorien-d'Ozon. Cette bourgade, autrefois, avait appartenu au comte de Savoie et avait été rattachée au Dauphiné, comme un certain nombre d'autres territoires, par le traité de Paris, conclu en janvier 1335, entre le roi de France Jean le Bon et le dauphin son fils, futur Charles V, d'une part, et le comte de Savoie Aimé VI, dit le comte Vert, d'autre part. Le dauphin Louis a, exactement, vingt-trois ans et demi.

Le lundi 23 janvier, il fait son entrée solennelle dans Vienne, à quatre heures de l'après-midi. Cette ville est, par excellence, la ville du dauphin. N'a-t-elle pas été, longtemps avant Grenoble, la capitale du Dauphiné ? Avec le dauphin héraldique, ce n'est pas Grenoble, mais c'est Vienne qui figurait sur les sceaux des anciens dauphins dits « de Viennois », comtes d'Albon. Aussi bien avait-il, dès qu'il avait pu s'intéresser aux choses de la France, connu le nom de Vienne (21).

Le récit de cette entrée est conservé dans le registre des délibérations consulaires de l'époque, écrit en latin, comme c'était encore l'usage, par Jacques Combet, secrétaire de la ville. Il y est raconté que les consuls et les notables allèrent à cheval à la rencontre de l'illustrissime personnage « jusqu'à la Motte de Mirflaut qui est au delà du Mont-Rosier (*ad motam de Mirflaut qui est ultra Montem Rosarum*) » (22). Les consuls s'appellent : pour la Grande paroisse, Julien Vulgarin, docteur en lois, Etienne Bertal, noble Jean de Saint-Oyand et Etienne Olivier ; pour la paroisse Saint-Martin, Jean Pellapra ; pour la paroisse Saint-

Sevère, Henri Boloffa ; pour la paroisse de Saint-André-les-Nonnains, Henri de Ville, et pour la paroisse de Saint-Georges, Georges Mellian. (23). Les Viennois offrent au Dauphin quatre douzaines de torches, quatre douzaines de boîtes de confitures et deux tonneaux de vin, l'un de vin blanc et l'autre de vin clairet (24). Le dauphin loge, ensuite, dans le palais archiépiscopal.

L'itinéraire que suivit, les jours après celui-là, le dauphin nous est bien connu, grâce au précieux *Catalogue* de ses actes publié par Pilot de Thorey. Le prince séjourne à Romans du 28 janvier au 13 février ; à Valence, du 14 au 21 février ; à Montélimar, ensuite. Puis il se rend en pèlerinage à la Sainte Baume, en Provence, pour y honorer Sainte Marie-Madeleine, à Saint-Antoine en Viennois, pour y honorer le grand anachorète de la Thébaïde - on sait combien il eut toujours le culte des saints, souvent à travers celui de leurs reliques. Enfin, il fait son entrée solennelle dans la capitale du Dauphiné, Grenoble, le 12 août (25).

Dès sa prise de contact, Louis s'est comporté en véritable souverain. Il veut connaître, à fond, le Dauphiné et les Dauphinois, et les problèmes qui se posent à eux, pour les résoudre. Il voyage donc beaucoup, séjourne dans les villes et les villages, s'entretenant aussi bien avec les paysans qu'avec les bourgeois. Il prend gîte et couvert aussi bien chez les uns que chez les autres, quand il n'y a pas de château ou de maison conventuelle pour le recevoir, et même quand il y en a. Il cultive volontiers la simplicité ; l'expression « à la bonne franquette » convient bien à sa manière de civilité (26).

Dans l'automne de cette même année 1447, au mois d'octobre, il est dans la région de La Côte-Saint-André, la Tour-du-Pin et Bourgoin. L'année suivante, le 28 avril 1448, il est au château de Pcyrens, près de Romans ; le 14 septembre, à l'abbaye de Bonnevaux, et le 21 septembre, à La Côte-Saint-André. C'est sans doute avec plaisir qu'il séjourne dans cette région, puisque, les 3, 9 et 15 octobre, on le voit signer des actes à la Bâtie de Gillonay. Il se dirige ensuite rapidement vers une région plus méridionale : le 16 octobre, il est à Saint-Marcellin, le 31 à Chabeuil, le 6 novembre à Etoile, le 24 à Alixan, et le 30 à Saint-Antoine. De nouveau, à la fin de l'année, il séjourne dans la région de La Côte-St-André et La Tour-du-Pin (27). Fin août et début septembre 1449, le dauphin fait un pèlerinage à Notre-Dame d'Embrun. Il s'arrête, en revenant, à Etoile, Alixan, Moras. Vers la fin novembre, il séjourne à Crémieu et Saint-Chef. En janvier et février 1450, il vit, à nouveau, dans la région de Romans (28). Il pousse même jusqu'à Die, en septembre.

C'est à cette époque qu'on voit le dauphin s'intéresser plus particulièrement à la ville de Vienne. Quand on connaît son caractère, on se persuade aisément que ce qu'on va lui voir accomplir n'est que le résultat de longues et mûres réflexions

et méditations. Depuis son arrivée en Dauphiné, Louis, avec son esprit d'absolutisme qu'on pourrait bien qualifier de congénital, veut être souverain partout en Dauphiné, « maître après Dieu », comme on dit. Son titre n'est-il pas : « dauphin de Viennois » (aujourd'hui, nous dirions : dauphin du Viennois) ? Comment Vienne, capitale du Viennois, ne serait-elle pas à lui, plus qu'elle ne l'est ? L'archevêque, tout en se disant primate des primats des Gaules, se dit aussi comte de Vienne. Le dauphin Louis a toujours trouvé cela intolérable. Lui semble révolu le temps où, depuis un siècle, le dauphin devait rendre hommage à l'archevêque.

Notre vieil ami Gabriel Chapotat a fort bien condensé les faits et gestes, dans son bon ouvrage *Le rattachement du Dauphiné à la France*, publié en 1949, à l'occasion du sixième centenaire : «...l'astucieux prince commence par négocier avec l'archevêque Louis de Poitiers, pour qu'il permute avec son oncle Jean de Poitiers, évêque de Valence et de Die. Il réussit. Et il n'a plus ainsi en face de lui, dans le duel décisif qui s'engage, qu'un vieillard de près de 80 ans, peu apte à lui résister, bien qu'il soit encore hanté par les revendications surannées de ses prédécesseurs ». (29).

Pour être sûr d'arriver à ses fins, le dauphin a besoin de la bonne volonté et du concours des Viennois. Il se les était assuré à l'avance, en recueillant, le 31 octobre 1448, à Chabeuil, l'hommage et le serment de leur fidélité donnés par les deux consuls, François de l'Eglise et Claude Archimbaud, qui les représentaient (30). Sur l'heure, il les en avait récompensés en leur remettant, sur beau parchemin, une charte de libertés, contenant, d'ailleurs, beaucoup plus de confirmations que de nouveautés. Cette pièce originale existe encore dans les Archives de Vienne, ainsi qu'une copie authentique, connue sous le nom de « *Livre de la Chaîne* », qu'il vaudrait mieux, en bon français, appeler « Livre à la Chaîne », puisque « ce nom lui vient de ce que sa couverture est faite de deux minces planchettes de bois recouvertes de peluche verte auxquelles est fixée une petite chaîne de fer » (31). La préposition « de » est venue et a été maintenue par une sorte de symbiose entre ce livre — devenu le symbole des libertés et franchises communales — et la célèbre Maison de la Chaîne, datant du XIII^e siècle, qui servit d'hôtel de ville de 1471 à 1561, et qui le renfermait quelque part, enchaîné. Cette charte de Chabeuil avait été « vérifiée » au Parlement du Dauphiné le 24 novembre suivant (32). Toutefois, suivant le bon principe « donnant donnant » que Louis appliqua toujours plus qu'un autre, avec un sens peu commun du pragmatisme, cela ne s'était pas fait sans sommes d'argent versées. On le sait par les documents suivants que signale l'*Inventaire général* et qui n'existent plus : « Du 17 septembre 1448. Lettre de Louis, dauphin, fils du Roy Charles VII, adressée au Gouverneur des finances pour lui faire rabatre aux consuls et syndics de Vienne sur leur portion de

tailles ou aides la somme de 200 écus d'or que la ville avoit prêtée au Dauphin, lesdittes lettres enregistrées et reconnues par le gouverneur des finances et conscillers généraux. Le tout en trois pièces attachées ensemble ». — « Des 26 et 28 novembre 1448. Deux quittances passées aux consuls de Vienne, l'une par le gouverneur du Dauphiné de 150 écus et l'autre par le chancelier du Dauphiné de 100 écus pour pareille somme en laquelle la ville s'étoit obligée envers eux pour les peines et soins qu'ils s'étoient donnés au sujet d'un traité entre le dauphin et les consuls de Vienne ». (33). En février et mars 1450, des conférences se sont tenues à Vienne entre les commissaires du Dauphin, Aymar de Poisieu et Mathieu Thomassin, descendus au logis de la Coupe, (sur la paroisse de Saint-Pierre-entre-Juifs, entre la Grand'Rue et le Rhône), et les délégués de l'archevêque, Pierre Charpin, abbé de Saint-André-le-Bas, Bertrand Merlet, official, et plusieurs autres personnages. (34).

Maintenant, le 21 septembre 1450, c'est à Moras, dans la maison de François de Bellecombe, seigneur de Murinais, que se rencontrent les délégués de l'archevêque de Vienne, Charles de Poitiers, chevalier, seigneur de Saint-Vallier, et Guillaume, bâtard de Poitiers, seigneur de Barry, tous deux de la famille du prélat, et les commissaires du dauphin, Yves de Scépeaux, seigneur de Landeny, son chancelier, Louis de Laval, seigneur de Châtillon, gouverneur du Dauphiné, Amaury, seigneur d'Estissac, premier chambellan, Jean, bâtard d'Armagnac, sénéchal du Valentinois et Diois, Antoine Bolomier, général de toutes les finances, Jean de Villainnes, bailli des montagnes du Dauphiné, Aymar de Poisieu dit Capdorot (Tête dorée, en raison de sa chevelure), maître d'hôtel du dauphin, Guillaume Becy, conseiller, et Jean Bochetel, contrôleur des finances. Deux contre neuf ! Les délégués de Jean de Poitiers acceptent que celui-ci reconnaisse le dauphin Louis pour son suzerain, lui fasse hommage-lige et serment de fidélité. Dès le lendemain 22 septembre, à Valence, l'archevêque donne son accord et confirme ce traité (35). Peu après, à Vienne, l'hommage des habitants, puis celui du chapitre sont rendus au dauphin « dans l'auberge de François de l'Eglise, à l'enseigne de l'Epée ». (Que de symboles on peut imaginer dans ces noms réunis !). (36). Le 31 octobre, est établi « le règlement sur la souveraineté et la juridiction temporelle de la ville de Vienne et de son territoire, rédigé par les commissaires du dauphin Louis et les délégués de l'archevêque de Vienne ». (37). Le dauphin peut être content du résultat, mais les Viennois — clergé et bourgeois — le sont-ils ? Il n'y a rien de moins sûr. C'est pourquoi le dauphin se garde bien de paraître avant que six mois ne se soient écoulés. Il veut laisser les gens s'habituer à la nouvelle situation.

Par ailleurs, un projet de grande importance occupe largement son esprit et — qui sait ? — peut-être légèrement son cœur. Agé de vingt-sept ans, veuf depuis cinq ans, il songe

à convoler en secondes noces. Certes, il ne s'est point abstenu de « connaître » les femmes, au sens biblique du verbe, depuis qu'il est en Dauphiné. Les historiens s'accordent pour dire qu'il eut de nombreuses maîtresses dont il eut plusieurs filles — certains vont jusqu'à quatre —, mais ils n'attribuent pas toutes celles-ci à la même mère. C'est ainsi que Peignot dit que Jeanne, dame de Mirebeau, légitimée le 25 février 1465, mariée peu de jours après à Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France, et ne mourut qu'en 1519, fort âgée, et Marie, qui épousa, en 1467, Aymar de Poitiers, comte de Saint-Vallier, chancelier, et fut la grand-mère de la célèbre Diane de Poitiers, favorite d'Henri II, le quatrième successeur de Louis XI, étaient filles de Marguerite de Sassenage, veuve d'Amblard de Beaumont, alors que Pilot de Thorey les dit filles de noble Félize Reynard, veuve de Jean Pic, écuyer. Cette maternité-ci a été adoptée par Bailly qui, lui, a écrit Regnard, nom que Peignot avait écrit Renard (à juste titre, d'ailleurs, car, autrefois, le g ne se prononçait pas. (38).

En cette fin d'année 1450, le dauphin Louis, à qui, plus tard, le pape Paul II donnera le titre de « roi très chrétien » lequel deviendra désormais la qualification propre aux rois de France (39), (parodiant Molière, ne peut-on pas dire que « pour être chrétien, il n'en était pas moins homme » ?), estime, comme tout le monde, que le mariage est fait pour perpétuer « l'humain lignage » et, dans son cas, continuer la dynastie des Capétiens-Valois. Il sait aussi qu'en France, les bâtards ne règnent pas. Alors, il tourne ses regards vers le pays le plus proche du Dauphiné, la Savoie, et vers la jeune personne qu'est la fille du duc Louis II et de la duchesse Anne de Chypre, Charlotte. Le duc, flatté d'une telle alliance qui mettra un jour sa fille sur le trône de France, donne le 14 février 1451 son consentement au mariage. Le roi Charles VII est dans des sentiments diamétralement opposés. Ce mariage savoyard n'a pas l'heur de lui plaire et il envoie un émissaire au duc pour le lui faire savoir ; mais, quand celui-ci arrive à joindre ce dernier, le mariage a déjà été célébré, le 8 mars, à Chambéry (40). Il n'y a pas tellement longtemps qu'on peut se marier, étant majeur, sans le consentement des parents. Autrefois c'était une affaire de la plus haute gravité. Ce mariage du dauphin marque la rupture définitive avec son père.

Deux mois plus tard, le Dauphin est à Vienne, du 19 au 24 mai. Après un voyage dans la région de Romans (41) et un autre en Bresse, les 12 et 13 juillet, il est de nouveau à Vienne. D'ici il adresse des lettres à maître Nicolas Erlant, trésorier général des finances, dans lesquelles, « après avoir exposé qu'à l'occasion du joyeux avènement de la dauphine, sa compagne, plusieurs de ses sujets du Dauphiné lui avaient donné et pourraient lui donner certaines sommes d'argent : les habitants de la ville de Vienne, 600 écus d'or ; ceux de Grenoble 900 ; ceux de Romans, 600 ; ceux du pays de Briançonnais, 600 écus ; ceux

des villes d'Embrun, Chorges et de la terre commune de l'Embrunais, 600 écus ; ceux du Gapençais, des terres du pays de Savournon et de la Beaume, 600 florins, il lui ordonne de recevoir ledites sommes et de les employer pour ses affaires et celles de la dauphine ». (42). Le 23 juillet, le Dauphin est à La Côte-Saint-André, le 13 août à Bourg-en-Bresse, le 23 du même mois à Bourgoin. C'est de Morestel que, le 10 septembre, il dicte les lettres « confirmant le traité de pariage entre lui et l'archevêque de Vienne Jean de Poitiers ». (43). La ronde continue, presque sans cesse ; c'est une navette perpétuelle de ce qui est actuellement le département de l'Ain à ce qui constitue le département de la Drôme, à travers celui de l'Isère. Il est impossible de citer toutes les étapes. Disons seulement, par exemple, que, le 12 avril 1452, à Brangues, c'est « devant le château » que sont dictées les lettres (44). Le 26 juillet, étant à Valence, le dauphin, par lettres patentes, fonde une Université dans cette ville (45).

Mais, voici qu'il va, maintenant, s'occuper plus particulièrement de Vienne. On va vite comprendre pourquoi. Déjà, au début de cette année 1452, Louis a préparé la voie : le 23 janvier, cinq ans exactement, jour pour jour, après son entrée solennelle, il a exempté de la taille les consuls, « eu égard aux peines et soins qu'ils prennent pour la ville ». (46). Les huit consuls, élus le 1^{er} janvier, dans la chapelle du Saint Sauveur de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, s'appellent : pour la Grande Paroisse, Guigues Costaing, Jean Meyssonier, Jean Guiche, Etienne Pâtissier ; pour la paroisse Saint-Martin, Jean Bosonard l'aîné ; pour la paroisse Saint-Sevère, Pierre Bonnier ; pour la paroisse Saint-André-les-Nonnains, Pierre Chavas, et pour la paroisse Saint-Georges, Jean de Bourg alias Briat (47). Puis le dauphin a accordé des faveurs à ses amis viennois. Le 17 mai, il a exempté de taille son valet de chambre Jean Combe l'aîné et son écuyer de cuisine Guillaume Blanc. A ce dernier, le 20 septembre, il donne le greffe de la cour de Vienne et lui permet de prendre par an vingt-cinq livres sur les émoluments de cette charge (48). Ce greffe, il l'avait enlevé à Jean Bochetel, un Rémois, marié à la sœur du célèbre Jacques Cœur, et ancien secrétaire et notaire du roi Charles VII qui avait accompagné le dauphin dans son exil dauphinois (49). Nous l'avons déjà rencontré plus haut comme commissaire delphinal dans l'entrevue de Moras. On voit donc que le dauphin Louis ne craignait pas de dépouiller saint Pierre pour habiller saint Paul. Ce sera une de ses manières de faire toute sa vie durant.

Le moment est venu où il a véritablement besoin du concours effectif des Viennois, ayant deux soucis majeurs qu'il considère comme de la plus haute importance. D'une part, le roi, son père, a déclaré la guerre au duc de Savoie, son beau-père, et, comme les troupes royales ne peuvent moins faire que de passer par le Dauphiné, il veut s'y opposer. D'autre part, l'archevêque Jean de Poitiers est mort, le 8 novembre 1451, et le pape

a nommé Jean du Châtel pour le remplacer, sur la recommandation de Charles VII. Jean est le frère de Tanneguy du Châtel, vicomte de La Bellière, écuyer des écuries du roi. Immédiatement, le dauphin s'est opposé à ce qu'il vînt prendre possession du siège. Pour plus de sûreté, Louis tient à être sur place, dans la ville-même. Le 7 septembre, il envoie des lettres par lesquelles il « convoque la noblesse du Dauphiné dans cette ville pour le servir en armes ». (50). Après quelques jours passés à Romans, dans la première quinzaine de septembre, le dauphin est à Vienne — le 20 au plus tard. Il y demeurera au moins jusqu'au 8 novembre (51). Ensuite, ce sera à nouveau la région de Romans, Valence et Montélimar qui redeviendra sa résidence de prédilection, jusqu'à la mi-janvier 1453.

Dans ce séjour de plus d'un mois et demi, à Vienne, où réside le dauphin ? Fait curieux, aucun document ne le précise. Dans l'ancien palais delphinal, antérieurement royal, et devenu le Palais de Justice (il l'est demeuré) ? Peut-être. Dans le palais archiépiscopal ? Comme Nicolas Chorier a dit de celui-ci qu'il était « dans une situation fort agréable, élevé presque partout sur un massif qui y a été fait exprès » (52), ce ne serait pas impossible, d'autant plus qu'il n'y avait pas d'archevêque. Ce même vieil historien qu'est Chorier dit que le dauphin « entreprit de relever la forteresse du Mont-Salomon, mais qu'il laissa ce grand ouvrage imparfait. Quelques murailles ruinées et un portail sont ce qui restait » de son temps où « on y voyait les armes de ce prince, écartelées de France et de Dauphiné, gravées en une pierre... » (53). Comment imaginer que le dauphin et sa cour aient résidé dans des bâtiments ruinés ou en voie de restauration ? Sachant ses goûts, il ne nous est pas interdit d'imaginer que le prince ait voulu loger, parfois, dans la maison de quelques notables, et même dans un des nombreux logis de la ville.

Le 5 octobre, en son Grand Conseil, le dauphin prend une ordonnance par laquelle il régleme le service militaire que lui devaient, tant les nobles que les non nobles possédant fiefs (54). Ensuite, le *Catalogue* de ses actes révèle toute une série de mesures, d'ordre général ou d'ordre individuel, prises en faveur de ceux qui servent dans l'armée delphinale. Toutefois, la guerre France-Savoie tourne court. La paix est conclue entre le roi et le duc en personne, dans le Forez, exactement à Cleppé, près de Feurs. Une des clauses du traité est que Yolande de France, fille de Charles VII, de onze ans plus jeune que le dauphin son frère, épousera Aimé, comte de Piémont, fils du duc régnant. Et ce mariage s'accomplira ; plus tard, l'époux sera le duc Aimé IX (55). Il est vraisemblable que le dauphin n'est pas tellement fâché de cette guerre avortée qui va le faire deux fois beau-frère du comte de Piémont, car son appel à l'aide a rencontré bien peu d'enthousiasme, et il n'a pu être réuni que 500

lances environ, à la tête desquelles se trouve Jean, bâtard d'Armagnac, maréchal du Dauphiné (56).

Dans son excellente *Histoire de la réunion de Vienne à la France*, Claude Faure (qu'il nous soit permis, en passant, d'honorer sa mémoire, pour les relations suivies et cordiales qui furent les nôtres), a présenté une pertinente remarque : « Du séjour que le dauphin Louis fit à Vienne de septembre à novembre 1452, de l'armée qu'il y réunit pour s'opposer au passage à travers le Dauphiné des troupes de Charles VII qui venait de déclarer la guerre au duc de Savoie, les registres consulaires ne disent absolument rien. Si l'on songe au récit détaillé qu'ils font de l'entrée de Louis à Vienne, le 23 janvier 1447, ce silence paraît étrange ». Et le probe historien de poser deux questions : « Est-il téméraire d'interpréter (ce silence) comme une preuve de mécontentement que causaient aux Viennois les actes du dauphin ? Peut-être trouvaient-ils qu'il leur avait vendu trop cher le bienfait de la paix ? » (57). Il est bien évident que les Viennois — comme tout le monde, en pareil cas — n'eurent pas à se réjouir du séjour, en leur bonne ville, d'une troupe de gens de guerre vivant à leurs dépens, avec tous les aléas matériels et moraux que comporte une telle présence. D'autre part, le dauphin n'avait pas les yeux dans sa poche et il fourrait son long nez dans bien des affaires, sans vergogne. Toutefois, il serait injuste de penser que ce fût à tort et à travers. L'absence de documents sur un fait n'a jamais prouvé que celui-ci n'ait pas eu lieu. Que de faits n'ont jamais laissé de trace ! Ce n'est pas le cas de celui que nous allons indiquer : l'intérêt porté à l'urbanisme par le dauphin Louis II.

Toute l'affaire est rapportée dans la pièce originale que nous avons présentée dans le prologue de cette étude. Floris Peignard a écrit, au dos, ce qu'il a recopié dans *l'Inventaire général des Archives de Vienne*, à savoir un résumé succinct de la question : « Le Roy de France Louis XI pour lors Dauphin étant à Vienne, les habitants luy représentèrent que Messieurs de St-Maurice et autres gens d'Eglise avoient tellement chargés de pentions leurs maisons qu'il étoit impossible de les réparer et qu'elles tomboient en ruine, ce qui détruisoit la ville. Le Dauphin donna des lettres en faveur desdits habitants dattées de Vienne le 10^e 8bre 1452 qui leur permettoient de rachetter lesdites pentions scavoir pour un florin 20 et pour une sommée de vin 10 florins ».

Un résumé, si exact soit-il, n'est qu'un reflet ; si c'est la vérité, ce n'est pas toute la vérité. Voilà pourquoi il convient, en la circonstance, de publier in extenso le document, d'autant plus qu'il est inédit. Nous le ferons en appendice. Le lecteur y découvrira l'exemple fort complet d'une affaire de moyenne importance et il verra la façon dont elle était traitée, à la fin du Moyen-âge (on ne saurait trouver date plus exacte, puisque l'Histoire consi-

dère que le Moyen-âge se termina en 1453, avec la prise de Constantinople (Istambul) par les Turcs).

La majeure partie de cette pièce historique est rédigée en latin. Les lettres du dauphin sont écrites en français, comme presque tout ce qui, depuis un siècle environ, émane de la cour de France. Il faudra encore attendre un laps de temps à peu près semblable pour que l'usage du français soit généralisé dans les actes officiels partout.

Les lettres delphinales seront imprimées en italiques. Quant au texte latin, nous avons jugé inutile de le reproduire. Nous en présenterons la traduction et la ponctuation (on sait que celle-ci est une invention des temps modernes) dues à M. le Chanoine Pierre Cavard, le grand et inégalable historien de Vienne, qui nous fit l'amitié de les écrire fin mars 1950. Comme nous le faisait si bien remarquer, il y a quelques semaines, notre cher et distingué ami Robert Avezou, directeur du service des archives du département de l'Isère : « Une traduction de M. le Chanoine Cavard est un label de qualité. »

Cependant, il nous faut, quand-même, à cette place, tenter un aperçu un peu plus étendu que celui de Peignard, et, surtout, des remarques et commentaires.

La pièce est datée du jeudi 15 mars 1453 (dans le nouveau style, venu après le fameux édit de Roussillon du 9 août 1564 fixant le début de l'année au 1er janvier et non plus au 25 mars, ancien style dit de l'Incarnation).

Ecrite et signée par Guillaume Blanc, greffier de la cour, il ne lui manque que le sceau de celle-ci dont il ne subsiste que la lanière de parchemin qui le reliait à la grande feuille de même matière sur laquelle s'étale le texte, écrit avec la façon de former les caractères propre au XV^e siècle. Il s'agit d'une sentence procédant du vibailli de la Cour majeure du Viennois Terre de la Tour, Etienne Bertal, signifiée au notaire Jean Meyssonier, procureur de la ville de Vienne, en présence de sept citoyens de celle-ci comme témoins, en vertu de laquelle seront mises à exécution les lettres delphinales du 10 octobre précédent. Plus de cinq mois après ! On voit que les lenteurs de l'Administration ne datent pas d'hier !

Le vibailli expose, d'abord, que « les syndics » (à remarquer que c'est ce mot « syndics » qui est employé ici et non pas le mot « consuls » plus souvent donné à ceux qui nous appellerions aujourd'hui « conseillers municipaux »), habitants et citoyens de la cité de Vienne » ont adressé une supplique à « leur illustrissime prince leur sire, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Diois, premier-né du roi de France », et il en donne le texte intégral. Cette supplique n'est pas datée, mais il est bien évident qu'elle est de la fin de septembre ou du début d'octobre 1452.

Les édiles viennois présentent, de façon claire et précise, un

problème d'urbanisme qu'ils estiment, à leur mesure, de la plus haute importance. Beaucoup de maisons et fonds de la ville « sont affectés et grevés de plusieurs et diverses pensions, non modiques et plutôt lourdes et grandes ». En langage de notre temps, nous donnerions à ces pensions les noms de rentes, impositions, taxes, hypothèques, etc. Elles appartiennent à des ecclésiastiques, et particulièrement à ceux de Saint-Maurice, ou à des personnes privées. Les premières proviennent généralement de legs pieux. La situation qui est résultée de cet état de choses est devenue catastrophique : personne ne veut plus acheter ces maisons et ces fonds de commerce ou d'artisanat-là, personne ne veut plus les réparer, à telle enseigne que ces maisons « tombent presque toutes et menacent ruine », et, comme personne ne veut plus rebâtir ou bâtir, « il s'ensuit que la ville de Vienne demeure presque difforme et mal construite ». Avec notre vision actuelle des choses, n'aurions-nous pas tendance à taxer d'exagération nos ancêtres d'il y a cinq siècles ? N'y a-t-il pas toujours des pessimistes qui prédisent les pires événements, annoncent la future destruction des biens, et jusqu'à l'anéantissement même de l'humanité ? Et pourtant, le monde continue. Il vit, tant bien que mal, souvent plus mal que bien, hélas ! Cela dépend des pays, des époques, de l'état politique, de l'état social, etc. Cependant, en y réfléchissant profondément, au sujet de nos lointains concitoyens, nous pouvons nous demander s'ils ne présenteraient pas la situation exactement comme elle était. Nous adressant à nos chers confrères et à nos chères consœurs de la *Société des Amis de Vienne*, nous disons : « Vous qui, depuis plusieurs années, dans le bulletin, suivez l'intéressante et laborieuse enquête, si précieuse en documents archéologiques et iconographiques, menée par nos excellents amis Joseph Garon et Henri Fruton, sur la Vienne d'autrefois, à quel nombre arrivez-vous dans le dénombrement des maisons antérieures au XV^e siècle ? Faites l'inventaire. Vous serez vite persuadés que ce nombre est relativement infime ». Il faut donc bien croire que les autres disparurent, en beaucoup plus grand nombre (58).

Reprenons le texte de la supplique. Après avoir dénoncé le mal, les Viennois veulent suggérer la manière de l'enrayer. Cette tâche, elle n'appartient qu'au seul dauphin. Alors, ils font devant lui vibrer la corde sensible du patriotisme. Ils disent à leur prince : il faut « obvier à l'enlaidissement de vos villes de cette patrie delphinale, bien plus... faire en sorte qu'elles soient restaurées et belles et... faire prendre un soin exact de leur embellissement, plus particulièrement dans votre cité de Vienne, qui est la tête de votre patrie et de qui prend naissance l'un de vos titres ». Plus loin, les auteurs de la supplique font miroiter « la beauté et splendeur de ladite cité de Vienne ». Ne sent-on pas passer, avec ces propos, comme un souffle précurseur de la Renaissance ? Entre temps, les Viennois auront fait allusion au remède : la possibilité « de racheter et de rédimier » les ruineuses « pensions ».

Et la supplique se termine par une promesse dont les Viennois espèrent qu'elle touchera l'homme pieux — à sa manière, bien sûr — qu'est le dauphin Louis. Ils lui disent : « Ladite cité ou ses concitoyens prieront éternellement Dieu pour le bon et heureux état de votre Domination s'il lui plaît de leur concéder des lettres opportunes ».

Il est vraisemblable que, étant sur place, le dauphin s'informe et que c'est *de visu* qu'il fait droit à la supplique des Viennois. Les lettres du 10 octobre 1452 nous semblent n'appeler aucun commentaire.

Dans le même temps, le prince s'occupe de l'affaire de l'archevêché de Vienne. Le roi son père, irrité, une fois de plus de sa conduite, en s'opposant à la nomination papale de Jean du Châtel qu'il patronnait, lui a envoyé en ambassade le seigneur de Torcy, maître des arbalétriers de France et Jean de Jambes, seigneur de Montsoreau, son premier maître d'hôtel, pour exprimer le mécontentement à la fois paternel et royal. Le dauphin n'en a cure. Le 14 octobre, il délègue auprès de Charles VII, pour traiter l'affaire, l'archevêque d'Embrun, Jean de Montmagny, Guillaume de Coursillon, chevalier, bailli du Bas-Pays du Dauphiné, Gabriel de Bernez, seigneur de Farge, et maître Jean Fautrier. Quatre ambassadeurs pour dire au roi « qu'il est mal informé », n'est-ce pas se moquer de lui ? Et il est bien certain que Charles VII ne s'y méprendra pas. « Le sort en est jeté ! » : le 22 janvier 1453, les chanoines du chapitre de l'Eglise cathédrale de Vienne élisent comme archevêque Antoine de Poisieu, abbé de Saint-Pierre de cette ville, frère d'Aymar de Poisieu dit Capdorât, maître d'hôtel du dauphin, déjà cité plus haut (59). Le prince pourrait se montrer content ; mais le sera-t-il jamais ?

Comme nous l'avons dit, à cette dernière date, Louis réside à Romans qui est du diocèse de Vienne. C'est de cette ville que, le 11 janvier, partent les « lettres adressées aux gouverneurs, gens du Conseil et des Comptes, résidant à Romans, par lesquelles le dauphin — après avoir exposé que, dernièrement, lors de son départ de la ville de Vienne, il avait ordonné aux consuls et habitants de faire exécuter un certain nombre de réparations indispensables aux fortifications de leur ville — en considération des bons services des habitants de Vienne et des charges qu'ils avaient eu à supporter durant le séjour qu'il avait fait, leur fait abandon, pour une durée de sept ans, de toutes les sommes auxquelles ils pourraient être imposés pour les aides par les Etats, ainsi que tous les revenus de la boucherie de Vienne, et, en outre, leur donne pouvoir et autorité de contraindre aux réparations ordonnées tous ceux auxquelles elles pourraient incomber ». (60).

Les consuls qui ont été élus, le 1er janvier de cette année 1453, comme d'habitude, à cette époque, dans la chapelle Saint-Sauveur

de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, s'appellent : Louis Blanc, Jean Combe le jeune, Antoine Vital, Jacques Garneyron, pour la Grande Paroisse ; Jean Julian alias Patergand, pour Saint-Martin ; Simone Ravet, pour Saint-Sevère ; Jean Guichard, pour Saint-André-les-Nonnains, et Barthélemy Marquis, pour Saint-Georges (61). Il nous plaît de citer les noms de ces huit consuls de l'année 1453, parce que c'est sous leur administration que fut inaugurée une ère nouvelle pour la ville de Vienne, celle de l'industrie, une ère qui dure encore de nos jours, bien qu'avec pas mal de difficultés, comme nous le savons tous.

Le 13 janvier, encore à Romans (cette ville plaisait particulièrement au dauphin, probablement parce que c'était un peu Vienne — n'est-ce pas le grand archevêque Jean de Bernin qui, au XIII^e siècle, avait fait construire la belle collégiale qui a le nom de l'un de ses prédécesseurs du IX^e siècle, S. Barnard ? — la ville est sur une rivière, comme Vienne ; c'était, aussi, un peu Grenoble, sa capitale, sur l'Isère comme elle, mais avec un meilleur climat), à Romans, donc, Louis donne des « lettres pour que Huguet de Montagu, son valet de chambre et sommelier de ses armes, quittant Angers, vint s'installer à Vienne avec sa famille et ses ouvriers pour y forger toutes sortes d'armes et armures ». (62).

Ayant traité, en détail, toute l'affaire, dans notre *Histoire consulaire de la ville de Vienne* (63), nous y renvoyons le lecteur qui s'y intéressera. Il paraît comme certain qu'elle avait été préparée, lors du séjour à Vienne du dauphin, et en accord avec les édiles. Quel emplacement avait-on choisi ? les moulins « et autres artifices, ruinés en 1354 par l'inondation de la Gère », qui appartenaient à l'abbaye des Dames de Saint-André-le-Haut, et étaient connus sous le nom de Moulin de la Motte, près de la porte Saint-Martin ou de la Fusterie. Pour donner une apparence de légalité à l'expropriation, le nouvel archevêque, Aymar de Poisieu, élu le 22 janvier, dès le 7 février, rend une ordonnance accordant cet emplacement sur la rivière de Gère à Huguet de Montagu.

Le *Catalogue des actes du dauphin* signale la présence de celui-ci à Vienne en juin de cette même année. Il n'y en aura pas d'autre avant le 3 octobre 1454, et ce sera la dernière fois (64). Ne peut-on pas estimer que le prince est venu se rendre compte par lui-même de l'implantation de cette nouvelle industrie ? A vrai dire, quand, il y a un instant, nous disions que l'ère nouvelle de l'industrie à Vienne avait été inaugurée en cette année 1453, ce n'était pas tout à fait exact — comme quoi l'historien a parfois de la peine à saisir la vérité et à la présenter ensuite —, car, depuis quinze ans, fonctionnait un moulin à papier, situé sur la Gère et sur le chemin de Vienne à Pont-Evêque, appelé « le moulin d'Orose » (65). Mais, jamais la papeterie ne prit un véritable essor dans notre ville. Si, avec des époques de véritable éclipse, elle s'est maintenue et se maintient jusqu'à nos

jours, ce fut toujours avec une certaine difficulté, alors que l'industrie du fer et de l'acier occupa, pendant quatre siècles environ, dans la vallée de la Gère, de Gémens jusqu'au confluent avec le Rhône, un grand nombre de maîtres de forges, de maîtres affineurs d'acier, avec toute une foule d'ouvriers dont le métier, devenu inconnu, s'appelait avec « affineur d'acier », déjà cité, « forgeron » ou « forgeur d'épées », « rabatteur de lames d'épées », « faiseurs de lames d'épées », « émouleur », « fourbisseur de lames d'épées ». Ainsi, cette industrie métallurgique faisait-elle vivre de très nombreuses familles de la paroisse Saint-Martin et du faubourg Pont-Evêque. Il faut dire qu'elle avait rencontré, ici, le milieu le plus favorable : la rivière fournissait, à la fois, la force motrice et l'eau pour la trempe. Il est certain que la disparition progressive des armes blanches et leur remplacement par des armes à feu devait amener un ralentissement de l'activité dans ce domaine, qui fut compensé par la fabrication des ancrés, des couteaux, voire des clous (66), mais ce ne devait être que temporaire. L'industrie métallurgique, sous sa forme séculaire, mourut vers le milieu du siècle dernier.

Ainsi donc — nous revenons au temps du dauphin Louis II —, est-ce bien de ce prince que vient l'impulsion en faveur de l'industrie, conçue pour être et demeurer intensive, à Vienne. Et, comme tout s'enchaîne, qu'il y a une interdépendance entre les activités humaines, la prospérité et la richesse en naîtront et se propageront. Certaines familles, généralement nombreuses, déjà installées antérieurement dans la ville, y trouveront leur part, qu'elles feront fructifier, en travaillant ainsi au bien commun de la cité (67).

Huguet de Montagu et ses ouvriers angevins sont donc installés aux « martinets » des bords de la Gère. Huguet a tellement vite acquis droit de cité dans la société viennoise que, moins de cinq ans après son arrivée, il est élu parmi les consuls de l'année 1458. Pour le récompenser, le dauphin le nomme vice-gardier de la ville (68).

Cette implantation faite par le dauphin de l'industrie des armes et des armures est, véritablement, œuvre d'urbanisme, d'une tout autre façon que celle que nous avons vue plus haut, bien sûr. On sait que, surtout depuis quelques années, l'introduction d'industries nouvelles est l'un des soucis majeurs des municipalités, et notamment de celles de la ville de Vienne, depuis que notre vieil ami le Dr Maurice Chapuis les préside. Nous nous honorons d'avoir fait partie de celle qui précède l'actuelle. Cette mesure prise par le dauphin résulte d'une politique intérieure raisonnée dont nous citons, tout de suite, un autre exemple. C'est plutôt le commerce que l'industrie qui est en cause, cette fois-ci : le 20 juillet 1453, étant à Valence, le prince adresse des lettres aux gouverneur du Dauphiné ou son lieutenant, gens du Conseil et Parlement et de ses Comptes, résidant à

Grenoble « par lesquelles il exempte de tous impôts, tailles aides et subsides, Christophe Gabet et ses fils Jean et Pierre Gabet, ses poissonniers, demeurant à Châtonnay, en considération des services qu'ils lui rendaient, tant en approvisionnant son hôtel de poissonnerie, qu'autrement » (69). On sait que les poissons étaient élevés dans les étangs de la région de Châtonnay où ils étaient particulièrement nombreux. Ces lettres furent enregistrées à Grenoble, le 28 juillet.

A cette date du 20 juillet 1453, à laquelle le dauphin Louis II prend cette mesure, relativement peu considérable sur le plan général, connaît-il déjà un événement de la plus grande importance qui s'est produit trois jours plus tôt ? Vraisemblablement, non, étant donné que les nouvelles ne pouvaient se propager que lentement. Celle-là est sensationnelle : le 17 juillet, en Périgord, au bord de la Dordogne, à Castillon, l'armée royale, sous le commandement de son oncle à la mode de Bretagne, connu maintenant dans l'Histoire surtout sous le nom de Dunois, vient de remporter la plus éclatante des victoires contre les Anglais. Cette ville, prise par les Français en 1451, était retombée l'année suivante au pouvoir des Anglais, et voici que, de nouveau assiégée par l'armée de Charles VII, c'est le fameux Jean Talbot lui-même, un des plus grands capitaines de cette époque, celui de Jeanne d'Arc avait battu à Patay, âgé maintenant de quelque soixante-cinq ans, qui est venu attaquer les Français dans leurs retranchements. Le combat a été acharné. Les Anglais, complètement défaits, ont laissé sur le champ de bataille quatre mille morts au nombre desquels se sont trouvés Talbot et l'un de ses fils (70).

Le vainqueur, lieutenant général des armées de Charles VII, est cousin germain du roi, mais par bâtardise, étant fils naturel de Louis de France, frère de Charles VI, et de Mariette d'Enghien, dame de Cany. Il ne renie pas son origine illégitime et, si son nom de baptême est Jean, il signe fièrement : « le bastard d'Orléans » (71). Il est exactement du même âge que le roi. En 1449 et 1450, il a chassé les Anglais de Normandie, en 1451 de la majeure partie de la Guyenne, et, maintenant que la sanglante bataille qui s'est déroulée sous les murs de Castillon a obligé la garnison anglaise à capituler et que cette capitulation a entraîné celle de Bordeaux et la soumission définitive de la Guyenne, il est auréolé de la plus grande gloire. Il a été fait comte de Dunois et de Longueville. Charles VII est devenu au plus haut point « le Victorieux », et si les historiens l'appellent encore — on ne prête qu'aux riches ! — « le Bien servi », c'est non seulement à Jeanne d'Arc, à La Hire, à Xaintrailles, à Richemont, à d'autres encore dont les noms ne nous reviennent pas à l'esprit, en ce moment, mais c'est surtout à Dunois qu'ils pensent. Bien servi par la fortune, pourrions-nous dire, aussi, par métaphore facile, mais qui ne doit pas exclure le facteur personnel du souverain. Qui a si bien su choisir ses serviteurs ? Jeanne d'Arc n'est qu'un

cas exceptionnel. Alors ? lui ôtera-t-on le mérite du choix ? On a beaucoup médité de Charles VII ; on a fait ressortir son caractère indécis, langoureux, soupçonneux, que savons-nous ? — c'est à juste titre, mais on a rarement fait valoir autant qu'il le faudrait la grande noblesse de son cœur. Celle-ci l'entraîna certainement dans des excès, mais, comme dit l'Évangile, à celui qui a beaucoup aimé, il sera beaucoup pardonné. En ce qui concerne celui par qui la Guerre de Cent ans se termine, — puisqu'à la suite de la victoire de Castillon, les Anglais vont évacuer toute la France et ne garderont plus que Calais (qu'ils ne cèderont qu'en 1558), — Jean, comte de Dunois, le roi, ne sachant plus comment le récompenser, le « déclare prince du sang légitime et apte, ainsi que ses descendants, à succéder au trône » (72). De prime abord, cette mesure prise par Charles VII surprend, car elle semble faire trop bon marché des droits du successeur légitime, le dauphin, et de ses descendants. Mais considérons bien qu'à cette époque, Louis, pourtant marié depuis bientôt trois ans, n'a aucun enfant. Son frère Charles, duc de Berri et de Normandie, n'est qu'un enfant de six ans. L'un des devoirs d'un roi n'est-il pas d'assurer la succession au trône ? Toutefois, quand on connaît le caractère du dauphin Louis, on imagine aisément quelle colère il pique. Il se sent de plus en plus révolté contre son père. De son côté, ce dernier est fort mécontent de la politique du dauphin qui s'est lié d'amitié avec François Sforza, usurpateur du duché de Milan, qu'il revendique pour son cousin germain Charles d'Orléans, frère consanguin du bâtard, comme fils de Valentine Visconti de Milan. Maintenant, moins que jamais, père et fils ne se dissimulent ce qu'ils pensent l'un de l'autre. Le dauphin dit publiquement son mépris : « Le roi se gouverne si mal qu'on ne peut pis ! ». Charles, avec son bon cœur, comme l'explique fort bien Auguste Bailly (73), « se résigne mal à cette discorde ouverte et accuse les conseillers de son fils, « ces ribauds, traîtres et mauvais chiens, causes du détestable gouvernement du dauphin ».

Le temps passe : un an, deux ans, trois ans. Le dauphin a continué à parcourir le Dauphiné dans tous les sens, comme s'il avait la bougeotte, pour employer une expression familière mais imagée. En réalité, il semble que ce soit l'effet d'une pure pré-méditation : être sans domicile fixe pour échapper plus facilement, en cas de danger. Si on a vu le prince affectionner la région de Romans, n'est-ce pas parce qu'il se trouvait, ici, très près des montagnes du Vercors et du Royans ? On sait que les montagnes ont, de tout temps, été le lieu de refuge par excellence.

Aussi bien n'est-ce pas le surnom de « téméraire » qui eût été donné à Louis, comme il le fut à son beau-frère Charles, comte de Charolais, fils de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, marié à Catherine de France et qui, en étant veuf depuis 1446, venait, en 1454, d'épouser en secondes noces, Isabelle, fille de Charles 1^{er},

duc de Bourbon (74). Nous n'apprendrons rien à personne en disant que, dès qu'il fut assis sur le trône de France, Louis XI n'eut pas de pire ennemi que Charles le Téméraire, encore comme comte de Charolais, puis comme duc de Bourgogne. Tous les historiens ont rapporté cette expression donnée par Charles à Louis - auquel, fait caractéristique, l'Histoire n'a attribué aucun surnom - : « l'universelle aragne ». Comme le Téméraire a vu juste ! l'aragne, silencieusement, tisse sa toile - son araignée -, la quitte précipitamment au moindre danger approchant, y revient celui-ci passé, retisse sa toile quand elle a été détruite, et attend avec patience l'heure de la mouche pour fondre sur elle et la dévorer, accomplissant ainsi son destin d'aragne. Ainsi de Louis qui, à la manière de l'araignée, croira toujours bien accomplir son destin de souverain.

Voici justement que le danger approche. L'heure de la plus grande prudence vient de sonner pour le dauphin. Il a bien l'impression qu'à force de tirer sur la corde, celle-ci s'est usée et qu'elle est bien près de craquer. Transposons ce qu'expose Bailly : «...sans rien perdre de son arrogance et de son injurieux dédain, il redoute une vengeance paternelle : il craint d'être déshérité, mais surtout d'être fait prisonnier, et peut-être d'être condamné. La mansuétude de Charles VII, qu'il avait si souvent mise à l'épreuve, ne le rassure pas. Aussi, en 1456, apprenant que le roi et son armée s'avancent vers le Bourbonnais, le dauphin prend-t-il la résolution soudaine de ne pas s'exposer à de funestes hasards, et, s'enfuyant à cheval avec quelques compagnons, il pénètre, après six semaines d'un pénible voyage, dans les Etats de son « bel oncle » Philippe, duc de Bourgogne, à qui il vient demander refuge ». (75).

Pilot de Thorey précise que c'est durant les derniers jours d'août 1456 que le dauphin quitte furtivement Grenoble et que le 31, il arrive à Saint-Claude sur les terres du duc de Bourgogne qui le reçoit « avec tous les honneurs dus à son rang », le pensionne richement (trente-six mille livres, indique Bailly) et lui assigne comme résidence le château de Genappe, en Brabant (76). Ce même historien dauphinois rapporte ces paroles de Charles VII, en faisant remarquer qu'elles devaient être justifiées par les événements : « Mon cousin de Bourgogne ne sait ce qu'il fait ; il nourrit le renard qui mangera ses poules ! » (77). « Les renards ont leur tanière », lit-on dans la Bible. Celui-là en a une belle et confortable ! Transposons encore, pour la dernière fois, un texte de Bailly : « C'est dans la plus agréable des villégiatures, en chassant et en s'amusant, que le futur roi de France, contraint à une luxueuse retraite, va attendre les événements, et le moment où son père voudra bien se décider à mourir ». (78). Il a trente-trois ans. Il attendra encore cinq ans, et ce ne sera qu'après avoir atteint trente-huit ans depuis dix-neuf jours, qu'il deviendra — enfin ! — roi de France. Charles VII meurt au châ-

teau de Mchun-sur-Yèvre, le 22 juillet 1461. Ludovic Lalanne dit (78) qu'il « paraît avoir été atteint dans ses derniers jours de la maladie de Charles VI », son père, c'est-à-dire la démence. Dans ce cas, ce fut la « démence sénile », car il paraît indéniable que Charles VII fut frappé de sénilité précoce. Bailly le dit avoir été « épuisé par l'existence qu'il menait dans son harem — il n'avait pas moins de sept ou huit maîtresses », et que, « à cinquante-huit ans, c'était un vieillard qui achevait sa vie ». (79).

Si le lecteur, ayant lu, plus haut, les lignes d'Auguste Bailly, imaginait que le dauphin Louis, en attendant la mort de son père, s'endormait dans les délices de Capoue, à la façon brabançonne, il se tromperait lourdement. Pilot de Thorey montre bien qu'il ne se désintéressa nullement de son Dauphiné, qu'il continua à faire acte de souverain, et que, pour ne pas perdre une si bonne habitude, il chercha à jeter la discorde parmi les conseillers de Charles VII (80).

Tels furent, tracés à longs et larges traits, les faits et gestes du dauphin Louis II, futur roi de France Louis XI, lorsqu'il administra, en personne, le Dauphiné. Nous avons vu que la place tenue par la ville de Vienne est loin d'être négligeable.

Que reste-t-il, à Vienne, comme souvenir de ce séjour, hormis les textes historiques ? Un simple vestige archéologique, de peu d'étendue, mais qui doit retenir l'attention. Il se trouve à l'intérieur de la vénérable et précieuse église abbatiale de St-Pierre (de nos jours convertie en musée lapidaire gallo-romain), engagé dans le mur de gauche de l'abside, au dessus du magnifique tombeau de St Léonien. C'est tout ce qui reste — croisée d'ogives reposant sur corbeaux dont l'un présente, très visibles, les armes du dauphin — d'une chapelle que ce prince « avoit fait construire et édifier... d'ouvrage somptueux et magnifique », dit un texte cité par Alfred de Terrebase (81), « et en icelle (déposer) une châsse d'argent où il avoit fait mettre le corps dudit saint Léonien ». Nous avons eu, plus haut, l'occasion de signaler le culte des reliques que Louis XI pratiqua toute sa vie. Son historien Auguste Bailly (82) a noté que, « en la seule année 1479, il dépensa treize mille quarante six livres, — somme énorme — pour les châsses des saints ». On voit très bien pourquoi. Ne sait-il pas que, selon une formule que nous rencontrons sur les testaments de cette époque, « rien n'est plus certain que la mort et rien de plus incertain que l'heure d'icelle ? ». Il faut donc s'y préparer et se faire des amis pour être aidé à franchir le suprême passage. Car, ici, pas moyen de fuir. Il est bien sûr que le roi a eu plusieurs fois peur dans sa vie. Nous l'avons vu prendre peur, en Dauphiné. Il a eu peur, après la bataille de Montlhéry, livrée, le 16 juillet 1465, par les troupes royales et la ligue du Bien public (83), quand Charles le Téméraire est resté maître du champ de bataille. Il a eu peur encore, et terriblement,

à Péronne, en octobre 1468, lorsque ce même Charles le Téméraire l'a fait prisonnier. Chaque fois, il a eu plus peur que mal. Tandis que, quand la mort frappera à la porte, il sait bien qu'il n'y aura rien à faire d'autre qu'à la laisser entrer. Or, tout roi qu'il est sur la terre, il n'ignore pas qu'il y a un autre royaume à conquérir pour l'éternité, dans l'au-delà. Il a peur que l'entrée lui en soit difficile. Il se sait pécheur, comme tout le monde. Mais, ne l'est-il pas davantage que beaucoup de gens ? Conscient comme il l'a toujours été de ses responsabilités, il ne doute pas qu'il sera jugé sévèrement sur certains actes, par le Juge suprême. Qui pourra intercéder en sa faveur, sinon les saints et les anges du paradis ? Et, comme il pense, dans son esprit pragmatique, que c'est « donnant donnant », alors il donne, il donne beaucoup, persuadé que plus il donnera, et plus il priera de saints, plus il en aura pour intercéder en sa faveur et obtenir la miséricorde de Dieu.

Le plus grand poète de ce temps-là, qui est aussi un des plus grands poètes français, François Villon, a, dans les admirables poèmes qu'il nous a laissés, imprégnés d'un profond lyrisme, attiré l'attention sur la condition humaine des gens de son époque :

*Quand je considère ces testes
Entassées en ces charniers,
Tous furent maîtres des requestes*

.....
Ou tous furent porte-paniers,

proclame-t-il dans son « *Cimetière des Innocents* ».

*Frères humains qui après nous vivés
N'ayez les cueurs contre nous endurcis,
Car se pitié de nous pouvres avez
Dieu en aura plus tost de vous mercis,*

supplie-t-il dans sa célèbre et immortelle « *Ballade des pendus* ».

Attendant est-il dans sa « *Ballade des dames du temps jadis* », citant les unes et les autres,

*Et Jehanne, la bonne Lorraine
Qu'Anglois bruslèrent à Rouen.*

On sait que toute ballade comporte un « envoi » final au prince, et que Villon, dont la vie aventureuse lui fit souventefois risquer la potence, voulut plusieurs fois pour prince, Jésus-Christ :

Plaise au doulx Jésus les absouldre ! (84)

Qui donc, s'il est chrétien, exalté par ce lyrisme, venant d'un contemporain du grand prince de la terre que fut — quand-même — le dauphin Louis II, puis le roi de France Louis XI, refuserait

une pieuse pensée à l'égard de son âme ? — Au reste, ne serait-ce pas autre chose que la réalisation — bien modeste, d'ailleurs — de la promesse faite par nos « grands ancêtres » à la fin de leur supplique au dauphin, de l'automne de « l'an de grâce 1452 » ?

APPENDICE

Texte intégral du document relatif à une mesure prise en faveur
de l'urbanisme à Vienne
en 1452 - 1453

IN NOMINE DOMINI. AMEN. — Nous Etienne Bertal, licencié ès lois, vibailli de la cour majeure et supériorité du Viennois Terre de la Tour, en résidence à Vienne (85), savoir faisons à tous ceux qui les présentes verront, liront et même entendront, que l'an de l'Incarnation 1452 et le 14^e du mois de mars, à Vienne, dans l'auditoire de la cour delphinale majeure du Viennois Terre de la Tour, à l'heure d'audience, par devant nous, vibailli susdit, siégeant en tribunal et tenant notre dicte cour, est comparue prudente personne Jean Meyssonier, notaire (86), procureur et en ce nom des syndics, citoyens et habitants de la cité de Vienne et nous a exhibé et présenté certaines lettres delphinales obtenues du sérénissime prince notre sire le Dauphin, avec la supplique attachée aux dites lettres delphinales, qu'il a demandé d'intériner et mettre à exécution, selon l'esprit, la forme et la teneur desdites lettres, desquelles lettres delphinales et supplique la teneur suit et en est telle : « A vous, illustrissime prince notre sire, Dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Diois, premier-né du roi de France, il est humblement et en suppliant exposé de la part des syndics modernes, habitants et citoyens de la cité de Vienne que, tant plusieurs maisons que plusieurs fonds de ladite cité de Vienne sont affectés et grevés de plusieurs et diverses pensions, non modiques et plutôt lourdes et grandes. Ces fonds et maisons se meuvent soit de votre domaine direct ou de celui du seigneur archevêque de ladite cité, soit du domaine direct de certaines autres personnes. Et ces pensions appartiennent soit à des ecclésiastiques de ladite cité soit à d'autres.

Lesquelles pensions, les possesseurs de fonds et maisons qui les doivent s'efforcent journellement de rédimer et racheter à ceux à qui ils appartiennent, en offrant et en voulant payer le prix pour lequel on les a imposés avec les dépenses raisonnables. Mais ceux à qui les pensions appartiennent s'y refusent d'une manière pourtant indue et injuste. De là vient que lesdites pensions ont tourné jusqu'ici, tournent maintenant et tourneront

plus tard au grand préjudice et dommage de vous et des autres seigneurs directs des fonds affectés desdites pensions. Car si lesdits fonds étaient exonérés desdites pensions, ils se vendraient et distrairaient très souvent, desquelles ventes vous auriez grands lods et vendes à cause de votre domaine direct. Et par suite desdites pensions il y a peu de gens, on peut même dire qu'il n'y a personne qui veuille acheter ces maisons grevées de telles pensions et cela n'est pas étonnant. Les choses susdites tournent encore à la grande difformité de ladite votre cité : d'abord parce que les maisons grevées desdites pensions tombent presque toutes et menacent ruine ; secondement parce que personne ne veut bâtir dans ces maisons affectées d'une si lourde charge ; d'où il s'ensuit que ladite votre ville de Vienne demeure presque difforme et mal construite. C'est pourquoi, comme il touche et appartient à votre Domination sublime de pourvoir d'un remède opportun aux choses susdites et d'obvier à l'enlaidissement de vos villes de cette patrie delphinale, bien plus de faire en sorte qu'elles soient restaurées et belles et de prendre ou faire prendre un soin exact de leur embellissement, plus particulièrement dans la cité de Vienne qui est la tête de votre patrie et de qui prend naissance l'un de vos titres. A ladite votre inclyte Domination lesdits syndics et citoyens ont recours, l'exorant humblement et lui adressant de pieuses prières pour qu'elle daigne pourvoir à la cessation desdites pensions si nuisibles à la république (87) et à la beauté de la ville de Vienne, en ordonnant s'il lui plaît et en faisant un édit général par lequel tout citoyen, manant (88) ou habitant de ladite cité puisse et lui soit loisible de racheter et rédimer lesdites pensions de tous ceux à qui elles appartiendront, qu'elles aient été imposées en conséquence de legs pieux ou autrement, sur n'importe quels fonds urbains ou rustiques, en payant ce pour quoi lesdites pensions ont été imposées, savoir à raison de vingt pour un et une sommée de vin dix florins une fois données : us et coutume qui sont depuis très longtemps observées dans la cité de Vienne, avec les dépens raisonnables qui s'ensuivent. Ce que doit faire votre haute et triomphante Domination, en tant qu'elle aime le bien de la république, la beauté et splendeur de ladite cité de Vienne. Et ladite cité ou ses concitoyens prieront éternellement Dieu pour le bon et heureux état de votre Domination, s'il lui plaît de leur concéder des lettres opportunes. »

Loys, aîné filz du Roy de France, Daulphin de Viennoys, conte de Valentinoys et Dyois, au bailli du bas pays de nostre Daulphiné ou à son lieutenant salut. Humble supplicacion des manans et habitans de nostre ville de Vienne avons receue, contenant que la plus grant partie des maisons et autres héritages et propriétés qui sont en ladite ville ont esté et sont si grandement chargées de pensions anuelles tant à ceulx de Saint Morice que autres gens d'église que à plusieurs séculiers et tellement que rian (rien) ne valent la moictié desdites pensions dont ilz

sont chargées et cousteroient plus à metre en point et réparer qu'ilz ne valent : pour quoy conviendroît audits supplians les laisser choir et aler en ruine et perdiction, attendu les grans charges et pensions annuelles qui sont sur lesdites maisons et propriété ou (=au) grave intérêt et dommage de nous et desdits supplians, et plus seroit se par nous n'y estoit sur ce pourveu de remède convenable, en nous humblement requérant que, attendu ce que dit est et le grant dommage qui nous en pourra venir à cause des lodz et ventes que eussions peu prendre et avoir se lesdites maisons et propriétés fussent en bon estat et bien édifiez et aussi la désolacion et destruicion de nostredite ville et que par ce moien pourra estre quasi inhabitée, nous leur vueillons sur ce impartir nostredite grâce. Pour ce qui est de nous, ces choses considérées, voulans obvier aux dommages et intérestz qui, à cause de ce que dit est, nous pourroit venir, ausdits supplians de nostredite ville grâce especial et auctorité dalphinal nous avons donné et octroïé et par ces présentes donnons et octroïons puissance et auctorité de povoir rachapter toutes et chescunes les pensions annuelles qui sont sur toute lesdites maisons et propriétés situées et assises en nostredite ville de Vienne en païant les pris qu'ils ont esté vendues ou autmoins pour ung florin ving et pour une somée de vin dix florins pour une soiz et à l'équipolent. Si vous mandons, commandons et expressément enioignons que lesdits supplians vous (faictes), souffrez et laissez joïr et user plainement et paisiblement de nosdits don et octroy, sans sur ce leur mectre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun arrest, destorbie ou empeschement au contraire. Car ainsi nous plaist-il et voulons estre fait, non obstant quelzconques lectres obligatoires faictes et passées au contraire et autres impétrées ou à impétrer. Donné à Vienne le dixiesme jour de octobre l'an de grâce mil CCCC cinquante et deux. Par Monseigneur le Daulphin à la relacion de messieurs de Valence et le général. P. George. (88 bis).

Lesquelles lettres delphinales et supplique par nous vues et reçues avec l'honneur et la révérence qui conviennent, et considérée la matière y contenue, voulant sur ce procéder avec délibération, nous assignons audit Jean Meyssonier au nom que dessus de comparaître devant nous au lieu que dessus et (nous lui assignons) le jour de demain heure d'audience, pour entendre l'ordonnance que nous devons faire sur l'entérinement desdites lettres et supplique.

Lequel jour de demain qui fut le jeudi 15^e du mois de mars susdit, au lieu que dessus, devant nous a comparu sieur Jean Meyssonier, procureur et à ce nom, demandant qu'il soit ordonné, prononcé et déclaré que lesdites lettres delphinales seront entérinées et mises à exécution selon leur forme. Nous donc, vibrailli susdit, après mûre délibération, obéissant aux mandemens de notre sire le dauphin, nous avons ordonné et par interlocution nous avons prononcé, ordonnons et « interloquons » par les pré-

sentcs que les lettres delphinales ci-dessus insérées seront et doivent être entérinées et mises à exécution selon leur forme, et par les présentes nous les entérinons.

En exécution desquelles au noble sous-viguier de la cité de Vienne et à tous autres afficiers et ministres de justice delphinaux de ladite cité, en vertu de notredite commission, nous ordonnons et mandons que toutes personnes de quelque rang, sexe ou condition qu'elles soient qui seront requises de la part desdits syndics et citoyens ou de l'un d'entre eux, d'observer, faire et accomplir le contenu desdites lettres delphinales, vous les forciez et obligiez immédiatement, virilement et rigidement, par toutes et les plus fortes voie, forme et mode, en exhortant les personnes ecclésiastiques, s'il en est, de là part du dauphin et de nous : lesquels par la teneur des présentes nous exhortons à accomplir le contenu des présentes, que nous voulons et ordonnons être ainsi fait, en suivant l'esprit et la forme desdites lettres delphinales. De toutes et chacunes des choses susdites, ledit Jean Meyssonier, au nom que dessus, a demandé et nous lui avons accordé être fait par le notaire juré de notre cour, soussigné, lettre testimoniale (89) ou instrument public. Fait et passé au lieu que dessus, les an et jour susdit, en présence des prud'hommes Etienne Garin, Jean Galeys, Guillaume Eguétan, Jacerand Charnod, Pierre de Sous-Four, Glaude Archimbaud, et Antoine de Fayes, clerks notaires citoyens et habitants de Vienne, témoins (90). En foi de quoi nous, vibailli susdit, avons jugé bon de faire apposer aux présentes lettres le sceau de notre cour.

Ainsi est

G. Blanc. (91)

Au dos :

Lictera interinacionis doni concessi per Regem Dalphinum Dominum nostrum civibus Vienne super amocione pensionum annualium et annuatim debitarum etc. — Redemptio etiam pensionum (...) Data doni 1452.

Original sur parchemin

58 × 40 cm — 46 lignes

REFERENCES ET NOTES

(1) Bulletin Amis de Vienne n^{os} 27 et 28 - Années 1931 et 1932, pp. 209-210. Larges extraits dans : Charles Jaillet, *Histoire consulaire de la ville de Vienne, du XIII^e ou XVI^e siècle*, t. II, 1938, pp. xij et xiiij. Sur l'*Inventaire général* lui-même, t. I, 1932, pp. IV-VII. — Il ressort de l'étude de M. le Chanoine Cavard qu'il y aurait trois causes à la disparition d'une notable partie des archives. Nous les citons ici par ordre chronologique : l'occupation autrichienne de 1814, la soustraction, sous la municipalité de Charles Guilliermin, par « un valet de ville abusant de sa position » (le maire de Miremont *dixit*) pour « vendre aux épiciers une partie notable des Archives de Vienne » (lettre du 6 avril 1841), enfin, l'incendie de l'hôtel de ville du 5 janvier 1854. Il n'y a aucun doute que l'incendie ait été fort préjudiciable. Mais, il semble bien que les Autrichiens aient bon dos dans cette affaire. De toute façon, il est bien certain que, si quelques épiciers viennois se servirent de vieux parchemins pour couvrir des pots de confitures ou de vieux papiers pour emballer leur marchandise, des pièces importantes quittèrent Vienne, témoins les fameux registres de délibérations consulaires que nous avons eu le bonheur de consulter et d'utiliser quand ils étaient encore dans l'ancienne collection Chaper au château d'Eybens, et le document que nous publions en ce moment. Evoquant « les lacunes qu'on rencontre dans les diverses séries des archives municipales (qui) sont maintenant irréparables », l'excellent historien conclut que « c'est justement ce qui confère au volumineux Inventaire de Floris-Joseph Peignard, malgré toutes ses imperfections, une valeur solide et durable ».

(2) Le catalogue de « Saint-Hélien » donnait la désignation suivante : « VIENNE. Charte originale du dauphin Louis, futur Louis XI, en faveur des habitants de Vienne, 1452, magnifique charte sur parchemin. INTACTE ». Si le *Dictionnaire encyclopédique Quillet* donne la définition suivante : « Charte (autrefois chartre). Ancien titre écrit sur papier ou sur parchemin, réglant les intérêts, accordant ou confirmant des privilèges ou des franchises », le mot pourrait donc bien s'appliquer à la pièce en question. Mais nous avons préféré ne pas l'employer : il nous semble qu'actuellement le mot charte éveille dans l'esprit l'idée d'un fait de plus grande importance que celui dont il s'agit ici. Dès que la publication de cette notice aura été réalisée, cette intéressante pièce historique réintégrera les Archives de la ville de Vienne.

(3) Gabriel Peignot, *De la maison royale de France ou Précis généalogique sur la famille de Bourbon...* Paris, 1815, pp. 124 et 136. — Auguste Bailly, *Louis XI*, Paris, 1944, p. 15.

(4) André-Marie Gérard, *Jeanne la mal jugée*. Paris, 1964, pp. 19 et 386.

(5) « ...et me racontait l'ange (St Michel) la pitié qui étoit au royaume de France ». Paroles de Jeanne d'Arc. *Procès de condamnation*, 7^e interrogatoire secret, jeudi 15 mars 1431. Edition Pierre Champion, II, p. 100).

(6) Un exemplaire original de l'ordonnance, conservé aux Archives nationales, a figuré à l'exposition de la « *Librairie de Charles V* », présentée à la Bibliothèque nationale, en novembre et décembre 1968, sous le n° 23. *Catalogue*, p. 14. — « La majorité des rois n'était soumise à aucune règle avant Charles V. Généralement, on la faisait partir, comme en droit commun, de l'âge de vingt-cinq ans, bien que saint Louis eût été déclaré majeur à vingt-un ans ». (Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*, p. 1203).

(7) Peignot, *o.c.*, p. 137.

(7 bis) Claude Faure, dans l'*Histoire de la réunion de Vienne à la France* (p. 241), d'après Chorier (*Histoire de Dauphiné*, II, p. 429) indique que ce passage royal eut lieu « au printemps de 1437 » et que le cadeau des Viennois fut une coupe d'or.

(8) (9) (10) et (11) Bailly, *o.c.*, pp. 40-44, 47-48 et 58-76.

(12) On voit que les graves événements qui se sont déroulés à Prague, dans l'été 1968, ne sont pas les premiers à avoir retenu l'attention des Français.

(13) *O.C.*, p. VI.

(14) *O.c.*, pp. 85-86. On sait que, depuis le rattachement du Dauphiné à la France, en juillet 1349, le fils aîné du roi de France portait le titre de « dauphin de Viennois », et, par abréviation, de dauphin tout court, mais que ce n'était qu'à titre honorifique, en quelque sorte, et que ce fut Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie, futur roi de France sous le nom de Jean dit le Bon, Charles, roi lui-même sous le nom de Charles V dit le Sage, qui fut le premier dauphin de France.

(15) Bailly, *o.c.*, pp. 87-109, chap. VII : « Le dauphin, chef d'armées ».

(16) Chap. VIII : « Les écorcheurs ».

(17) Peignot, *o.c.*, p. 127. — Charlotte, bâtarde de France, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, épousa, le 25 mars 1462, Jacques de Brézé, comte de Maulévrier, maréchal et grand sénéchal de Normandie. Surprise en flagrant délit d'adultère, elle fut poignardée par son mari ainsi que son amant. Le fils, Louis de Brézé, qui fut, comme son père, maréchal et grand sénéchal de Normandie, épousa, en secondes noces, Diane de Poitiers. (Voir plus loin n. 38). Jacques de Brézé, marié à Charlotte, bâtarde de France, était fils de Pierre de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, et de Jeanne Crespin. Pierre de Brézé, nous l'avons cité dans le corps-même de notre texte. Après la mort de Charles VII, Louis XI se vengea de son attitude d'autrefois, en le faisant constituer prisonnier au château de Loches (lequel, comme il est notoire, en vit beaucoup d'autres !). Pour en sortir, Pierre de Brézé dut promettre d'aller en Sicile servir le duc d'Anjou, et de consentir au mariage de son fils avec la sœur naturelle du roi. Il fut tué à la journée de Montlhéry. (La Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la Noblesse*, 3^e éd., IV, p. 95 — Cet auteur donne « Brezé » et non pas « Brézé », comme on écrit généralement aujourd'hui).

(18) et (19) Bailly, *o.c.*, chap. IX : « Le roi s'amuse, le dauphin travaille ». — Chap. X : « L'exil ». — Dammartin, dont Antoine de Chabannes était seigneur, est Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne). L'église Notre-Dame conserve le tombeau de ce personnage, « bel ouvrage de la fin du XV^e siècle », affirme le *Guide bleu* d'Hachette.

(20) Pilot de T., *o.c.*, p. VII.

(21) Nous autres Viennois, réalisons-nous toujours complètement cette situation privilégiée qu'occupe notre bonne ville dans l'histoire de France et la connaissance de celle-ci ? Le nom de Vienne est un des très rares, pour ne pas dire le seul, des noms de villes qui ait subi les épreuves du temps sans changement : *Vienna* dans l'Antiquité; Vienne ensuite — ce n'est pas là un changement. « *Bienna* », qui aurait précédé *Vienna*, (signifiant « construite en deux années ») n'est qu'une fiction — tard venue, d'ailleurs — et que n'acceptent que les ignorants en mal d'érudition facile.

(22) Archives de V., BB. 5, fol. 180 r^o. Traduction française dans l'*Histoire de la réunion de Vienne à la France* (1328-1454), Grenoble, 1907, p. 248. — Tous les Viennois connaissent le Mont-Rosier sur le flanc duquel passait, et passe toujours, la route montante conduisant de Vienne à Lyon (la N.7), mais le nom de la Motte de Mirflaut paraît perdu. Celle-ci devait se trouver sur l'actuelle commune de Seyssuel, comme le Mont-Rosier, ou sur celle de Chuzelles. On sait ce qu'était une motte : une butte de terre, naturelle ou artificielle, où s'élevait ou s'était élevé une tour. Ne serait-ce pas celle qu'on voit encore, près de la route, un peu avant le hameau des Pins, avec sa tour de moulin à vent ruiné ? Comme elle est située à mi-chemin environ de Vienne et de Saint-Symphorien-d'Ozon, cela paraît vraisemblable.

(23) C. Faure, *o.c.*, p. 281.

(24) Ch. Jaillet, *Hist. cons. de V.*, I, p. 27.

(25) Pilot de T., *o.c.*, pp. VII-VIII.

(26) C'est ainsi qu'ayant logé à l'hôtel d'Antoine Bontemps et d'Antoinette Jay (prononcé Jaille, ou plus exactement, ja-i, au temps jadis), à la Jayère (résidence des Jay), mandement de Saint-Antoine, le dauphin, le 29 août 1455, exemple d'imposition ses hôtes. (Pilot de T., *o.c.*, p. 473). — Roi, Louis continuera à agir ainsi : lorsque, en 1482, très malade, — il devait mourir en son château de Plessis lez Tours, le 30 août 1483 —, il prit la décision d'aller faire un pèlerinage à Saint Claude pour obtenir sa guérison, parti de Paris au commencement d'avril, ayant passé par Bourges, Nevers, Paray-le-Monial « où il fit ses pâques », par Mâcon, et qu'il s'arrêta à Beaujeu, ce ne fut pas, dans cette petite capitale, au château de Pierre-Aiguë, auprès de sa fille Anne, qu'il descendit, mais au logis particulier de Guillaume Barjot, seigneur d'Avenas, de la Palud et d'Auneuil, procureur et notaire public de Beaujeu et secrétaire du chapitre de Notre-Dame de cette ville, logis situé place aux Herbes. (Marius Audin, *La famille Barjot en Beaujolais et Mâconnais*, manuscrit daté de 1939 et prêté par l'auteur à Ch. J., en 1944, pp. 22-23).

(27) Les Côtis ont raison de conserver le souvenir des séjours du dauphin en leur ville, mais ils ont tort d'appeler « château Louis XI » la grande bâtisse dans laquelle est installé le lycée, ce qui tend à laisser croire qu'il fut construit par Louis XI ou tout au moins qu'il y habita. Or, il n'y a pas besoin d'être fort expert en archéologie pour remarquer que le château offre tous les caractères de la fin du XVI^e - début du XVII^e siècle. — La Tour-du-Pin conserve, dans sa rue principale, une maison ancienne dite du dauphin, mais, à son sujet, il semble bien qu'il ne faille pas penser autrement que pour le château de La Côte-Saint-André, bien qu'elle soit nettement antérieure à celui-ci.

(28) En ce mois de février 1450, le 9, mourut, au Mesnil-la-Belle, près de Jumièges, en Normandie, Agnès Sorel. (P. de T., *o.c.*, I, p. 367, n. 3). Son tombeau, avec gisant, est au château de Loches, en Touraine.

(29) G. Chapotat, *o.c.*, pp. 51-52.

(30) Arch. de V., AA.I,11 et C. Faure, *o.c.*, p. 326.

(31) Ch. J., *o.c.*, I, p. 235. Texte, pp. 266 et suiv. — Arch. de V. AA. I, 12 et 13.

(32) et (33) *Invent. gén. des Arch. de V.*, fol. 4 r^o et v^o.

(34) Faure, *o.c.*, pp. 254-255 — Chapotat, *o.c.*, p. 52 et 58.

(35) d^o, pp. 258-259 et 333 et suiv. — d^o, p. 52.

(36) et (37) Faure, *o.c.*, pp. 260-261, et pp. 342 et suiv. — Ceux qui, le 23 septembre 1450, au nom des Viennois, reconnaissent le dauphin pour leur suzerain, lui font hommage et prêtent serment de fidélité, par ses représentants Jean de Villaines, Aymar de Poisieu et Jean Bochetel, sont : Guillaume Blanc, Geoffroy Chapuis, Anselme de la Tour, Guichard de la Maladière, Pierre Chivallet, Jacques de la Monnaie, Guigues de Fayes, consuls, et Guillaume Durot, procureur des habitants de la ville.

(38) Peignot, *o.c.*, p. 138 — P. de T., *o.c.*, I, p. XVII — Bailly, *o.c.*, p. 168 — Chose curieuse : Peignot donne « Gayette, mariée en 1460 à Charles de Sillons » comme fille de « Phélice Renard », alors que P. de T. indique, parmi les maîtresses les plus marquantes de Louis, « Guyette Ourard, fille d'un honorable notaire de Grenoble qu'il maria successivement à Charles de Seillons, l'un de ses secrétaires et à Grâce d'Archelles, l'un de ses écuyers d'écurie ». Où est la vérité ? On conviendra qu'en histoire, elle est, parfois, bien difficile à saisir. — Marie, bâtarde de France, fille de Louis XI, qui épousa Aymar de Poitiers, était donc la cousine germaine de Louis de Brézé, lequel eut pour femme leur petite-fille Diane, fille de Jean de Poitiers et de Jeanne de Batarnay (De La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la Noblesse*, 3^e éd., 1864, IV, p. 96). Quand on a revu ce qui a été écrit à la n. 17, on remarquera que, à l'exemple de ce qui se passait souvent chez les grands de ce monde, on restait en famille pour se marier, chez les bâtards de France.

(39) Peignot, *o.c.*, pp. 138-139. — Ce même auteur ajoute que « Louis XI est également le premier roi de France envers lequel on a usé du terme de « majesté. »

(40) Bailly, *o.c.*, pp. 146-147 — Ce mariage du dauphin Louis et de Charlotte de Savoie (qui ne fut, affirme Peignot (*o.c.*, p. 137), consommé que six ans après), donna sept enfants. Les deux premiers dauphins moururent en très bas âge. Le quatrième enfant et seconde fille, Anne, née en 1462, épousa, le 3 novembre 1474, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Elle est connue dans l'Histoire sous le nom d'Anne de Beaujeu. Son père l'appelait « la moins folle femme de France », ce qui donne bien une idée de la considération... distinguée qu'avait Louis XI pour les personnes du beau sexe ! Vint, ensuite, Jeanne, née en 1464., mariée, en 1476, à Louis, duc d'Orléans (futur roi Louis XII) dont le mariage fut annulé, qui entra en religion et fonda l'Ordre de l'Annonciade, et qui est maintenant sur les autels sous le nom de Ste Jeanne de France ou Ste Jeanne de Valois. Enfin, naquit, à Amboise, le 30 juin 1470, le dauphin Charles qui devait régner sous le nom de Charles VIII. Louis XI allait avoir quarante sept ans. En la matière, si nous pouvons nous exprimer ainsi, comme en tant d'autres, il avait mis du temps pour arriver au but, mais il y était arrivé !

(41) Le 13 juin, le dauphin fut, notamment, à Chalaire qui est sur le territoire de Romans, voisin de Mours - Saint - Eusèbe dont les Amis de Vienne visitèrent naguère l'intéressante église romane. La maison-forte de Chalaire, située au bord de la petite rivière, la Savasse, offre une tour carrée et trappue, surmontée de créneaux percés d'archères, présentant toutes les caractéristiques du XIV^e siècle, en sorte qu'il est vraisemblable que ce fut ici que le prince logea, ce 13 juin 1451, comme il devait le faire le 9 mai et les 6 et 20 juin 1452.

(42) P. de T., *o.c.*, I p. 337.

(43) *ib.*, p. 339 — (44) p. 355 — (45) p. 368.

(46) Arch. de V., BB. 6, fol. 125 r^o.

(47) BB. 6, fol. 120 r^o — Faure, *o.c.*, p. 282.

(48) Faure, *o.c.*, p. 267.

(49) P. de T., *o.c.*, I, pp. 106-107.

(50) *ib.*, p. 373 — (51) *ib.*, III, p. 43.

(52) *Recherches sur les antiquitez de Vienne*, Lyon-Vienne, 1658, p. 233.

(53) *ib.*, p. 25.

(54) P. de T., *o.c.*, I, p. 376 — (55) et (56) p. 373.

(57) *Réun. de V. à la Fr.*, p. 267.

(58) La Maison de la Chaîne, du XIII^e siècle, devait, elle-même, un siècle plus tard, être déclarée prête à tomber en ruine, et les consuls devaient l'abandonner comme hôtel de ville, pour transférer celui-ci à la Maison des Canaux. (A ce sujet, voir notre *Hist. consul. de V.*, I, pp. 238 et suiv.). Cependant, il est bien certain que la vétusté n'entraîna pas la destruction complète, puisque le mur de l'ancienne façade occidentale de la Maison de la Chaîne

subsiste de nos jours et qu'on y voit encore engagées les colonnettes aux chapiteaux à crochets des anciennes grandes fenêtres. A une date indéterminée, on avait construit une maison, plaquée contre cette façade, exactement à l'endroit qu'on appelait « le coin de la Chaîne », et c'est dans cette maison que, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, habitait le secrétaire de la ville, maître François Savignieu, notaire. Dans notre ouvrage sus-nommé, nous avons publié un dessin par lequel nous avons tenté de reconstituer la façade occidentale de la Maison de la Chaîne. Nous estimons, aujourd'hui, que les arcades du rez-de-chaussée, primitivement, ne devaient pas être fermées telles que nous les avons représentées, mais ouvertes à tous les vents, ressemblant à celles de la maison de Mandrin qu'a décrite — avec croquis à l'appui — Octave Chenavaz dans sa *Notice historique sur la maison patrimoniale de Mandrin à St-Etienne-de-St-Geoirs* (Grenoble, 1892, pp. 26-27), de la façon suivante : « Le rez-de-chaussée était une espèce de halle ou préau couvert public, que l'on appelait « les poëllles », le « poylle » ou « lo Peylo » jusque vers la fin du XVIII^e siècle, tant que la communauté en a eu la jouissance ». Si, à Vienne, au sujet de la Maison de la Chaîne, ce nom de « poëlle », comme nous écrivions aujourd'hui, ne s'est pas rencontré, cela ne va pas à l'encontre de l'hypothèse que nous venons d'avancer.

Il est fort désirable qu'un jour, se réalisât le projet que nous avons émis, il y a plus de quarante ans, de la pose d'une plaque sur cette façade qui donne sur la rue des Clercs, plaque qui indiquerait que la Maison de la Chaîne servit d'Hôtel de Ville et que les consuls y délibérèrent de 1471 à 1561. Il faudrait, alors, ajouter à cet intelligent acte d'urbanisme — car c'en serait un, et de bon aloi — un autre semblable et complémentaire consistant à apposer une plaque similaire sur le mur qui subsiste de l'enceinte de l'ancienne Maison des Canaux et qui est perpendiculaire à la façade de l'actuel théâtre municipal. Elle indiquerait qu'ici se trouvait la Maison des Canaux qui servit d'Hôtel de Ville de 1562 à 1771. Ainsi, serait, sans cesse, rappelée à la mémoire des contemporains, le souvenir des deux maisons communes de Vienne qui précédèrent celle qu'ils fréquentent. En même temps serait trouvé un moyen d'intéresser singulièrement les touristes, toujours heureux de s'instruire à peu de frais. Pourquoi, ce qui a été réalisé pour les deux grands Viennois que sont Pierre de Boissat et Laurent Mourguet ne le serait-il pas pour les grands Viennois anonymes qui ont fait la Vienne du temps jadis ?

(59) Faure, *o.c.*, pp. 269 et suiv. — Jaillet, *o.c.*, II, p. 375.

(60) P. de T., *o.c.*, I, p. 389-390 (texte contenant le détail des réparations, p. 389, n. 1).

(61) Arch. de V., BB, 6, fol. 164 r^o — Faure, *o.c.*, p. 283.

(62) P. de T., *o.c.*, I, p. 390 — « Montagu » est la forme du nom correspondant à la prononciation, qui doit l'emporter sur la façon d'écrire qui était « Montaigu », comme « Champagne » pour « Champaigne », « montagne » pour « montaigne » — qui oserait, de nos jours, prononcer Michel de Montagne ? —, comme, encore, « ognon » pour « oignon », « poreau » pour « poireau », etc. La forme latine du patronyme en question était « *de Monte acuto* ».

(63) Tome II, pp. 374 et suiv.

(64) P. de T., *o.c.*, I, pp. 399 et 439.

(65) Cf. Charles Jaillet, *Vienne berceau de la papeterie et de l'imprimerie en Dauphiné*. Vienne, 1946.

(66) Il sera fort utile, pour fixer les idées, de citer quelques textes du temps de la pleine prospérité de l'industrie métallurgique viennoise. Le lecteur friand d'archaïsmes sera content : « Albergement pour François Blanchet, fondeur de mines, habitant à Gémens, mandement de Pinet et Henry Blanchet, son frère, marchand, habitant à Vienne », le 20 avril 1575, par noble Jean Jacques Gabet sieur de Béronges, de Vienne, de « ses martinetz à espées que sont à présent martinetz à fondre fert et assiel, ensemble la maison d'habitation au dessus d'iceux, avecq le cours d'eau et bied desditz martinetz acostumé, estantz lesditz martinetz presque réduitz en ruïne par vieilliesse et caduité, à faulte de réparations. Item ung pré qu'est audit environ desditz martinetz ; plus une terre et jardin, au dessus d'iceux, contenant ladite terre environ une bicherée de terre, le tout situé à Jumens, joignant la terre de la dame abesse St-André (le Haut) de Vienne de bize, les terres dudit sieur abergateur, aucunes pièces de roche entre deux du vespre, la rivière de Gière du matin, les molins à papier dudit sieur abergateur du vent, ladite rivière de Gière entre deux... Faict à Gémens, dans la maison desditz martinetz sus albergés,,, moy notaire recepvant (signé) Murier ». (Arch. de l'Isère, B. 4, 491, p. 12. Extraits publiés dans notre ouvrage cité en note 65).

Dans la relation de ses *Voyages*, publiée à Paris en 1596 (p. 4), un gentilhomme breton, le seigneur de Villamont, fait, de sa visite à Vienne, en 1588, un récit dont M. le Chanoine Cavard a publié (ouvrage cité, note 69, p. 415) les lignes pittoresques concernant les industries des bords de la Gère : « Je ne veux oublier de parler des martinetz où se forgent les lames d'espée, portans le nom de Vienne, lesquels sont faits sur un petit ruisseau qui à la fois faict moudre grand nombre de molins : n'y ayant qu'un seul homme pour forger plusieurs espées, d'autant que par une grande industrie les molins font jouer les soufflets qui allument le feu et battre les marteaux sur l'enclume, sans que l'homme ait autre peine que de tenir le fer en sa main pour en faire à sa volonté ».

Nicolas Chorier dans ses *Recherches* (*o.c.*, p. 493) écrit : « La vertu qu'ont les eaux de la Ière pour la trempe du fer et de l'acier, ne donne pas moins de réputation à ces faux-bourgs (de Pont-Evesque), que des eaux de mesme qualité en ont donné autres fois à la ville de Calataiud en Espagne, et à celles de Come et de Sulmone en Italie. Les lieux où l'on travaille à la fabrique des lames d'espées sont disposez le long de son canal. Ils sont appellez simplement artifices, à cause de l'artifice merveilleux dont ils sont composez, de mesme que martinetz du nom de leur inventeur, ou certes parce qu'ils sont bastis dans les limites la paroisse de St-Martin ». Etymologies fantaisistes : le *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, par Dauzat, Dubois et Mitterand, citant Du Cange, avec un texte de 1315, donne au mot martinetz le sens de « marteau à bascule ». Celui-ci convient parfaitement. Toutefois, par les textes originaux, on se rend bien compte que ce mot avait été étendu à d'autres objets que des marteaux, et surtout que, comme cela arrivait fréquemment, le contenant était pris pour le contenu. — Revenons au texte du vieux Chorier : « Les espées qui s'y font sont estimées par tout l'Europe, et nous avons désia fait voir dans la description de cette rivière, que cette estime n'est pas un avantage dont elle soit obligée seulement à nostre siècle. Outre que la trempe qui leur est donnée dans cette eau contri-

bue beaucoup par sa vertu à leur faire mériter cette louange, les excellens ouvriers qui y sont appellez de tout costé n'adioustant pas peu par l'excellence de leur art à cette grâce de la nature. A peine est-il rien dans le reste de la France qui mérite d'estre veu avecq plus de merveille. Des forges pour la fonte de l'acier, du fer et de l'airain, occupent aussi plusieurs des habitans de ces faux-bourgs, et la mesme rivièrè qui est employée à cet ouvrage l'est encore à celuy du papier, et de la poudre depuis quelques années avec assez de bon heur ». — Littré (*Dictionnaire de la langue française*) fait la citation suivante : « Le sieur Dalliez m'assure que le fer de Bourgogne que l'on fabrique dans les martinets de Vienne est des plus fins et aussi bon que celui de Piémont. *Corresp. de Colbert*, III, 469 ». J. Leblanc (*Recherches sur les anciennes familles d'armuriers à Vienne*, publiées dans le volume du congrès de la Société française d'archéologie tenu à Vienne en 1879), indique que les gueuses ou guises venaient encore de la forge de Saint-Gervais (sur l'Isère) et de la Grande Chartreuse, c'est-à-dire de la province même. (Sur cette industrie, cf. Auguste Bouchayer, *Les Chartreux maîtres de forges*, 1927, et particulièrement p. 229). — Au sujet des ancrès, le rapport de l'intendant du Dauphiné Bouchu disait qu'« on ne connoit point de meilleures ancrès que celles de Vienne ». Dans son bon livre *Monsieur Colbert*, C.J. Gignoux cite l'état de 1669, dressé par Colbert lui-même, dans lequel il est écrit : « Toiles à voiles à Vienne — Grosses ancrès à Vienne en Dauphiné, à Brest et à Rochefort ». (pp. 96 et 146-147).

(67) Si, par exemple, nous présentons le cas typique de la famille Pascal, c'est parce que nous connaissons bien, depuis un quart de siècle, l'historique et la généalogie de celle-ci, pour la raison bien simple que nous en descendons. — La famille Pascal est connue à Vienne, grâce aux archives de cette ville, depuis la fin du XIV^e siècle. Dès le premier des registres consulaires parvenus jusqu'à nous, le nom est mentionné, dans le rôle de la taille de janvier 1391, en la personne de Guigues Pascal (*Guigo Pascalis*). (BB. 1, fol. 38 r^o). En 1438 et 1440, deux Pierre Pascal vivent dans la paroisse St-Martin : l'un est maréchal (ferrant, s'entend) ; l'autre couturier (BB. 5, fol. 37 v^o et 87 r^o). Vers la fin du siècle et début du XVI^e, Antoine, paroisse St-Blaise, puis Pierre sont tisserands. En 1536, 1546, 1551 et 1552, Barthélemy Pascal dit Ralon est consul pour la paroisse St-Georges et prieur de la Confrérie de St-Luc en 1551. A la même époque, Guillaume Pascal dit Sardon, paroisse St-Martin, est « forgeron d'espées », et sa maison est « dehors la porte de la Fusterie ». Barthélemy, dit, lui aussi, Sardon, donc de la même branche que le précédent, est marchand au Pavement, près du Pont-Evêque. A partir de la fin du XVI^e siècle, les registres paroissiaux de St-Martin permettent d'établir la généalogie de cette importante famille du vieux Vienne. On y voit certains continuant la profession ancestrale de « faiseurs de lames d'épées ».

C'est le cas de Pierre Pascal dit l'Ange, au Pont-Evêque, baptisé le 16 mars 1603, et de son fils Jacques, né de son mariage avec Marguerite de Moras, d'une autre famille d'armuriers viennois. D'autres sont maîtres papetiers, pendant trois générations. Un descendant direct de ceux-ci, Nicolas Pascal (1669-1720), marié à Lucrèce Gorgeron, d'une famille de Condrieu apparentée à la famille de Villars, est maître boucher, toujours dans cette même paroisse. Sa fille, Françoise, baptisée le 27 mars 1697, épouse, le 17 février 1722, Jean Combe, d'une famille semblable à celle des Pascal, et connue, elle aussi depuis la fin du XIV^e siècle, et dont quelques membres ont été cités, chemin faisant, dans le cours de cette étude. A partir du début du XVII^e siècle, on les voit maîtres affinciers d'acier, de père en fils. La petite-fille de Jean Combe et de Françoise Pascal, Jeanne Marie Combe (1756-1818) épouse de

Gilbert Mandran, ouvrier drapier à St-Martin, d'une famille originaire des hauteurs de Saint-Romain-en-Gal, exactement du hameau, encore connu aujourd'hui, du Mandran, sera l'arrière-grand-mère de notre grand-mère paternelle, Françoise Orcelin, femme d'Alphonse Jaillet.

Trois des cinq fils de Nicolas Pascal, le boucher, entrent dans l'industrie textile, qui a commencé à se développer singulièrement à Vienne. L'aîné, Jacques, baptisé en 1692, est peigneur de chanvre. Le second, François, d'abord « marchand canabassier » (c'est à dire fabricant de toiles de chanvre) ayant épousé, en 1717, Anne Robert, fille de Jean Robert, maître affineur d'acier, devient « drapier drapant », c'est à dire fabricant de drap de laine.

Le quatrième fils, Pierre, baptisé en 1702, est lui aussi, peigneur de chanvre. Le fils de ce dernier et de Jeanne Chavassieux, Jean Pascal, né en 1728, exerce la même profession. Parmi plusieurs fils qu'il a d'Anne Poyet, Jean Pascal en a un, Joseph, né en 1757, drapier, qui épouse Jeanne Marie Donna, d'où Philibert Pascal né en 1788, qui, en 1816, épouse Marie Berger. De ce mariage naît Antoine Pascal (1819-1882), fabricant de drap, fondateur de la Maison Pascal-Valluit qui fut, pendant un siècle et plus, célèbre dans le monde de la draperie et la plus importante fabrique de draps cardés de France. Quand elle a cessé ses activités, au milieu de l'année 1967, terrassée par le même mal implacable engendré par l'évolution économique européenne et mondiale qui avait fait disparaître douze années plus tôt notre propre maison, nous en dirigeons le bureau de Paris, finissant ainsi, en beauté, grâce à Dieu, notre propre carrière professionnelle.

Nous espérons que le lecteur voudra bien accueillir favorablement certaines considérations personnelles, dans un contexte destiné à montrer comment, à travers les siècles, une famille viennoise a pu vivre, se continuer par le travail, prospérer par lui, et se prolonger jusqu'à nos jours, grâce, il faut bien en convenir, à l'initiative du roi Louis XI encore dauphin. Envers ce monarque, ce même lecteur nous permettra une pensée de reconnaissance personnelle. Il est bien certain, qu'à travers les Pascal, se profile toute l'industrie viennoise pendant six siècles, le nôtre y compris ; fabrications des épées, des papiers, des toiles à voiles, des draps à vêtements. Ceci ne méritait-il pas d'être signalé ? Par ailleurs, le lecteur pourra bien comprendre pourquoi nous nous sentons si lié à notre chère ville natale. Un attachement familial de quelque six cents ans n'est-ce pas une grande et belle chose ? Toutefois, nous le prions humblement de considérer que ces propos veulent être exempts de toute forfanterie. Nous connaissons un certain nombre de personnes, membres de la Société des Amis de Vienne ou non, dont les ascendances sont, en partie, les mêmes que les nôtres. Notre privilège personnel est d'aimer l'Histoire — « la petite histoire particulièrement » —, d'aimer aussi la généalogie, et de pouvoir remonter aux sources mêmes, en fréquentant les dépôts d'archives et les bibliothèques publics. Nous ne faisons que suivre notre vocation providentielle — voilà tout.

(68) Arch. de V., BB 7 et surtout Ch. J., *Hist. cons. de V.*, II, pp. 395 et 660. — Le *Nécrologe de Saint-Maurice* (vulgairement appelé anciennement *Pataphium*), conservé à la Bibliothèque municipale, cite, comme étant décédé le 18 septembre 1472, Pierre de Montagu, prêtre de l'Eglise de Vienne. Peut-être était-il fils d'Huguet.

(69) P. de T., p. 403. — Le 24 février 1477, Louis XI devait « confirmer cette exemption d'impôts en faveur de Jean et Pierre Gabet avec défense aux habitants de Châtonnay de les imposer aux tailles et autres subsides ». (*ib.*,

n. 1). Comment le roi aurait-il pu imaginer qu'en accordant ces privilèges à la famille Gabet et en accroissant ainsi considérablement sa puissance, il favorisait, par avance, la Réforme en Dauphiné ? M. le Chanoine Cavard, dans son magistral ouvrage sur *la Réforme et les guerres de religion à Vienne* (1950), a bien montré le rôle important, joué par les descendants des poissonniers de Châtonnay, dans l'extension de ce mouvement révolutionnaire, à Vienne et sa région.

Autre exemple de l'intérêt que le même grand monarque porta à l'industrie viennoise : le 27 novembre 1464, aux frères Vincent dits de Gère, il donne « l'autorisation de prendre dans la rivière de Gère l'eau nécessaire pour alimenter les battoirs à chanvre et les gauchons à draps qu'ils voulaient édifier dans la paroisse de Meyssiez, au mandement de Pinet, sous le cens de 7 deniers » (P. de T., *o.c.*, III, p. 26 n). Le mot « gauchon » est le nom ancien du « foulon ». Si donc, vers le début de la seconde moitié du XV^e siècle, il fallait fouler les draps, c'est donc qu'on en tissait, après avoir cardé et filé la laine. La chose est indiscutable, à telle enseigne que l'on voit clairement par là que les origines de l'industrie drapière viennoise — aujourd'hui, moribonde, hélas ! — sont beaucoup plus anciennes que ne l'avaient cru les premiers auteurs traitant la question. (Cf. notre *Hist. cons. de V.*, particulièrement, I, pp. 147-148, et notre mémoire sur *le Palais du Miroir* (1933), (pp. 72 à 75).

(70) Ludovic Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*. Paris, 1872, p. 452.

(71) On pourra voir un fac-similé de cette signature, p. 82 du bon livre de Gérard cité en note 4. — Le lecteur partagera, sans doute, après tout ce qu'il a vu dans cette étude, l'avis suivant de l'auteur, à savoir que, à cette époque, — peut-être, plus qu'en d'autres —, les bâtards ont joué des rôles importants dans l'Histoire de France. Il faut dire que la société d'alors, avait, à certains égards, beaucoup plus que de nos jours, le respect de la transmission de la vie humaine et le respect de l'éminente dignité de la personne humaine, et, aussi, moins de pharisaïsme. Et c'est ainsi que les bâtards étaient élevés dans les cours, les châteaux, les foyers domestiques, selon les cas, presque au même titre que les enfants légitimes. (Nous disons bien : presque, car il est de toute évidence qu'une nuance certaine ne pouvait pas ne pas exister). On écoutait, de façon impérative, ce qu'on appelait, plus volontiers qu'aujourd'hui, « la voix du sang ». On mariait les bâtards le mieux possible, en les dotant, et on les couchait sur le testament.

(72) Lalanne, *o.c.*, p. 681.

(73) Bailly, *o.c.*, p. 147. Se servir du nom de chien, comme terme de mépris et d'injure, a produit une amusante confusion que nous citons volontiers car elle correspond exactement à l'époque en question, d'après ce qu'en dit (pourquoi pas ?) le *Petit Larousse* 1964 : « Nivelles (Jean de) [vers 1422-1477], fils aîné de Jean II de Montmorency. Il refusa de marcher contre le duc de Bourgogne, malgré l'ordre, l'appel de son père, se dérochant à toutes les sommations, d'où la locution populaire : *il ressemble au chien* (par corruption : *à ce chien*) de Jean Nivelles, qui s'enfuit quand on l'appelle (XV^e s.) »

(74) Peignot, *o.c.*, p. 126.

(75) Bailly, p. 148.

(76) et (77) P. de T., I, pp. XVIII et XIX.

(78) Lalanne, *o.c.*, p. 497.

(79) Bailly, p. 154.

(80) P. de T., I, p. XIX.

(81) A. Allmer et A. de Terrebasse, *Inscriptions de Vienne*, t. II du Moyen-Age, pp. 58-58 et 65. — Il y a fort longtemps que la châsse d'argent de St Léonien n'existe plus. Elle fut, vraisemblablement, détruite pendant les guerres de religion qui furent si néfastes au riche reliquaire viennois, comme à la ville elle-même, ses monuments et ses habitants.

(82) Bailly, p. 162.

(83) La Ligue du Bien public, à laquelle ses membres avaient donné ce nom, parce qu'ils prétendaient œuvrer pour cette cause, fut une vaste coalition des seigneurs, mécontents des mesures prises par le nouveau roi dès son accession au trône. Il avait disgracié ceux qui avaient été les bons serviteurs de Charles VII... au profit des siens, bien entendu. A la tête de cette ligue étaient plusieurs grands personnages que nous avons rencontrés, chemin faisant, dans le cours de cette étude : le duc de Berry, frère du roi, les ducs de Bretagne, de Calabre, de Nemours, le comte de Dunois, le comte de Charolais (Charles le Téméraire), les comtes d'Armagnac, de Dammartin, etc. L'affaire se termina par les traités de Conflans (l'Archevêque), localité de la commune de Charenton, près du confluent de la Seine et de la Marne (d'où son nom), le 5 octobre, et de Saint-Maur-des-Fossés, près de Sceaux, le 29 octobre, « où, affirme Lalanne, les princes et les seigneurs ne songèrent qu'à leurs propres intérêts » (*o.c.*, p. 291). Et ce même historien d'ajouter : « Louis XI poursuivit plus tard avec une haine implacable tous ceux qui avaient pris part à cette ligue ».

(84) Citations faites de mémoire, sauf pour la « *Ballade des pendus* ». Puisse cette mémoire avoir été fidèle !

Invoquer le témoignage de François Villon est d'autant plus opportun que ce grand poète a cité *dauphin*, *Vienne* et *Grenoble* dans sa « *Ballade en vieux langage français* » :

Ou soit de Vienne et de Grenobles

Ly daulphins, ly preux, ly senex, (les sages)

Princes à mort sont destinez,

Et tous aultres qui sont vivanz.

S'ilz en sont courciez n'atainez (courroucés ou chagrins)

Autant en emporte ly vens.

Toujours le grave problème de la condition et de la destinée humaines et son corollaire : le sens de la mort, thème que Villon a repris fréquemment, s'appliquant aux personnes de toute l'échelle sociale, y compris lui-même.

Villon, dans son œuvre, a voulu citer les rois sous lesquels il vécut : « Charles septiesme le bon », dans la « *Ballade des seigneurs du temps jadis* », ce qui montre que celle-ci est postérieure au 22 juillet 1461, date de la mort de ce roi, et Louis XI, dans le « *Grand Testament* » :

Ecrit l'ay l'an soixante et ung,

Que le bon roy me deslivra

De la dure prison de Meung,

*Et que vie me recouvra,
Dont suis, tant que mon cuer viora,
Tenu vers luy m'humilier,
Ce que ferai tant qu'il mourra : (jusqu'à sa mort)
Bienfaict ne se doit oublier.*

Ce fut au début d'octobre que, passant par Meung sur Loire, Louis XI, venant de succéder à son père, délivra Villon qui se trouvait, depuis le début de l'été, dans la prison de l'évêché d'Orléans, pour une cause qu'ignorent les historiens, mais qui devait être valable, certainement, étant connue la vie aventureuse (pour ne rien dire de plus) du personnage.

On pourrait être surpris de voir qualifiés de la même façon Charles VII et Louis XI et appelés « bons », si on oubliait que, à cette époque, « bon » signifiait « brave » (Jean le Bon, Philippe le Bon, par exemple). Il y a eu, depuis, une interversion de sens entre ces deux adjectifs : quand, aujourd'hui, nous disons de quelqu'un qu'il est « un brave homme », nous ne voulons nullement parler de sa bravoure, mais de sa bonté. Il est, par ailleurs, assez piquant de remarquer que Villon, dans la ballade ci-dessus nommée, abonde en ce même qualificatif :

*Où est Claquin, le bon Breton ?
dit-il dans l'envoi, citant ainsi le fameux du Guesclin,
Et le bon feu duc d'Alençon ?*
après avoir évoqué, dans une des strophes, de façon véritablement amusante
*...le bon roy d'Espagne
Duquel je ne sais pas le nom.*

Considérant encore qu'un peu d'humour ne nuit pas, même dans les écrits les plus sérieux, nous citerons ici un menu fait que nous avons constaté, un jour que nous voulions raviver nos souvenirs de Villon et de ses poèmes, ayant déjà remis à la composition typographique le texte de cette étude. Nous lisions la notice de présentation des *Œuvres*, dans l'édition « Le Livre Club du Libraire » (1957). Quelle ne fut pas notre stupéfaction de lire, ainsi imprimés, les deux premiers vers du « *Cimelière des Innocents* » :

*Quand je considère ces têtes
Entassées en ces paniers.*

Si humour il y a, n'est-ce pas humour noir ? Quand on sait que panier dérive de *panis*, pain... !

(85) Etienne Bertal, d'une famille consulaire de Vienne, fut lui-même consul en 1441, 1447 et 1456. (Cf. notre *Hist. cons. de V.*). — P. de T. indique qu'il mourut en 1473, car le 25 septembre de cette année, Pernelle Escoffier, sa veuve, fit un legs, par testament, à l'abbaye de Notre-Dame-des-Colonnes de Vienne. (*o.c.*, I, p. 286).

(86) Jean Meyssonier fut consul en 1444 et 1452.

(87) On comprend que le terme république est pris, ici, — cas fréquent à cette époque —, au plein sens étymologique : *res publica*, chose publique. Deux ou trois lignes avant, il y a deux mots inusités actuellement, qu'il faut expliquer : *exorant* et *inélite*. « Exorer » signifie prier, supplier. (Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IX^e au XV^e siècle*, 1938, III, p. 685) — « Inclit » veut dire renommé, fameux, célèbre. (*ib.*, IV, p. 563).

(88) Ici encore, le mot manant est pris au sens étymologique (du latin *manere*, rester, demeurer, qui a encore donné manoir), sans le sens péjoratif qui est venu par la suite, sans qu'on puisse, d'ailleurs, expliquer pourquoi.

(88 bis) A la sixième ligne avant celle-ci, *destorbie* a le sens d'attaque, de trouble, d'empêchement. (R. Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire d'ancien français. Moyen Age et Renaissance*, 1947, p. 177).

(89) Lettre testimoniale : à notre avis, c'est, précisément, celle-ci que nous publions aujourd'hui.

(90) Ces témoins sont, généralement, de familles notables, citées dans notre *Histoire consulaire de Vienne*. Guillaume Eguétan fut consul en 1413, 1440 et 1446, Jocerand Charnod en 1449 et 1457 et Claude Archimbaud en 1448.

(91) En réalité, Guillaume Blanc a signé ainsi : *G. Albi*, forme latine. Il fut consul en 1437, 1443, 1450 et 1458.

Charles JAILLIET
Viennois

Versailles - Grenoble - Eu
Décembre 1968 - Janvier 1969

Du nouveau à propos

de la maison de la Table Ronde

Dans notre description de la maison de la Table-Ronde (Bulletin n° 63) nous n'avions pu l'an dernier retrouver le nom du personnage qui l'habitait, ni la destination possible de l'immeuble.

Nous avons reçu de M. Doncieux qui avait continué des recherches sur l'écu encastré dans le mur de la façade au deuxième étage, dont la lecture pouvait permettre d'avoir un fil conducteur pour la découverte de son auteur, une très intéressante lettre que nous nous empressons de publier.

M. Doncieux nous écrit : « Grâce à l'amabilité du Chanoine Pierre Cavard j'ai pu identifier le prieur ayant habité votre immeuble de la Table-Ronde : le « chef-parti » qui figure sur l'écusson me faisait douter que ce fût celui de la famille Meyer, lorsque j'ai découvert par hasard que la famille de Bernard du Bourg de Cize portait justement : « *d'azur au chevron d'or au chef parti d'or et d'argent* ». Dans une première lettre l'Abbé Cavard ne voyait pas de quel prieur il pouvait s'agir, mais j'ai reçu une nouvelle lettre de lui me disant :

« En rassemblant mes notes j'ai mis la main sur une liste de chamariers prieurs de Septème ; or depuis le commencement du XIV^e siècle le Prieuré de Septème était uni à l'office de chamarerie de Saint-André-le-Bas, abbaye mère. Le blason sculpté sur la façade de la maison était celui de la famille de Bernard. Il ne peut s'agir que de la famille de noble Jean de Bernard, Chamariier-Prieur de Septème au début du XVII^e siècle. La maison signalée mitoyenne de l'église était bien la chamarerie de l'abbaye ».

« Jean de Bernard paraît avec ce titre dans une assemblée capitulaire tenue à Vienne, chapelle Sainte-Madeleine, le 2 juin 1607, ensuite dans le registre de catholicité de Notre-Dame de Vie le 13 octobre 1612, dans celui de Saint-André-le-Bas en 1613, en 1620 et enfin en 1633.

« En 1597 le chamariier était Louis de Martel (1) et en 1644 Fran-

(1) Cette ancienne famille de la région viennoise avait eu d'autres attaches avec l'abbaye de St-André puisque : André de Martel fut abbé de St-André vers 1460-80, Charles de Martel fut « *enfermier* » de l'abbaye vers 1550.

cois de Vaugelas. La carrière de notre prieur se situe donc entre ces deux dates. Il me semble que vous pouvez donner cette fois une réponse précise aux « Amis de Vienne » à la recherche de leur lointain prédécesseur... Voilà qui est clair et net ! Je suis heureux que notre collaboration ait abouti à cette identification précieuse et certaine maintenant... »

M. Doncieux nous donne également des précisions sur la famille de Bernard. Le père de Jean fut Claude de Bernard sieur du Bourg qui épousa le 7 janvier 1562 Françoise de Lucinge et qui eut encore comme descendants un autre fils Ennemon sieur du Bourg, Saint-Just, Chaleyssin et Cize par sa femme, Anne de Cize épousée le 18 juillet 1599 et une fille Louise de Bernard mariée à Claude de Chivallet.

Nous avons retrouvé dans « *Vienne sur le Rhône* » de J. Formigé et F. Deshoulières une petite phrase (déjà lue, mais hélas ! oubliée) confirmant bien la situation de la charmerie. Les auteurs décrivant les différents bâtiments de l'abbaye signalent que « le cimetière était limité par la chapelle Saint-Sauveur et l'église à laquelle tenaient au sud la charmerie et l'aumônerie ». (2).

Cette dernière devait être la maison jouxtant la nôtre qui n'a conservé de son origine première sur la façade actuelle que les seuls jolis petits anges signalés dans notre dernière revue (Bul. n° 63, fig. 19-20).

Quant à la charmerie on peut supposer que la maison actuelle de style Henri IV fut élevée en remplacement d'une construction précédente en mauvais état. Il est également possible que ce fut l'œuvre de Jean de Bernard qui signa en quelque sorte son ouvrage en y apposant ses armoiries. S'il en fut ainsi, celui-ci de sa demeure céleste doit rendre grâce à ses successeurs de perpétuer son souvenir et les remercier de gérer en bon père de famille la maison où il passa une partie de son existence terrestre.

Les « Amis de Vienne » expriment toute leur gratitude à M. Doncieux et au Chanoine P. Cavard. Grâce à leur érudition une question d'histoire locale qui les concernaient particulièrement a pu être précisée.

Ils souhaitent vivement que l'année 1969 voie s'améliorer l'état de santé du Chanoine Cavard qui, par ses remarquables travaux d'historien, a révélé tant de faits inconnus de l'histoire de leur ville et auquel ils ne sauraient trop exprimer leurs sentiments de reconnaissance.

Joseph GARON.

(2) Extrait du compte-rendu du LXXXVI Congrès Archéologique de France (Montélimar-Valence).

A TRAVERS LES REVUES

ARCHEOLOGIA

La revue « Archéologia » qui n'a guère plus de quatre ans d'existence s'est classée du premier coup au rang des publications d'autorité mondiale (au seul Japon, il y a quinze points de vente) et c'est avec joie que nous avons lu dans son numéro de janvier-février 1969 deux études copieuses où Vienne est évoquée, dont l'une entièrement consacrée au chantier de Saint-Romain-en-Gal.

L'article signé de nos amis Marcel Le Glay et Serge Turrenc « Vienne Gallo-Romaine retrouve un de ses quartiers urbains », orné d'une grande vue plongeante du site actuel, place en effet les découvertes récentes dans l'histoire du groupement de la ville édiflée sur les deux rives du fleuve, alors que le peuple des Allobroges n'était pas encore soumis à Rome, comme le laissait apparaître la thèse de Gabriel Chapotat. L'installation de la colonie romaine amena la prospérité de la ville, mais si nous avons sur la rive gauche le témoignage de monuments magnifiques il nous manquait de découvrir les documents de l'existence quotidienne sur la rive opposée.

Les fouilles ont confirmé l'emplacement de maisons d'habitation, de travaux de voirie, de drainage des eaux de crues et d'un quartier extrêmement vivant qui servait de débouché au reste de la ville encombrée d'établissements administratifs. Mais ce qui est remarquable et rare à St-Romain, c'est d'avoir pu relever un plan d'ensemble des vestiges et des traces d'industries et de commerces, notamment une « fullonica » complexe de blanchisserie, teinturerie et tannerie de peaux, qui suggère l'importance d'un quartier d'affaires.

Des illustrations fort belles rappellent les trouvailles d'objet, bijoux, mosaïques, surtout une stèle du dieu gaulois Sucellus, dit dieu au maillet, dont d'autres spécimens moins bien conservés ont été trouvés à Vienne et furent décrites dans notre Bulletin.

Une étude sur « L'art roman dans le sillon rhodanien » est due à M. Gilbert Tournier, ancien directeur de la Compagnie Nationale du Rhône, qui joint à ses qualités de technicien un goût raffiné pour les restes antiques de la région qu'il connaît à fond. Elle s'accompagne d'un plan précieux qui mentionne les noms non seulement des grands centres, mais des plus humbles sites où se trouvent des restes romans. Il revient plusieurs fois sur « l'extraordinaire église de Champagne » où il remarque des détails qui révèlent la route de Compostelle, et où les « Amis de Vienne » ont été souvent conviés. Enfin de nombreuses citations rappellent les églises viennoises de St-André-le-Bas et St-Pierre.

Des études sur Alésia, les trésors de Chypre et du Mexique complètent cette publication qui ira porter au loin le prestige de la science archéologique française et des richesses qu'elle met en valeur.

REVUE DU TOURING-CLUB DE FRANCE

A son tour, la revue du Touring-Club de février 1969 manifeste son enthousiasme pour la façon dont ont été conduites les fouilles de Saint-Romain-en-Gal, seul habitat gallo-romain existant au nord de Vaison-la-Romaine qui est d'ailleurs de type méditerranéen, alors que les constructions de Saint-Romain sont conçues pour résister à un climat plus froid et plus humide. L'article est orné de belles photographies parmi lesquelles la tête du dieu Océan, superbe mosaïque en noir sur fond blanc, qui est aussi le dieu du Fleuve.

L'auteur conclut que « ce site prodigieux est appelé à devenir un des grands attraits touristiques de la région ».

P. F.

NOUVEAUX ADHERENTS 1968

Liste en fin du Bulletin 1964

- ARZOUMANIAN François, 79, rue Boson, 38 - Vienne
AURION Pierre, chez M. Didier, 201, av. Gén.-Leclerc, 38 - Vienne
BARBIER Jean, Principal du Lycée Ponsard, pl. A.-Rivoire, 38 - Vienne
BERNARD Denise, lotissement Bellevue, montée des Tupinières, Vienne
BERNARD Renée, Inspectrice d'enseignement du dessin, 12, rue Lalande
75 - Paris 14^e
BILLSTEIN Hobi, Artiste-peintre, 2, rue Clémentin, 38 - Vienne
CHAINED, Cité Progil n° 27, 38 - Saint-Clair-du-Rhône
CHAVANT (Mlle), 185, avenue Général-Leclerc, 38 - Vienne
DAVOINE Pierre, chemin de la Rente, 38 - Vienne
DELORME Pierre, Représentant, 38 - St-Georges-d'Espéranche
DUMONCEAU, 7, cour de l'Ambulance, 38 - Vienne
GARDE (Docteur), 13, rue Victor-Hugo, 38 - Vienne
GARDONNE (de BANNES), 82, bd de la Croix-Rousse, 69 - Lyon 1^{er}
GONNARD E., 12, boulevard de la République, 38 - Vienne
KHATCHADOURIAN, 201, av. Gén.-Leclerc, 3^e allée, 38 - Vienne
LAGADOU Louis (Docteur), 73, rue Boson, 38 - Vienne
LEVARD Denys, Géomètre-Expert D.P.L.G., 4, place St-Paul, Vienne
MERMET, Receveur des Finances, 38 - Vienne
NEYRET Marcel, 57, avenue Brossolette, 69 - Bron
PACCARD Georges, 25, quai Frédéric-Mistral, 38 - Vienne
PATUEL Louis, villa « Mon Repos », 26 - Pierrelatte
PREVOT Pierre, 14, rue Hector-Berlioz, 38 - Vienne
ROUCAUTE Gérard, 12, rue Paul-Bert, 13 - Aix-en-Provence
SAINT-SERNIN (de), Assurances «La Nationale» 12 r. Ponsard, Vienne
SIBILLE René (Mme), 38 - Pont-Evêque
TROLLIET Noëlle (Mlle), 6, rue Chambfort, 69 - Villeurbanne
VAQUET Gérard, Entrepreneur, 2, rue Victor-Hugo, 38 - Vienne
WIDLOECHER Joseph, 1, rue Charles-Reynaud, 38 - Vienne
WILLEMMAIN (Mme), 11, rue des Orfèvres, 38 - Vienne

Achévé d'imprimer
le 14 Mars 1969
sur les presses de
TERNET-MARTIN
Imprimeur
Vienne-sur-le-Rhône

Dépôt légal n° 679 — 1^{er} trimestre 1969

